

VILLE DE MONCTON

# PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS

PHASE 2 | INSTALLATIONS ET PROGRAMMATION

PROJET FINAL – MARS 2023





# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0 LE PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS DE MONCTON .....</b>	<b>01</b>
1.1 LES FONDEMENTS DU PLAN DIRECTEUR.....	02
1.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS .....	03
1.3 RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE.....	08
1.4 LE PROCESSUS DE MISE AU POINT DU PLAN DIRECTEUR .....	09
1.5 LE MILIEU DES LOISIRS DE MONCTON.....	11
1.6 LES LOISIRS : BIENFAITS ET TENDANCES.....	16
<b>2.0 CONSULTATIONS ET CONCEPTS .....</b>	<b>21</b>
2.1 92 GRANDES IDÉES .....	23
2.2 LES PRINCIPES QUI GUIDENT LE PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS.....	27
2.3 LA VISION DU PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS DE MONCTON.....	31
<b>3.0 LE CADRE DES LOISIRS.....</b>	<b>33</b>
3.1 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS DANS LA RGM – À L'INTÉRIEUR .....	34
3.2 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS EXTÉRIEURES DE LA RGM .....	49
3.3 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES INTÉRIEURES.....	67
3.4 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES EXTÉRIEURES .....	75
3.5 LES LOISIRS INCLUSIFS.....	84
3.6 L'ADMINISTRATION DES LOISIRS.....	86
<b>4.0 LA MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>89</b>
4.1 LES STRATÉGIES ET LES MESURES ACTUELLES RELATIVES À LA POPULATION .....	90
4.2 LES STRATÉGIES ET LES MESURES DE PROMOTION DE L'ÉVOLUTION.....	94
4.3 LES STRATÉGIES DE CROISSANCE ET LES MESURES AFFÉRENTES .....	97
<b>5.0 ANNEXES.....</b>	<b>101</b>
SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES .....	102
NOTES DE FIN .....	114



# 1.0 LE PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS DE MONCTON

La Ville de Moncton est un carrefour économique et culturel provincial qui connaît une évolution fulgurante. La croissance soutenue des secteurs commercial, résidentiel et du détail, étayée à la fois par l'immigration et le tourisme, porte l'économie croissante la plus importante du Nouveau-Brunswick. Selon la Stratégie de croissance urbaine de Moncton, la population de cette ville devrait croître de 1,5 %<sup>1</sup> par an dans les 24 prochaines années, alors que l'économie devrait continuer de progresser de 1,9 % jusqu'en 2024<sup>2</sup>. Moncton doit continuer d'attirer des résidents permanents pour appuyer toutes les constituantes de son économie afin de pérenniser cette croissance.

À l'heure où la ville se développe, son profil culturel se diversifie. L'immigration annuelle représente aujourd'hui l'essentiel de la croissance de la population de Moncton. Voilà pourquoi les programmes et les activités de loisirs de Moncton doivent croître et se diversifier, pour veiller à ce que tous les résidents puissent avoir accès aux

infrastructures modernes qui mobilisent et fidélisent les résidents existants et nouveaux.

Si l'immigration attire les jeunes résidents et les jeunes familles, ce sont les adultes de cette ville qui viendront augmenter la population des aînés de Moncton. Cette population ne sera pas simplement constituée de randonneurs ou de spectateurs dans les événements. Le pickleball, la randonnée à pied et les déplacements à vélo électrique font partie des activités émergentes des aînés dont il a été question dans les discussions pendant la création de ce plan directeur. C'est pourquoi ce groupe démographique très motivé a besoin d'environnements accessibles pendant toutes les saisons pour pouvoir se consacrer à des activités personnelles et collectives variées. Comme nous l'avons entendu dire pendant les consultations publiques sur ce plan directeur, la soixantaine est la nouvelle quarantaine. Il faut donc être prêt!

Le présent document se fonde sur la difficulté d'analyser ces aspects de l'évolution de la collectivité dans le contexte d'un environnement régional fondé sur une équipe stable, de l'intérêt plus vif porté aux activités de loisirs indépendantes personnelles et programmées comme le vélo, la randonnée et la course, et l'intérêt plus considérable dans les autres activités en pleine nature ou en plein air. La Ville de Moncton a commandé la création de ce plan directeur pour recenser ses infrastructures récréatives et ses activités existantes et pour en planifier l'évolution afin de répondre aux besoins projetés d'une population croissante et changeante de manière à donner équitablement accès aux activités souhaitées.

## 1.1 LES FONDEMENTS DU PLAN DIRECTEUR

Ce document (le Plan directeur des loisirs de la Ville de Moncton, phase 2 – Installations et programmes) guide le Conseil municipal et le personnel de la Ville dans l'aménagement des installations et la réalisation des programmes récréatifs à Moncton, en respectant les valeurs et les besoins de la collectivité. Ce plan définit le cadre de la gestion et de l'élaboration des installations et des programmes, des infrastructures, des ressources et des investissements pour une durée de 10 ans.

La vision adoptée pour ce plan directeur se fonde sur le maintien des programmes et des installations existants dans les cas où la participation permet de les viabiliser. Cette vision consiste aussi à explorer la programmation et le soutien des installations pour les activités de loisirs émergentes, d'après l'évolution, les besoins et les intérêts démographiques et culturels. Parce que Moncton est une constituante régionale de plusieurs milieux ruraux et urbains, les programmes et les installations sont évalués dans ce contexte, dans les cas pertinents. Ainsi, les installations comme les grands parcs, les arénas et les piscines sont évaluées à l'échelle de la Ville comme à l'échelle régionale, alors que les parcs et les centres communautaires sont évalués en fonction de leur utilité pour le mode de vie des résidents de Moncton.

Le Plan directeur répond donc aux trois questions suivantes :

1. Quelle sera l'évolution des activités récréatives dans les différentes communautés physiques et culturelles de Moncton dans les 10 prochaines années?
2. Comment les installations récréatives de Moncton apporteront-elles les actifs physiques contemporains qui permettent de suivre l'évolution de l'utilisation qui en est faite?
3. En tant qu'organisation qui fait appel à un modèle de l'animation et du développement communautaires pour assurer les services récréatifs, comment la Ville de Moncton aidera-t-elle les programmeurs d'activités qui se consacrent à répondre aux besoins en loisirs de la collectivité?

## 1.2 LES PRINCIPES DIRECTEURS

La mise au point du Plan directeur II (« Programmes et installations ») est une activité inscrite dans la liste du pilier « Social » du Plan stratégique de la Ville de Moncton (2023). L'objectif de ce pilier consiste à permettre à Moncton d'« [ê]tre une collectivité saine », et la vision adoptée pour ce pilier est exprimée comme suit : « Nous sommes une collectivité saine et sécuritaire qui offre des occasions de vie active à tous les résidents et résout les enjeux sociaux de façon proactive en adoptant des politiques et en prenant des mesures qui assurent équitablement l'accès à tous les services ». Dans les recommandations de ce plan directeur, nous ferons la promotion des éléments compris dans cet objectif et dans cette vision : la santé, la sécurité, les occasions de mener une vie active et l'accès équitable.

De même, la vision du Plan d'inclusion sociale de la Ville, selon laquelle « tous les citoyens doivent bénéficier d'une très bonne qualité de vie », est liée directement aux loisirs. On peut se pencher sur les secteurs prioritaires du plan comme la santé mentale, l'éducation et la formation (soit la collaboration intégrée entre les établissements scolaires et la collectivité), ainsi que l'inclusion et la diversité, en adoptant des mesures qui améliorent les moyens d'assurer, sur tout le territoire de la Ville, les installations et les programmes de loisirs.

En outre, le document intitulé *Sur la voie du bien-être : Cadre stratégique pour le loisir au Canada*<sup>3</sup>, publié dans le cadre d'une initiative conjointe réunissant le Conseil interprovincial du sport et des loisirs et l'Association canadienne des parcs et loisirs, apporte un éclairage sur l'étude des loisirs à Moncton. Il faut offrir et promouvoir dans l'ensemble les loisirs sous leurs nombreuses formes, que le Cadre expose dans leurs grandes lignes dans ses cinq objectifs :



### VIE ACTIVE ET SAINE

Favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif grâce au loisir.



### INTÉGRATION ET ACCESSIBILITÉ AU LOISIR

Renforcer l'intégration et l'accessibilité au loisir pour les populations confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités.



### COMMUNIER AVEC LA NATURE

Aider les gens à nouer des liens avec leur environnement naturel grâce aux loisirs.



### ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA PRATIQUE

S'assurer d'offrir des environnements physiques et sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus, qui les encouragent à participer à des activités de loisirs et qui contribuent à souder les communautés.



### DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ D'AGIR DU SECTEUR DU LOISIR

Assurer la viabilité et le développement du secteur du loisir.

Ces cinq objectifs favorisent la réalisation des objectifs récréatifs du Plan stratégique et du Plan d'inclusion sociale et donnent des résultats positifs pour la santé, la vitalité de la collectivité et l'économie. C'est pourquoi les recommandations de ce plan directeur permettront d'atteindre ces objectifs.

## TRAVAUX PRÉCÉDENTS

Nous avons pris connaissance des études et des plans ci-après pour définir le contexte important et les leçons apprises dont il faut tenir compte pendant la mise au point de ce plan directeur :

- » *Plan de transport actif* (2002)
- » *Plan de transport actif – sentiers* (2017)
- » *Vision d’avenir du secteur riverain à Moncton* (2016)
- » *Plan d’inclusion sociale* (2016)
- » *Sur la voie du bien-être : Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada* (2015)
- » *Accord de réciprocité de la Ville de Moncton avec le District scolaire anglophone Est*
- » *Stratégie d’adaptation aux changements climatiques et de gestion des inondations* (2013)
- » *Plan de réduction de la consommation d’énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité* (2016)
- » *Plan culturel* (2016-2026)
- » *Destination 2040 : Plan directeur régional de transport durable* (2015)
- » *Plan d’améliorations communautaires du noyau du centre-ville* (2018)
- » *Plan directeur des installations Patinage de Moncton et Rapport de sélection des sites* (2020)
- » *Outil de planification des infrastructures de loisirs du Nouveau-Brunswick* (2011)
- » *Phase I du Plan directeur des loisirs – Terrains et parcs* (2010)

- » *Études des équipements récréatifs et de leur connectivité de la Commission de services régionaux du Sud-Est* (2016)
- » *Plan directeur des loisirs de la Commission de services régionaux du Sud-Est* (2017)
- » *Plan stratégique 2023*
- » *Stratégie d’immigration du Grand Moncton 2020-2024*
- » *Rapport sur la phase II du Plan de transport actif* (2022)

L’examen a porté sur des thèmes comme les loisirs, le mieux-être social, la durabilité environnementale, le transport actif et les rôles régionaux, en plus de préciser qu’un cadre pour la planification des loisirs à Moncton peut faire rejaillir des bienfaits sur la collectivité :

1. en fortifiant le mieux-être social de la ville;
2. en améliorant la résilience et la durabilité des environnements récréatifs physiques;
3. en favorisant l’amélioration du réseau de transport actif de la ville;
4. en offrant collectivement à tous et à toutes de vigoureuses installations et de solides programmes de loisirs.

En outre, les travaux antérieurs ci-après ont une incidence directe sur la mise au point du Plan directeur :

1. Le *Plan municipal de la Ville de Moncton*, qui projette l’évolution physique et culturelle de la Ville à laquelle doit se conformer ce plan directeur.

2. La *phase 1 du Plan directeur des loisirs (2010)* de Moncton, qui décrit pour les parcs un modèle de répartition physique, auquel le Plan directeur doit se conformer. Il est essentiel de noter que le plan de la phase 1 porte sur la répartition spatiale des parcs dans les quartiers, la collectivité et la région. Dans la phase 2 de ce plan directeur, nous ne proposons pas d'apporter de changements au modèle de répartition de la phase 1; toutefois, dans la phase 2, nous modifierons les commodités offertes dans ces parcs dans les cas où la collectivité le souhaite et lorsque les incidences sur les besoins statistiques évoluent.
3. Le *Plan directeur des loisirs de la Commission de services régionaux du Sud-Est (2017)*, qui définit le contexte régional pour des installations comme les arénas et les parcs de balle, auxquels font appel les résidents domiciliés dans le territoire de la ville et à l'extérieur de ce territoire.
4. La *Stratégie des parcs de sports d'action (2020)* prévoit une vision décennale pour l'infrastructure existante et l'infrastructure projetée des parcs de sports d'action, de même que pour le calendrier proposé dans la mise en œuvre. Les parcs de sports d'action permettent d'accueillir les fervents des différents sports sur roues, dont les fervents de la planche à roulettes, de la trottinette, du BMX et du patin à roues alignées, en plus de réunir les genres, les groupes d'âge, les personnes venues de tous les horizons sociaux et celles qui se situent à tous les niveaux d'aptitude physique.

5. La phase 2 du Plan de transport actif de la Ville de Moncton (2022) consiste à examiner les infrastructures des sentiers existants, les réseaux cyclables et piétonniers, ainsi que les programmes et les politiques.

Dans ce plan, on recommande de prévoir, dans le réseau cyclable, des voies cyclables séparées physiquement, des sentiers polyvalents et des voies cyclables séparées visuellement, des voies cyclables de quartier dotées de dispositifs de modération de la circulation, des passages à croisements superposés pour franchir les grands obstacles comme les autoroutes ou les plans d'eau, ainsi que les traitements voulus aux intersections afin d'améliorer l'expérience offerte aux utilisateurs et de tenir compte des déficits et des besoins cernés.

Pour le réseau piétonnier, on recommande dans ce plan que les trottoirs projetés et les nouveaux trottoirs de remplacement fassent au moins 1,8 m de largeur, dans la mesure du possible. Dans les rues plus achalandées, on recommande que les trottoirs aient 2,25 m à 3 m de largeur et d'aménager des zones tampons comme des banquettes ou des zones de mobilier urbain. Dans ce plan, on recommande aussi de doter les rues d'au moins un trottoir sur les routes locales et de trottoirs des deux côtés des artères et des routes collectrices, ou encore des sentiers polyvalents, dans la mesure du possible, pour les piétons et les cyclistes et des passages de traverse nouveaux et améliorés. Le plan précise que les passages de traverse doivent être aménagés pour permettre d'avoir directement accès à des destinations comme les écoles et les centres de loisirs.

Dans le plan, on recommande aussi de prévoir des zones de stationnement pour les vélos accessibles toute l'année dans les destinations, ainsi que la micromobilité partagée – vélos partagés, vélos électriques et trottinettes offerts au public, entre autres –, à utiliser dans le cadre du réseau multimodal de mobilité qui s'étend à tout le territoire de la Ville.

Le transport actif est un aspect important de l'accès aux loisirs et a une incidence directe sur les principes directeurs de ce plan (p. ex., la section 2.2); il vise expressément à encourager les modes de vie active et à favoriser l'inclusion et l'accès. La participation au transport actif augmente l'activité physique; or, il s'agit surtout de l'un des moyens les plus importants de faire rejaillir des bienfaits sur la collectivité en assurant la connectivité physique et sociale. En stimulant la participation dans la vie communautaire et en favorisant la fierté collective, le transport actif sert de catalyseur essentiel pour aménager des collectivités équitables, autonomes et attrayantes.

Les récents travaux de recherche menés au Canada, qui s'en remettent à un corpus considérable de données internationales, associent l'environnement bâti, dont le transport actif et les infrastructures de l'activité physique, avec des modes de vie plus physiquement actifs. En outre, ce sont les personnes les plus vulnérables de la société qui ont le plus à gagner de l'investissement public dans les réseaux piétonniers et cyclables. Par exemple, les personnes qui ne sont pas des automobilistes, dont les enfants, les ménages à revenus moindres, les personnes en situation de handicap et les aînés, peuvent affronter les difficultés quand il s'agit d'avoir accès à des emplois, aux écoles, aux soins de santé

et aux infrastructures communautaires. En raison de la dépendance quasi universelle vis-à-vis de l'automobile dans le transport, nombreux sont ceux et celles qui sortent de l'équation. Les enfants, les aînés, les malvoyants ou ceux et celles qui sont aux prises avec d'autres difficultés physiques, ceux qui ont des revenus moindres, ceux qui n'ont pas accès à temps plein à une voiture ou ceux qui ne conduisent pas pour d'autres raisons personnelles font partie des groupes qui profitent le plus de l'amélioration des occasions de se déplacer en toute sécurité à pied ou à vélo.

Le Plan directeur sur le transport actif constitue un cadre physique, culturel et administratif pour la modification du réseau des rues et des sentiers de Moncton. La Ville devrait s'assurer que les différents volets du réseau de transport actif établissent des liens parmi les infrastructures récréatives régionales et collectives répertoriées dans le Plan directeur des loisirs et sont priorisés afin d'assurer la liaison entre les résidents et les infrastructures collectives dans le cadre de la mise en œuvre à court terme.

## 1.3 RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

En 2023, on prévoit de mettre en œuvre les changements à apporter au régime de la gouvernance locale du gouvernement provincial. Cette réforme réduira le nombre de gouvernements locaux et de districts de services locaux, dont le nombre passera de 340 à 89 entités. Dans le cadre de cette réforme, une partie des districts de services locaux de Moncton sera annexée à la Ville, ce qui viendra augmenter d'environ 730 habitants la population de Moncton.

La réforme de la gouvernance locale fortifiera les commissions de services régionaux, qui seront dotées d'un rôle et d'un mandat plus vastes, qui s'étendront au développement économique, au développement communautaire, à la promotion du tourisme, au transport régional, à l'orientation sociale, ainsi qu'au partage des coûts des infrastructures récréatives.

Les nouvelles lignes de conduite du gouvernement provincial constitueront, pour les commissions de services régionaux, des directives pour cerner les occasions de partage des coûts régionaux et sous-régionaux dans les infrastructures sportives, récréatives et culturelles, pour déterminer les bassins récepteurs correspondants et pour mettre au point des accords de partage des coûts. Les coûts partagés des infrastructures seront calculés selon une assiette fiscale et une formule démographique et ne produiront leurs effets que si la collectivité hôte joue un rôle de surveillance auprès d'un comité représentant toutes les entités intervenant dans l'accord financier.

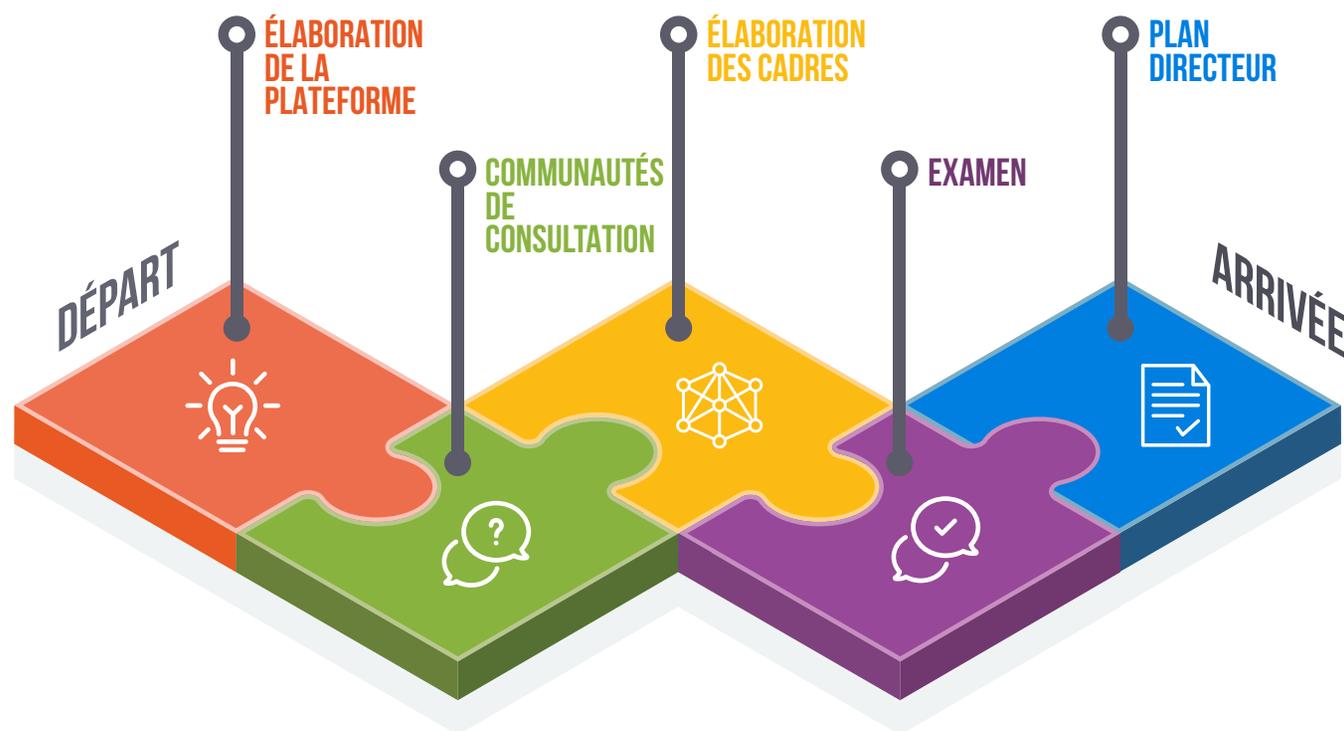
Pour la Ville de Moncton, cette réforme donne lieu à deux possibilités. Premièrement, la Ville augmentera instantanément sa population d'environ 730 résidents, qui contribueront directement aux infrastructures récréatives de la région et de la collectivité sur le territoire de la ville, en exerçant immédiatement une influence sur les modèles de prestation de services. Ainsi, les pressions se multiplieront dans l'utilisation des arénas et des piscines, ce qui obligera à aménager des installations nouvelles ou agrandies dans un délai plus court. Le document de ce plan directeur fait état de cet impact.

Deuxièmement, la Ville de Moncton peut travailler de concert avec le district de services pour aménager des infrastructures communes appelées à servir des populations plus nombreuses tout en assurant les services destinés aux résidents de la Ville dans le contexte des districts de service plus vastes. La Ville peut ainsi travailler collectivement avec la Commission de services régionaux et les collectivités voisines afin de réaliser des « économies d'échelle » budgétaires tout en respectant les balises de la demande décrites dans ce plan directeur.

## 1.4 LE PROCESSUS DE MISE AU POINT DU PLAN DIRECTEUR

Pour créer ce plan directeur, il a fallu consulter massivement les résidents, les fournisseurs de services de loisirs, les principaux intervenants et le comité directeur de la Ville. La liste des 92 grandes idées, qui exprime les souhaits et les besoins des résidents, des fournisseurs de services de loisirs et des intervenants et qui constitue la pierre d'assise de ce plan directeur, exprime directement l'enthousiasme de ceux et celles qui ont participé au déroulement des consultations. La figure ci-après décrit le processus de mise au point du Plan directeur. Nous expliquons chacune des phases en donnant plus de détails dans les sections suivantes.

FIGURE 1 | PROCESSUS DE MISE AU POINT DU PLAN DIRECTEUR



## LA MISE AU POINT DE LA PLATEFORME

Pour commencer, l'équipe chargée des consultations s'est entendue sur une définition complète de la position actuelle de Moncton dans les loisirs afin de constituer une plateforme pour permettre de réaliser ce projet. Cet exercice s'inspire d'entrevues avec le personnel de la Ville, de données démographiques, d'études et de plans antérieurs, ainsi que d'un inventaire et d'une analyse des installations et des programmes de loisir, de la cartographie et des visites sur les lieux.

## LES COLLECTIVITÉS CONSULTÉES

Un processus unique et complet de consultations du public a favorisé la participation généralisée et a permis de réunir les commentaires des utilisateurs des programmes et des installations de loisirs de Moncton ainsi que des fournisseurs de services de loisirs, malgré les restrictions sanitaires. Plus de 3 000 personnes ont visité la plateforme de consultation de la Ville, Jasons Moncton – Let's Chat Moncton, pour se renseigner sur ce projet; nombreux sont ceux et celles qui ont participé au dialogue en faisant appel aux outils prévus dans les consultations. À l'époque, un nombre record de membres de la collectivité a participé au sondage des utilisateurs de la collectivité (plus de 460 participants). D'autres sondages sur les réseaux sociaux ont permis de réunir 600 réponses. Plusieurs séances de travail se sont déroulées en ligne avec les intervenants et ont apporté des points de vue réfléchis et clairvoyants, grâce auxquels nous avons pu étudier les installations et les programmes de loisirs de ce plan.

## LA MISE AU POINT DES CADRES

Les commentaires réunis auprès de la collectivité et des intervenants pendant les consultations ont permis d'établir un cadre futuriste, ou une vision, pour les installations comme pour les activités de loisirs d'après les besoins et les souhaits des utilisateurs et des fournisseurs de services de loisirs. Il est essentiel d'offrir des loisirs durables et accessibles à l'échelle de la collectivité, de manière à assurer l'équité dans l'accès aux loisirs dans tous les secteurs de la Ville de Moncton.

## L'EXAMEN

Les résidents et les employés ont été invités à examiner et à mettre au point les cadres des installations et des activités de loisirs, les grandes idées et la vision du projet pour définir l'orientation définitive dans les besoins en loisirs de Moncton. Cinq séances éphémères se sont déroulées dans la collectivité dans différents établissements intérieurs et en plein air pour réunir des commentaires sur les différents points de vue des utilisateurs des services de loisirs. Les résidents qui n'ont pas pu participer à ces séances ont été invités à faire des commentaires sur la plateforme de consultation de la Ville, Jasons Moncton – Let's Chat Moncton!

## LE PLAN DIRECTEUR

Le Plan directeur réunit dans le même document les constituantes des quatre phases précédentes en finalisant les cadres des installations et des activités de loisirs et en élaborant les principales recommandations et la stratégie de mise en œuvre.

## 1.5 LE MILIEU DES LOISIRS DE MONCTON

### LES CONTEXTES EXTERNES

Moncton est le moteur économique du Nouveau-Brunswick et le cœur statistique et municipal de la région de Dieppe, de Moncton et de Riverview. Il faut donc tenir compte de ces deux contextes dans la mise au point du modèle de loisirs.

### LE CONTEXTE PROVINCIAL

Fredericton, Moncton et Saint John sont dotées d'installations qui leur permettent de réaliser des manifestations sportives d'envergure nationale. Par exemple, ces trois villes organisent des activités sportives nationales dans leurs arénas :

- » Saint John est dotée d'une piscine olympique de 50 mètres d'envergure nationale.
- » Moncton est équipée d'un stade d'athlétisme en gazon synthétique d'envergure nationale et internationale et du Centre Avenir, complexe polyvalent d'envergure nationale.
- » Fredericton a aménagé un parc de ski de fond d'envergure nationale.
- » Ces trois villes sont équipées d'installations de curling d'envergure nationale.

Le maintien du statu quo permet au moins de s'assurer que Moncton continue de jouer un rôle important dans l'attraction des événements au Nouveau-Brunswick et au Canada. Dans la mesure du possible, les actifs existants ou projetés doivent étoffer ce rôle dans les cas où l'utilisation locale massive qui en est faite pérennise ces installations.

### LE CONTEXTE DES TROIS COLLECTIVITÉS

Dieppe, Moncton et Riverview sont toutes dotées d'installations qui permettent d'offrir à l'ensemble de leurs résidents des commodités récréatives. L'évaluation des besoins locaux en installations comme les arénas, les piscines et les cycloparcs obligent à mener une évaluation statistique régionale pour s'assurer que ces trois villes n'ont pas de difficulté à pérenniser des installations en double. De plus, cette réflexion permet de s'assurer que les trois municipalités tâchent d'offrir des produits récréatifs exceptionnels, qui se conjuguent pour donner aux trois collectivités l'image d'un centre urbain récréativement divers.

### LE CONTEXTE DE LA VILLE

Comme toutes les villes, Moncton est une série de quartiers qui forment ensemble des collectivités physiques. Les périmètres de ces collectivités sont définis par les espaces naturels, par les couloirs de transport dotés de services auxiliaires et par des typologies d'aménagement qui réunissent les mêmes caractéristiques physiques et culturelles. Chaque collectivité est unique et importante pour la Ville comme pour la vigueur culturelle et économique de la région. Si les résidents adorent leur ville, c'est parce qu'ils adorent leur quartier et leur collectivité.

En règle générale, les 79 740 résidents de Moncton habitent dans cinq zones communautaires, ou quartiers, que le Plan directeur considère comme des communautés de loisirs. La figure 2 illustre la délimitation des communautés et comprend les annotations statistiques et démographiques des résidents pour chacune de ces communautés.

FIGURE 2 | COMMUNAUTÉS DE LOISIRS DE MONCTON

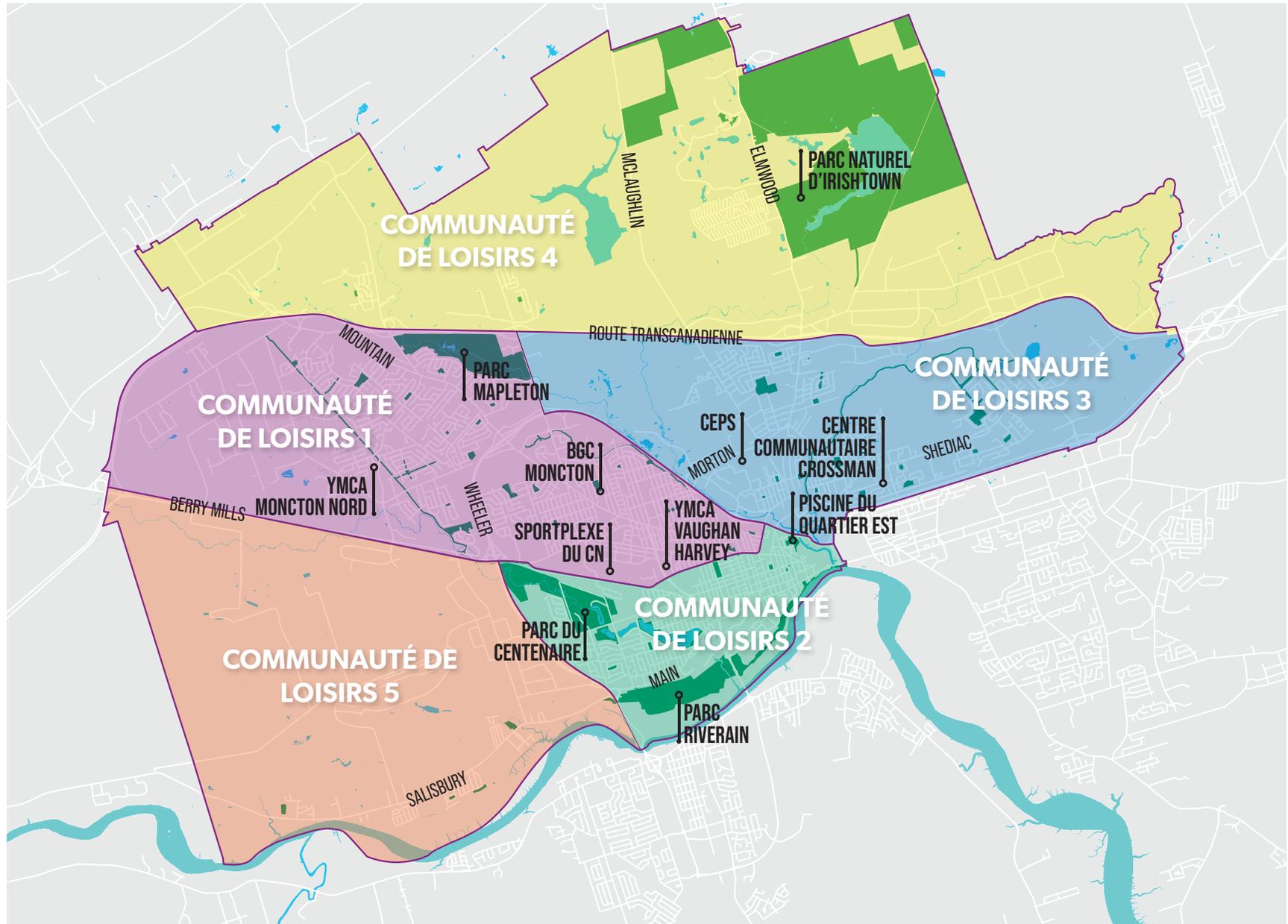
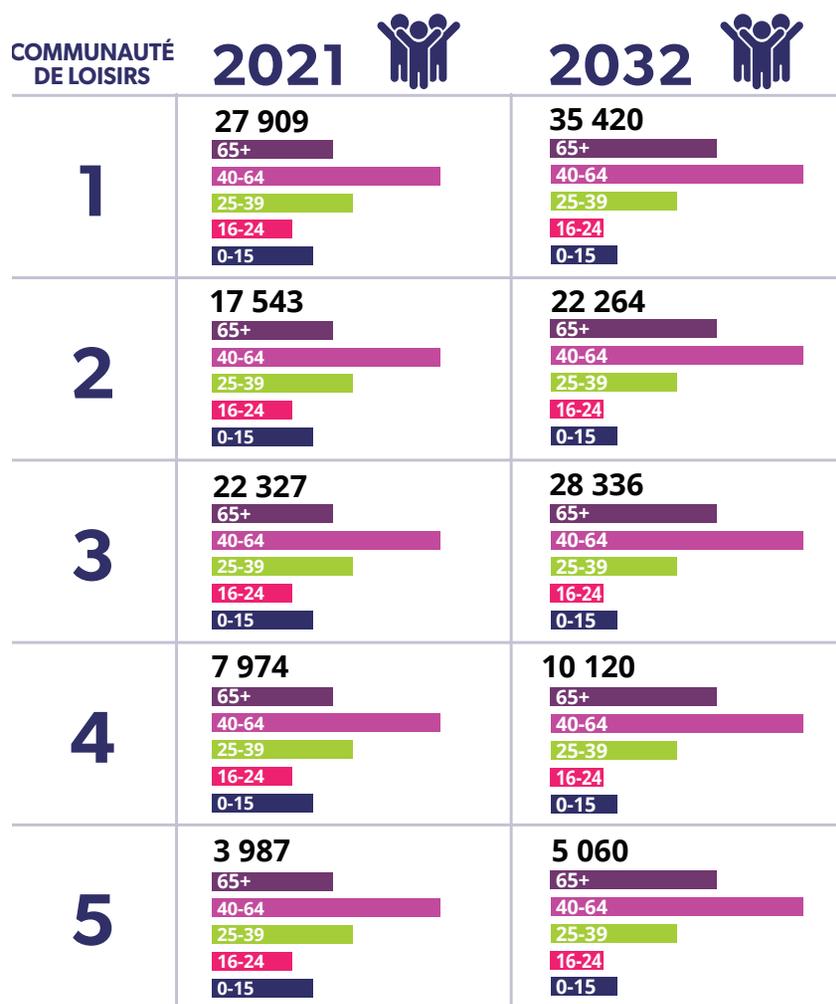


FIGURE 3 | POPULATIONS ESTIMATIVES DES COMMUNAUTÉS DE LOISIRS



Cette délimitation est importante pour deux raisons. Premièrement, les décisions qui influent sur la répartition géographique des actifs existants et projetés se fondent sur les critères de localisation qui permettent d'assurer l'égalité et l'équité des résidents du point de vue des loisirs.

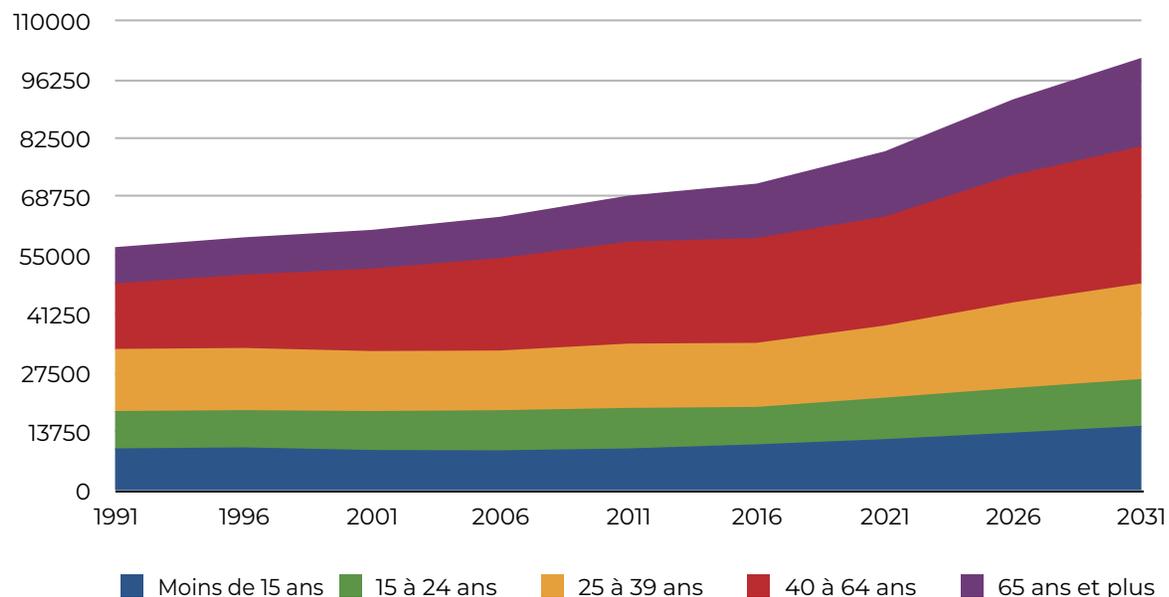
Deuxièmement, on peut localiser les actifs d'après leur répartition spatiale et mettre au point cette répartition en fonction des densités de population et du profil démographique des résidents dans chaque collectivité. Ainsi, les actifs communautaires permettent d'assurer les loisirs journaliers alors que les actifs situés à l'échelle des villes et des régions favorisent la participation à des activités spéciales qui ne se déroulent peut-être pas chaque jour, en plus de promouvoir la vigueur du développement économique de la Ville et de la région. Ainsi, grâce à des stratégies adaptées à la localisation des biens et permettant de créer des collectivités piétonnables, les activités journalières de loisirs peuvent se dérouler sans se déplacer en voiture.

## LE CARACTÈRE ACTUEL

Le Recensement de 2021 nous apprend que la Ville de Moncton est peuplée par 79 740 résidents et que sa population ne cesse de s'accroître. Entre 2011 et 2016, la population de Moncton a crû de 4 %<sup>4</sup>, et entre 2016 et 2021, elle a augmenté pour passer de 71 889 à 79 740 habitants, ce qui représente un changement de 10,5 %<sup>5</sup>. Le rythme de croissance de cette très récente période est nettement supérieur à la moyenne provinciale de 3,8 % et à la moyenne nationale de 5,2 %<sup>6</sup>.

D'après la Stratégie de croissance urbaine du Plan Moncton, cette ville continuera de croître en partie grâce à son importance grandissante comme centre régional, à sa situation géographique et à la qualité de vie qu'elle offre. D'après la Stratégie de croissance urbaine, qui prévoit un taux de croissance annuel de la population de 2,3 % entre 2021 et 2026 et de 1,7 % entre 2026 et 2031, dont les 730 résidents environ qui viendront grossir la population grâce à l'annexion de nouveaux terrains dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale en 2023, on estime à 101 200 habitants la population de Moncton en 2032.

FIGURE 4 | POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE MONCTON



## L'AUGMENTATION DE LA POPULATION DES ADULTES D'ÂGE MÛR ET DES ÂÎNÉS

La proportion du groupe d'âge des 40 ans et plus dans la population a surclassé dans l'ensemble la croissance de la population (figure 3). Entre 1991 et 2016, la population des personnes de 40 à 64 ans a progressé de 10 % en moyenne pendant chaque période du Recensement. La population des 65 ans et plus n'a pas cessé d'augmenter durant les périodes du Recensement, soit de 4 % entre 1996 et 2001, de 7 % entre 2001 et 2006, de 12 % entre 2006 et 2011, de 18 % entre 2011 et 2016, et de 20 % entre 2016 et 2021. La croissance dans ces groupes d'âge devrait se poursuivre dans la prochaine période du Recensement<sup>7</sup>.

## L'AUGMENTATION RÉCENTE DE LA POPULATION DES JEUNES

La proportion des enfants de moins de 15 ans accuse du retard sur la croissance de la population de la Ville : en 2021, elle se chiffrait à 15 % de la population totale, contre 17 % en 1991. Si ce groupe d'âge a proportionnellement régressé, il a inscrit une forte croissance dans la dernière période du Recensement. Entre 2016 et 2021, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a augmenté de 9 %.

## LA CROISSANCE DES TROIS COLLECTIVITÉS

Les collectivités voisines de Dieppe et de Riverview se sont elles aussi développées entre 2016 et 2021 : la population de Dieppe a crû pour passer de 25 384 à 28 114 habitants, soit une hausse de 10,8 %, et la population de Riverview a augmenté pour passer de 19 667 à 20 584 habitants, ce qui représente une hausse de 4,7 %. Dans l'ensemble, les trois collectivités, qui constituent la région du Grand Moncton (RGM), ont connu une augmentation de 9,8 % de leur population totale, passée de 116 940 à 128 438 habitants. D'après la prévision du Conference Board du Canada, qui s'attend à un taux de croissance annuelle de 1,2 % de la population de la RMR de Moncton, la population du Grand Moncton en 2032 devrait se chiffrer à 148 810 habitants.

## LA HAUSSE DE L'IMMIGRATION

La *Stratégie d'immigration du Grand Moncton 2020-2024* nous apprend que 1 450 nouveaux arrivants se sont installés dans la RGM en 2018; cette stratégie vise à attirer chaque année, d'ici 2024, entre 2 750 et 3 500 nouveaux arrivants<sup>8</sup>. Cette stratégie rappelle que les précédents modèles de croissance, issus du solde naturel des naissances et des décès et du flux des autres Néo-Brunswickois qui s'installent dans la région, sont désormais supplantés par l'immigration pour porter la croissance de la population dans la RGM.

## 1.6 LES LOISIRS : BIENFAITS ET TENDANCES

Les loisirs et les personnes qui s’y consacrent ne cessent d’évoluer. Traditionnellement, l’objectif consiste à joindre les populations vulnérables. Or, à l’heure actuelle, il s’agit plutôt d’adopter un modèle d’utilisateur-payeur, fondé sur l’individu et axé sur les installations<sup>9</sup>. À l’heure où l’évolution sociale, démographique, technologique, environnementale et économique fulgurante de notre monde donne lieu à de nouveaux besoins, les loisirs doivent eux aussi évoluer et s’adapter.

Le document intitulé *Sur la vie du bien-être : Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada* met en lumière le potentiel des loisirs, qui peut donner lieu, pour les gouvernants, à une collaboration dans les efforts consacrés à corriger les grands problèmes de l’heure. Ainsi, ce cadre a permis de mettre au point une définition renouvelée des loisirs : « On parle de loisirs pour décrire l’expérience vécue lorsque nous choisissons librement de participer à des activités physiques, sociales, intellectuelles, créatives et spirituelles qui renforcent le bien-être des individus et de la communauté »<sup>10</sup>. Cette définition revitalisée des loisirs porte sur le rôle contemporain que jouent les loisirs pour les personnes de tous les groupes d’âge et de tous les niveaux d’aptitude physique durant toutes les étapes de l’existence.

Afin de servir les collectivités équitablement et significativement, il faut promouvoir des loisirs par l’entremise des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Plus le rayon d’action des loisirs est vaste et inclusif, plus les secteurs de ces organisations sont nombreux à participer à leur croissance, par exemple l’environnement, les affaires autochtones, le tourisme, le patrimoine, les arts et la culture, les sports et la forme physique,

ainsi que l’éducation. Puisque ces secteurs sont nombreux à réunir des buts et des initiatives comparables, les loisirs constituent le point de ralliement parfait pour que ces organisations puissent agir de concert et travailler en collaboration.

### LES JEUNES ET LES SPORTS

La participation des jeunes aux activités sportives accuse une baisse au Canada. En 2011, 74 % des enfants canadiens participaient à des sports; ce chiffre a plongé à moins de 60 % en 2020<sup>11</sup>. Une vaste étude menée en Ontario a permis de constater que moins de la moitié des jeunes qui pratiquaient des sports d’équipe avant la pandémie continuent de le faire aujourd’hui. Malgré le relèvement dont on fait état dans la participation des jeunes aux sports et aux activités physiques individuels comme la course, l’entraînement musculaire ou la culture physique, cette croissance est marginale par rapport aux baisses beaucoup plus importantes dans les sports d’équipe pratiqués dans les installations, par exemple le soccer, le basketball, le hockey, la natation et le baseball<sup>12</sup>.

Cette baisse est particulièrement forte chez les jeunes filles. Alors qu’un nombre comparable de garçons et de jeunes filles commencent à pratiquer des sports, les garçons sont plus nombreux à le faire dès l’âge de 9 à 12 ans et à continuer de le faire jusque tard dans l’adolescence et durant toute leur existence<sup>13</sup>. Cette constatation est particulièrement inquiétante, puisque si une jeune fille ne fait pas toujours de sport à l’âge de 10 ans, elle n’a que 10 % de probabilités d’être physiquement active à l’âge adulte<sup>14</sup>.

Dans l'ensemble, l'activité physique des jeunes canadiens baisse constamment. À l'automne 2018, 50,8 % des jeunes de 12 à 17 ans suivaient les recommandations du gouvernement du Canada sur l'activité physique, alors qu'à l'automne 2020, ce chiffre s'inscrivait à 37,2 % à peine<sup>15</sup>. Il est intéressant de constater que dans la même période, il n'y a pas eu de changement chez les adultes de 18 à 64 ans, ce qui laisse entendre que les moyens grâce auxquels les jeunes se consacrent à des activités physiques ont été plus fragilisés par les retentissements de la COVID-19. Par exemple, la durée moyenne consacrée à l'activité physique à l'école a baissé pour passer de 24,7 minutes par jour en 2018 à 13 minutes à peine par jour en 2020.<sup>16</sup>

## L'ANNÉE DE LA PANDÉMIE

Les calamités et les bouleversements de la pandémie de COVID-19 se sont répercutés partout dans le monde; or, les difficultés de la pandémie n'ont pas été réparties également parmi les groupes démographiques. Cette réalité a mis en lumière les problèmes omniprésents et systémiques qui affligeaient la société longtemps avant l'écllosion de ce virus. En raison du regain d'intérêt et d'attention de l'opinion publique pour les questions d'équité, d'accès et d'inclusion, on commence à tirer les leçons des années de pandémie, qui permettront de remodeler les priorités de la collectivité et de transformer pour le mieux, aujourd'hui et dans les années à venir, les pratiques de la collectivité.

On lance souvent fièrement que les parcs et les loisirs sont « pour toutes et pour tous ». Or, ce discours peut masquer le racisme, l'application inéquitable, le sous-investissement historique, l'inégalité de l'accès aux commodités et un jugement social qui excluent de nombreux citoyens des bienfaits et des avantages des parcs et des loisirs<sup>17</sup>. La pandémie a mis en lumière ces inégalités

et cette discrimination systémiques. Par exemple, pendant la pandémie, les Canadiens et les Canadiennes qui s'identifient comme des personnes noires, autochtones ou de couleur étaient plus susceptibles de faire état d'obstacles qui les empêchent de fréquenter les parcs, par exemple la crainte de recevoir des billets de contravention et d'être harcelés<sup>18</sup>.

Il faut se rappeler ces problèmes en examinant les statistiques sur l'utilisation des parcs et des installations de loisirs pendant la durée de la pandémie. Il est impressionnant de constater que 94 % des villes ont fait savoir que la fréquentation des parcs avait augmenté pendant la pandémie, alors que les deux tiers des Canadiens et des Canadiennes ont affirmé qu'ils avaient passé plus de temps dans les parcs qu'avant la pandémie et que 39 % ont déclaré que leur fréquentation des parcs avait doublé durant la pandémie<sup>19</sup>. Or, bien que 69 % des Blancs au Canada aient fait savoir qu'ils avaient visité plus souvent les espaces verts pendant la pandémie, seulement 59 % des Canadiens et des Canadiennes qui s'identifient comme des personnes noires, autochtones ou de couleur ont déclaré qu'elles en avaient fait autant. En outre, 25 % des Canadiens noirs, autochtones et de couleur ont fait savoir qu'ils avaient passé moins de temps dans les parcs à cause de la pandémie, contre seulement 17 % des Canadiens de race blanche<sup>20</sup>.

En raison du relèvement général de la fréquentation des parcs pendant la pandémie, les gens sont plus nombreux à s'investir dans l'avenir des parcs et de la programmation. À l'heure actuelle, 85 % des Canadiens affirment qu'ils souhaitent qu'on investisse plus de fonds de l'État dans les parcs, 76 % des Canadiens déclarent qu'ils souhaitent plus de programmes collectifs dans les parcs, 71 % des Canadiens font savoir que ce sont les parcs locaux et de quartier qu'ils préfèrent visiter, 58 % des Canadiens s'intéressent davantage

aux activités d'intendance des espaces naturels, et 89 % affirment qu'ils ont essayé une activité nouvelle dans un parc en 2020<sup>21</sup>.

La pandémie a révélé les lacunes de l'accessibilité aux toilettes dans les espaces publics. En effet, les espaces publics devenaient moins attrayants pour les gens ayant divers besoins et qui étaient plus nombreux à les fréquenter puisque les toilettes des commerces privés avoisinants ont été fermées.

## L'IMMIGRATION ET LES LOISIRS

Dans les 15 dernières années, l'immigration a plus que doublé dans la région de l'Atlantique. Les grandes provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique n'attirent plus les nouveaux arrivants aux mêmes rythmes qu'elles le faisaient traditionnellement. En 1997, à peu près un immigrant sur 10 seulement s'installait hors de ces trois provinces, alors qu'en 2017, ce chiffre a augmenté pour passer à presque 4 sur 10<sup>22</sup>. Cette évolution du profil démographique et cet accroissement de la diversité culturelle ont de profonds retentissements sur les tendances, les pratiques et les priorités dans les loisirs au Canada et offrent l'occasion d'améliorer les activités de loisirs dans ce pays, aujourd'hui et demain.

Pour les nouveaux arrivants au Canada, les loisirs offrent de multiples bienfaits, avantages et perspectives; toutefois, pour que ces avantages et perspectives soient accessibles, il est essentiel de s'entendre sur le sens que les nouveaux arrivants donnent aux loisirs quand ils s'installent au Canada et sur leurs liens avec ces activités. Nombreux sont les nouveaux arrivants au Canada qui « apportent avec eux un bagage unique d'habiletés fondamentales sportives et motrices et, comme tous les Canadiens, demandent une approche personnalisée pour améliorer leur niveau de littératie physique, au

moyen d'expériences de qualité et appropriées selon le stade »<sup>23</sup>. En se penchant sur les perspectives de loisirs offertes aux nouveaux arrivants, il est important de tenir également compte des moyens grâce auxquels les nouveaux arrivants pourraient souhaiter faire l'essai de nouvelles activités récréatives et d'activités populaires et massivement popularisées au Canada, alors que d'autres pourraient s'installer ici en souhaitant continuer de se consacrer aux types de loisirs qu'ils connaissent et pour lesquels ils se passionnent déjà. Les programmes et les infrastructures de loisirs doivent faire état des perspectives offertes dans un cas comme dans l'autre aux nouveaux arrivants.

Outre cette convention, il est essentiel d'éveiller les consciences aux obstacles qui dissuadent ou excluent en grand nombre les nouveaux arrivants lorsqu'il s'agit de participer à des programmes de loisirs dans leur nouvelle collectivité. À la surface, ces obstacles regroupent les problèmes de l'accessibilité des activités, des espaces et de l'information, de la langue, de la connaissance de la technologie pour avoir accès à l'information et à l'inscription en ligne, des impératifs à mener de front dans l'emploi du temps, par exemple le travail par quart, ainsi que de la disponibilité des programmes d'aide à caractère social<sup>24</sup>. Puis, plus en profondeur, les obstacles politiques et culturels peuvent aussi influencer sur l'expérience des loisirs parmi les nouveaux arrivants au Canada. Il peut s'agir de facteurs comme les perceptions culturelles de certains sports et de certaines activités, l'accès aux environnements réservés aux femmes et aux jeunes filles, les programmes qui ne tiennent pas compte des différences culturelles et religieuses, les chocs politiques et culturels des pays d'origine ou entre les pays d'origine, qui peuvent suivre les nouveaux arrivants au Canada et influencer sur le choix de leurs collègues de jeu et de concurrents, ainsi que les préjugés et le racisme<sup>25,26</sup>.

La Ville de Fredericton est un excellent exemple qui montre qu'en surmontant ces obstacles, on peut améliorer la participation des nouveaux arrivants aux activités de loisirs. Pour triompher des obstacles de la langue et de l'accès, l'Association multiculturelle de Fredericton a ciblé les cours de langue pour les nouveaux arrivants. Elle a publié l'information sur les programmes dans différentes langues sur les écrans d'ordinateur dans les classes et a produit des affiches multilingues à échanger avec les partenaires communautaires et différents groupes culturels<sup>27</sup>. Le projet « Jeunes nouveaux arrivants à vélo » est une autre initiative menée par l'Association multiculturelle de Fredericton en partenariat avec la Ville et les entreprises locales. Ce projet vise à contrer les obstacles dans le transport et dans l'accès en tâchant d'offrir aux jeunes immigrants des vélos et du matériel cyclable offerts en dons, pour leur permettre d'explorer leur nouvelle ville et de s'y déplacer<sup>28</sup>.

La littératie physique est un autre grand obstacle, surtout pour les jeunes filles et les femmes qui viennent d'arriver au Canada. Si aujourd'hui une femme sur cinq au Canada est née hors du pays, les jeunes filles et les femmes qui viennent d'arriver constituent la population la plus sous-représentée dans le réseau des activités sportives et physiques<sup>29</sup>. Le district de Saanich lutte contre ce problème en offrant toutes sortes de biens d'équipement liés aux sports et à la remise en forme dans un environnement déstructuré et familial. Ce district a préparé une boîte de sport pour la mosquée locale; cette boîte contenait des articles comme des cordes à danser, des haltères, des ballons et des élastiques, ce qui permettait aux jeunes filles et aux femmes de se réunir dans le parc d'en face, après avoir fréquenté la mosquée, et de se divertir ensemble<sup>30</sup>.

Cet exemple, issu du district de Saanich, met en lumière l'impact des environnements confortables et familiers sur l'expérience des loisirs des nouveaux arrivants. Dans bien des cas, grâce au confort et à la familiarité qui leur sont offerts, les nouveaux arrivants peuvent décider de faire partie d'équipes ou de participer à des programmes avec d'autres compatriotes de leur pays d'origine, au lieu de faire partie des ligues traditionnelles. Les réseaux établis d'immigrants de longue date dans les collectivités sont l'un des moyens les plus efficaces d'attirer les nouveaux arrivants et de les inclure dans les activités de loisirs. Aujourd'hui, plus de 16 000 immigrants gagnent leur vie en tant que dirigeants ou d'instructeurs de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique. En effet, les immigrants représentent 20 % des personnes qui travaillent comme entraîneurs sportifs au Canada<sup>31</sup>. La recherche nous apprend que l'importance de l'entraide apportée par ceux et celles qui ont vécu l'expérience de l'immigration peut favoriser et rehausser l'expérience vécue par les nouveaux arrivants dans les loisirs<sup>32</sup>. Le projet Soccer and Settlement d'Ottawa en témoigne éloquentement. Ce projet offrait, aux nouveaux arrivants formés comme entraîneurs selon le modèle de développement à long terme des joueurs de l'Ontario Soccer Association, l'occasion d'animer des séances dans le cadre d'un programme qui, comme Play n' Learn Soccer, conjuguent l'apprentissage de l'histoire du Canada et l'apprentissage du soccer<sup>33</sup>.

La collaboration avec les réseaux ci-dessus peut aussi se dérouler par l'entremise des organisations reconnues qui offrent des services d'établissement aux nouveaux arrivants. Par exemple, le projet Soccer and Settlement favorise cette collaboration en nouant des liens entre les associations et les clubs de soccer d'une part et, d'autre part, des organisations comme l'Organisme communautaire des services aux immigrants d'Ottawa, Jewish Family Services of Ottawa, l'Agence libanaise et arabe des services sociaux d'Ottawa-Carleton et d'autres organisations. D'un océan à l'autre, de nombreux autres programmes ont pour objectif de dissoudre les obstacles qui se dressent contre les nouveaux arrivants dans le domaine des loisirs. À Montréal, l'Organisation des jeunes de Parc-Extension mène son programme de développement du Hockey SLAP-PX les vendredis soir à 18 h et les dimanches matin à 10 h afin d'apporter une solution à la difficulté que posent pour de nombreuses familles les horaires erratiques des exercices et des matchs de hockey fédérés. Sport Calgary offre l'événement All Sport One Day pour permettre aux enfants de 6 à 12 ans d'essayer gratuitement différents sports. À Halifax, l'événement Winter By the Sea est une fête pour les nouveaux arrivants, leurs familles et leurs

amis. Cet événement offre une formation sur l'art de rester actif en hiver et sur les moyens de se vêtir pendant les mois de l'hiver, en plus de fournir de l'information sur les organisations sportives et récréatives locales<sup>34</sup>. Hormis ces initiatives organisées, les activités récréatives informelles et de moindre envergure intégrées dans la vie courante et dans chaque routine ont beaucoup d'importance. Puisque l'expérience et le parcours de chacun des nouveaux arrivants dans son rétablissement dans un nouveau pays sont différents, la souplesse apportée par ces types d'activités récréatives est une option qui est facile à gérer, qui est bien accueillie et durable.

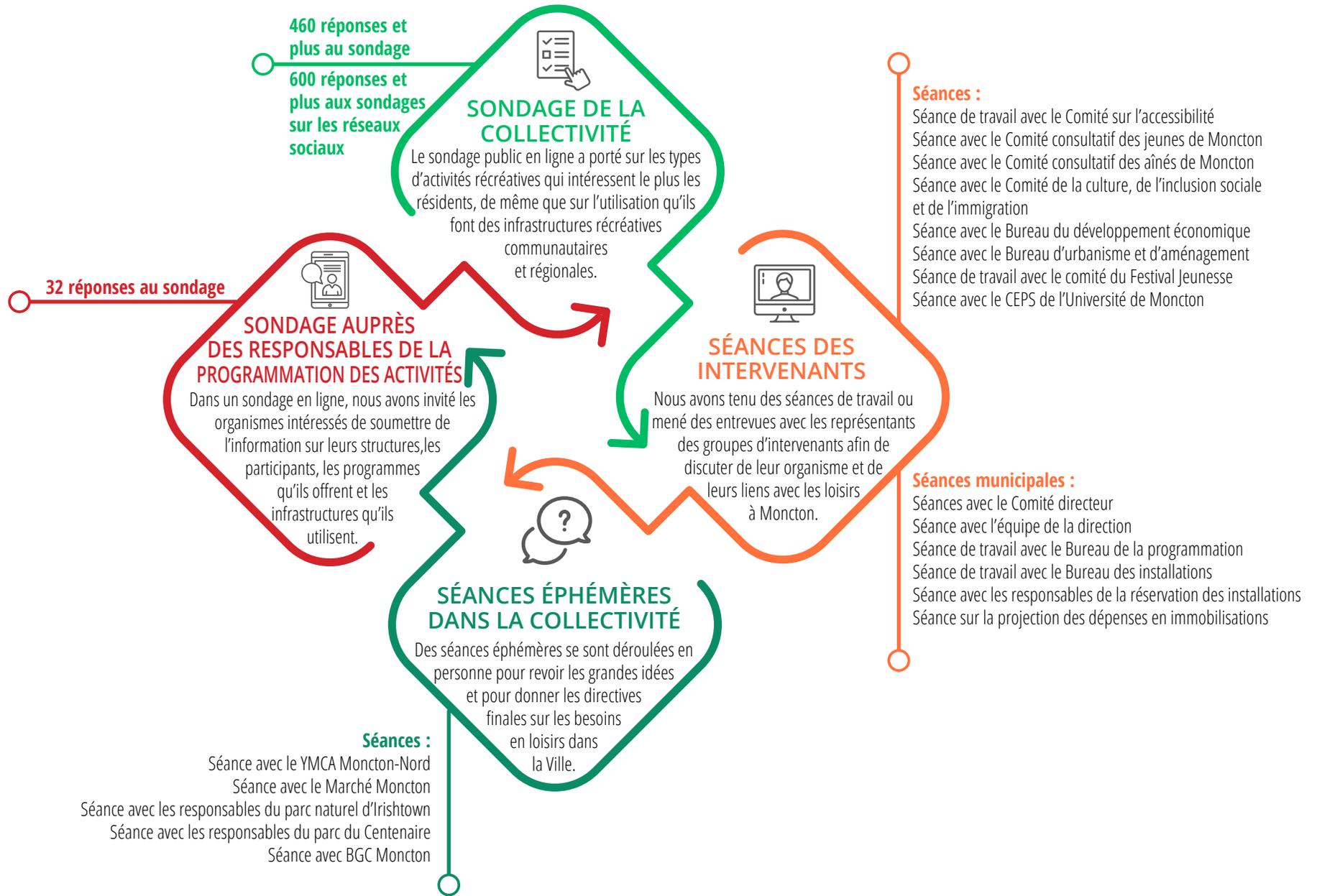
Les loisirs peuvent concourir au sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants dans tout le processus qui les amène à se réinstaller dans ce pays. Quand les loisirs fonctionnent comme « langue universelle », il devient possible de nouer des liens sans langage commun ni interaction directe. Les loisirs peuvent servir d'élément commun pour réunir des personnes venues de différents horizons et offrir l'occasion d'apprendre au contact des autres, de nouvelles cultures ou compétences dans un contexte sécuritaire, dans lequel on ne porte pas de jugement.

## 2.0 CONSULTATIONS ET CONCEPTS

---

Dans ce chapitre, nous donnons un aperçu des différentes consultations menées auprès du public, des groupes d'utilisateurs et les intervenants pendant l'élaboration de ce plan directeur. La figure 4 fait la synthèse des consultations menées auprès des intervenants; nous donnons, dans les sections suivantes, les détails des principales constatations. Pour clore ce chapitre, nous reproduisons la vision et les principes guidant le plan directeur, qui éclairent les résultats dont nous faisons état dans le reste du plan.

FIGURE 5 | CONSULTATION DES INTERVENANTS





## 2.1 92 GRANDES IDÉES

Dans les deux pages suivantes, nous faisons la synthèse des constatations des séances de consultation qui ont porté sur ce plan directeur dans les catégories des « grandes idées ». Ces idées sont les pierres d'assise qui ont servi à construire le plan directeur et les mesures à mettre en œuvre.

FIGURE 6 | 92 GRANDES IDÉES

## Vie active

- Aménager un réseau de transport actif bien développé et interconnecté pendant toutes les saisons pour permettre aux résidents d'avoir accès aux établissements récréatifs, pour les loisirs comme pour le navettage.
- Prévoir de l'éclairage sur les sentiers primaires.
- Programmer les jours des activités nouvelles.
- Créer des programmes pour la famille et pour les jeunes afin de promouvoir des modes de vie sains et durables.
- Prévoir des activités accessibles à moindres coûts pour encourager les enfants à bouger et à socialiser.
- Prévoir des activités récréatives organisées non compétitives pour les enfants.
- Prévoir des options conviviales pour les chiens (dont les parcs à chiens intérieurs, l'entretien méticuleux des pistes et les sports canins attelés).
- Penser à des activités de loisirs accessibles à l'intention des télétravailleurs.
- Créer des infrastructures communautaires pour les jeunes professionnels et les familles afin de leur permettre d'avoir accès à pied aux sentiers de loisirs et aux parcs canins et autres; terrains de jeux pour les enfants.

## Environnements propices

- Promouvoir les environnements disponibles.
- Promouvoir les journées portes ouvertes pour mettre à l'essai des activités nouvelles.
- Créer un site Web centralisé pour diffuser les programmes offerts.
- Prendre des mesures concrètes pour promouvoir la santé des résidents de la Ville (p. ex., planter plus d'arbres, réduire le nombre de parcs de stationnement et intégrer le secteur riverain avec les infrastructures récréatives et sportives).
- Offrir des activités aux jeunes et aux moins jeunes, aux personnes seules, aux couples sans enfants, aux parents dont les enfants ont quitté le domicile familial, aux veuves et aux veufs âgés dans le même établissement.
- Promouvoir les sports pratiqués par les femmes.
- Prévoir des programmes pour les débutants afin de donner un nouveau souffle aux activités normalement destinées aux enfants et de s'assurer qu'ils seront moins intimidés par la pratique du sport (p. ex., le patinage artistique pour les adultes débutants).
- Penser à aménager des garderies et des haltesgarderies pour permettre aux parents de participer aux activités.
- Créer des horaires d'activités coordonnées et qui se recoupent pour que les gens puissent participer à plus d'activités (p. ex., en s'abstenant de programmer dans l'avant-midi toutes les activités destinées aux aînés).
- Prévoir, sur les sentiers, des moyens d'accès aux toilettes et aux postes de remplissage des bouteilles d'eau.
- Favoriser le respect mutuel et la courtoisie dans le partage des infrastructures récréatives.
- Penser à offrir des services récréatifs lorsqu'on entend parler des besoins.
- Rechercher des solutions quand les résidents ne peuvent pas se permettre de participer à des activités.
- Saluer la diversité de la Ville.
- Servir les collectivités dans lesquelles vivent les résidents, en mettant l'accent sur les quartiers.
- Se souvenir que les infrastructures sont nécessaires, mais que la programmation doit réunir les résidents; la programmation est essentielle pour promouvoir la diversité, au lieu de favoriser les structures verticales.
- Prévoir plus de lieux de rassemblement et de programmes à l'intention des groupes non traditionnels et des groupes de nouveaux arrivants.
- Se souvenir que l'accès au transport en commun est essentiel.
- Penser à des infrastructures récréatives et à des programmes de médiation culturelle pour amener les groupes à aménager des lieux afin de promouvoir le sentiment d'appartenance.
- Concevoir le centre-ville comme un quartier et prévoir des infrastructures récréatives pour accueillir les résidents de plus en plus nombreux, surtout les nouveaux arrivants et les jeunes professionnels.
- Assouplir les infrastructures et les rendre plus actives; encourager les usagers de tous les groupes d'âge, niveaux d'aptitude physique et horizons, en donnant la priorité à l'inclusion.

FIGURE 7 | 92 GRANDES IDÉES (SUITE)

## Capacité des infrastructures récréatives

- Prévoir des options inclusives pour les familles et des activités pour tous les groupes d'âge, toute la vie durant.
- Promouvoir un mode de vie sain dans une culture d'activité communautaire.
- Envisager de partager les espaces prévus pour les activités avec les clubs plus modestes (p. ex., un terrain polyvalent spécialisé à partager parmi les joueurs de rugby, de disque volant suprême et de cricket).
- Prévoir des programmes gratuits pour les familles afin de les amener à adopter des modes de vie sains pour les enfants (réduire l'obésité, améliorer la santé mentale et favoriser un sentiment d'appartenance à la collectivité).
- Étendre l'utilisation des infrastructures scolaires, surtout les gymnases, dans la collectivité.
- Rendre équitable la réservation des installations pour les petits groupes, afin qu'ils aient accès aux infrastructures; éviter le monopole dans les réservations.
- Permettre d'utiliser les parcs et les infrastructures toute l'année (p. ex., en assurant l'entretien des sentiers ouverts pour différentes activités).
- Promouvoir les occasions d'encadrement pour les activités récréatives dans les écoles, surtout celles auxquelles peuvent participer de nombreux élèves et étudiants (p. ex., l'athlétisme).
- Se pencher sur la possibilité de mettre sur pied un organisme sportif et un club social dans lesquels les membres forment des équipes qui peuvent se consacrer à des sports en faisant chaque semaine une rotation pour les frais saisonniers ou annuels.
- Prévoir des infrastructures de qualité supérieure afin d'encourager les nouveaux arrivants à rester à Moncton au lieu de déménager et de retourner vivre dans les grandes villes.
- Penser aux communautés scolaires dans la planification des loisirs; aménager les infrastructures des activités non loin des écoles (là où généralement se trouvent les groupes d'amis).
- Se souvenir que les nouvelles infrastructures doivent être divertissantes, inclusives et se prêter à des rassemblements sociaux; prévoir des produits alimentaires, des boutiques éphémères et des camions-restaurants, entre autres.

## Inclusion et accès

- Veiller à ce que les infrastructures soient disponibles le jour et hors des périodes de pointe (périodes de bain libre et pistes d'athlétisme de l'Université de Moncton).
- Veiller à ce que les infrastructures soient partout accessibles physiquement.
- Offrir des options abordables et financièrement accessibles.
- Veiller à offrir, sur tout le territoire de la Ville, des ressources récréatives équitables.
- Prévoir des activités accessibles grâce au transport actif et au transport en commun.
- S'assurer que les infrastructures sont intégrées dans la collectivité; veiller à ce que les infrastructures sportives restent dans les quartiers.
- Créer des programmes accessibles pour les aînés dans des établissements proches.
- Prévoir un régime de laissez-passer pour avoir accès aux infrastructures récréatives dans le Grand Moncton.
- Assurer l'accès aux pistes de randonnées et aux heures d'ouverture des gymnases pour les jeunes, entre autres.
- Continuer de prêter de l'équipement.
- Offrir des occasions d'activités informelles et spontanées et des sports improvisés.
- Veiller à ce que la conception accessible fasse partie des nouvelles infrastructures récréatives.
- Prévoir des activités récréatives pour permettre aux résidents âgés de surmonter le sentiment d'isolement qu'ils éprouvent souvent.
- Penser à faire appel à la technologie menée par les jeunes pour offrir aux aînés qui ne sont pas mobiles des activités récréatives (soit des classes d'exercices ou des groupes sociaux dans Zoom).



FIGURE 8 | 92 GRANDES IDÉES (SUITE)

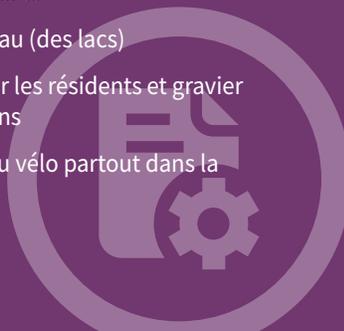
## Communion avec la nature

- Augmenter le nombre de liaisons donnant accès aux sentiers polyvalents.
- Prévoir des sentiers méticuleusement entretenus en hiver pour le ski, la raquette et les randonnées en ski dans le secteur riverain.
- Établir la programmation des parcs et des lieux de plein air.
- Aménager des espaces verts dans les quartiers d'affaires.
- Ajouter des bancs publics et des sièges à l'ombre.
- Envisager d'aménager des jardins communautaires.
- Prévoir des sentiers permettant de se promener avec les chiens sans laisse.
- Permettre aux résidents des immeubles à plus forte densité, surtout les nouveaux arrivants, d'avoir accès à la nature.
- Se souvenir que les résidents qui continuent de télétravailler rechercheront des activités en plein air.
- Mieux utiliser le secteur riverain (volleyball de plage, escalade de rocher et terrain de jeux).
- Encourager un plus grand nombre d'activités de plein air en hiver, comme dans les parcs de luge.



## Questions particulières à mettre au point

- Sécurité dans les parcs et sur les sentiers
- Abordabilité
- Horaires pratiques
- Promotion du bilinguisme
- Invitation au rapprochement
- Information disponible
- Infrastructures de qualité
- Options pour les activités communautaires
- Qualité de l'eau (des lacs)
- Asphalte pour les résidents et gravier pour les chiens
- Intégration du vélo partout dans la collectivité.



## Infrastructures et programmes émergents

- Surfaces polyvalentes en plein air (hockey-balle, patinage à roulettes et patinage sur glace)
- Volleyball de plage dans le secteur riverain
- Pickleball à l'intérieur et à l'extérieur
- Pistes de patinage en hiver
- Disque-golf
- Cricket
- Terrains intérieurs et extérieurs polyvalents
- Infrastructures récréatives polyvalentes et adaptables dans la collectivité (dont un centre aquatique, un centre de conditionnement physique, une patinoire, un gymnase, des pistes cyclables intérieures, des salles polyvalentes, une salle de jeux, un studio de danse, des terrains de jeux, un centre de la petite enfance et un café)
- Infrastructures sportives pour le sport d'élite et le sport d'aventure
- Sentiers intérieurs et extérieurs
- Sentiers de vélo de montagne et de vélo à pneus surdimensionnés; pistes à vagues
- Programmation des activités d'artisanat et d'art
- Piscine communautaire en plein air
- Piscine compétitive intérieure
- Bibliothèques communautaires
- Infrastructures nautiques pour l'aviron, le kayak, la planche à pagaie et le canotage
- Activités pour les personnes âgées dans les centres communautaires et de quartier
- Rassemblements sociaux dans les centres (jeux de société et café, café-restaurant félin et studio créatif, entre autres)



## 2.2 LES PRINCIPES QUI GUIDENT LE PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS

Les principes suivants dans la réalisation du plan des loisirs sont issus de la synthèse des grandes idées et orientent la répartition des installations et des programmes sur tout le territoire de la Ville et de la région. Chaque principe comprend la liste des mesures proposées pour la collectivité et qui expriment le principe « à l'œuvre », en plus d'éclairer la vision de ce plan directeur.

### PRINCIPE N° 1 – ENCOURAGER LA VIE ACTIVE

1. Créer des réseaux de transport actif et de transport en commun mûrement développés, équitables et sécuritaires, qui établissent des liens entre les quartiers et les zones désignées pour les loisirs sur tout le territoire de la Ville.
2. Créer des installations polyvalentes, ouvertes, adaptables, réceptives aux besoins immédiats et socialement réactives, pour s'assurer qu'elles peuvent jouer le rôle de centres récréatifs.
3. Établir des portails informels menant aux activités physiques et sociales dans les installations et les parcs.
4. Mettre l'accent sur les activités récréatives contemporaines pour les espaces à l'intérieur et à l'extérieur (soit la marche, la course, le vélo de montagne et à pneus surdimensionnés, la randonnée, la course sur les sentiers, l'escalade et les autres sports d'aventure que l'on peut mener dans les installations sans programmation).

### PRINCIPE N° 2 – PROMOUVOIR L'INCLUSION ET L'ACCÈS

1. S'assurer que les installations et les parcs regroupent des espaces adaptables pour que les différents groupes d'utilisateurs exercent leurs activités dans un environnement inclusif, dans lequel les espaces sont adaptés aux besoins particuliers.
2. Rassembler les installations privées et publiques afin de participer à un régime de laissez-passer qui assure l'équité dans l'accès aux activités.
3. Créer des bibliothèques d'équipement qui font appel à un régime de laissez-passer municipal pour assurer l'accès à l'équipement dans les espaces souples et polyvalents.
4. S'assurer que des actifs récréatifs se trouvent sur tout le territoire de la ville pour assurer une répartition spatiale équitable des activités et des actifs.
5. Mettre au point des emplacements des parcs et des installations qui permettent de s'assurer que les actifs réunissent différentes communautés de manière à dissoudre les frontières sociales, culturelles et raciales.
6. Collaborer avec les partenaires dans la réalisation de programmes d'activités communautaires pour s'assurer que tous les résidents ont accès aux activités et aux installations. Ainsi, l'égalité se transforme pour assurer l'équité grâce au partenariat.

## PRINCIPE N° 3 – CRÉER DES LIENS ENTRE LES GENS ET LA NATURE

1. Aménager, sur tout le territoire de la Ville, tous les sentiers pour qu'ils soient polyvalents afin d'assurer l'équité dans l'accès aux espaces naturels, aux couloirs d'activités et aux centres récréatifs.
2. Assurer l'entretien qui promeut le transport actif dans le cadre des modes de vie quotidiens.
3. Explorer l'aménagement des installations et la réalisation des programmes dans les espaces consacrés à l'aménagement des parcs qui « permettent de communier avec la nature ».
4. Explorer le secteur riverain comme espace vert actif dans le cœur de la région de Moncton afin de prévoir des commodités adaptées à la croissance de la population des résidents, aux visiteurs qui font appel à différents modes de transport ou à ceux et celles qui travaillent dans le centre-ville.
5. Explorer, entre la zone urbaine et la zone rurale, un échange qui met à l'honneur les environnements naturels des régions rurales grâce à des activités qui attirent les visiteurs des régions urbaines. Le parc naturel d'Irishtown est un bon exemple de cet échange.

## PRINCIPE N° 4 – FAVORISER LES ENVIRONNEMENTS PROPICES

1. Comprendre qu'outre les jeunes et les personnes âgées, les installations offrent des activités aux jeunes plus âgés, pour veiller à ce que les jeunes adultes soient actifs et vigoureux.
2. Reconnaître que les parcs et les installations offrent des activités charnières qui mènent à la participation ciblée. Par exemple, l'utilisation de terrains de sport polyvalents mène à la participation programmée au tennis, au hockey et au pickleball, entre autres.
3. Étudier des occasions d'inclure, dans les installations, des services auxiliaires permettant aux visiteurs de participer à des activités offertes à la carte.
4. S'assurer que les parcs et les installations sont conçus et programmés comme actifs polyvalents pour servir les populations de différentes communautés, générations et cultures.
5. Veiller à ce qu'on ne crée plus d'installations à vocation unique pour un seul groupe d'âge; on aménage plutôt des centres de loisirs polyvalents pour offrir des activités sociales et physiques à tous les groupes d'âge, ce qui permet de bâtir des collectivités vigoureuses et actives.

## PRINCIPE N° 5 – AUGMENTER LA CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES

1. Planifier la croissance des loisirs dans les collectivités existantes ou en plein essor par rapport à l'évolution démographique et culturelle et aux tendances dans les activités émergentes.
2. Planifier l'entretien dans les modèles de croissance.
3. Aménager des actifs de grande envergure, adaptables et disponibles.
4. Positionner le Bureau des loisirs de la Ville de Moncton comme chef de file des loisirs.
5. Se pencher sur la possibilité de faire du Bureau des loisirs de la Ville de Moncton la source centrale d'information sur la programmation, de disponibilité et de réservation des événements et des installations, de manière à réduire l'espace administratif entre le Bureau des loisirs, les groupes d'utilisateurs et les fervents des activités.

## PRINCIPE N° 6 – CONTINUER DE PARTICIPER À UN MODÈLE PENSÉ POUR LES TROIS COLLECTIVITÉS

1. Se souvenir que Moncton fait partie d'un réseau régional d'actifs récréatifs (piscines et patinoires, entre autres) qui servent les trois collectivités et la province. La Ville continuera d'aménager des actifs à ce niveau; toutefois, dans la mesure du possible, ces installations seront aménagées dans les collectivités de Moncton pour assurer l'équité dans la ville en répondant aux besoins régionaux.
2. Se concerter avec les partenaires des trois collectivités pour créer et réaliser des événements régionaux qui emplissent les installations et les actifs économiques régionaux (hôtels, magasins et restaurants).
3. S'assurer que les trois collectivités et les communautés peuvent continuer de se servir des actifs physiques traditionnels après la tenue des événements.
4. Aménager des installations adaptées aux modes de vie régionaux pour favoriser le développement commercial et industriel.
5. S'assurer que les réseaux de transport sont pensés pour assurer la liaison avec les actifs des trois collectivités dans toute la région.

## PRINCIPE N° 7 – AMÉNAGER LES INSTALLATIONS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

1. S'assurer que les installations récréatives sont aménagées dans l'une des cinq zones communautaires récréatives sur tout le territoire de la ville; chacune a son profil démographique et son inventaire récréatif à jour. Les installations sont aménagées pour veiller à ce que tous les résidents aient accès aux activités dans leur communauté récréative.
2. S'assurer que les installations communautaires projetées sont polyvalentes, multigénérationnelles et multiculturelles. Tous les résidents trouvent un lieu auquel ils s'identifient dans les installations nouvelles ou modifiées.
3. S'assurer que les installations et les parcs sont vastes, ouverts et adaptables pour répondre aux besoins lorsqu'ils sont exprimés.
4. S'assurer que les installations des centres communautaires favorisent l'activité sociale, universitaire et physique.
5. Comprendre que les communautés solides et fidèles s'établissent dans les alentours des actifs des centres communautaires lorsqu'on exprime un sentiment d'appartenance.
6. Comprendre que le potentiel piétonnier à l'échelle communautaire se fortifie lorsque la Ville encourage l'aménagement des magasins, des établissements de service et des infrastructures éducatives non loin des actifs des centres communautaires.

7. S'assurer que les actifs communautaires sont répartis selon un modèle spatial qui est géographiquement perfectionné pour assurer une répartition équitable des activités.
8. S'assurer que les réseaux de transport actif et de transport en commun sont affinés pour assurer l'accès multimodal confortable dans les déplacements entre les résidences et les destinations communautaires.

## PRINCIPE N° 8 – MENER L'ADMINISTRATION

1. Mener l'administration en collaboration avec les partenaires locaux, provinciaux et fédéraux afin de réaliser les actifs récréatifs décrits dans ce plan directeur.
2. Jouer un rôle de meneur dans la promotion de la réalisation des activités récréatives à l'intention de ses résidents.
3. Prévoir un modèle de répartition fondé sur l'égalité et l'équité pour toutes et pour tous puisque la notion de collectivité est vaste dans ce plan directeur.
4. Mettre en œuvre ce plan directeur en fonction d'un calendrier stratégique pour prévoir les périodes au cours desquelles il faudra aménager les nouvelles installations et les nouveaux programmes d'après l'évolution de la démographie et de la population dans chacune des cinq communautés récréatives de la ville.

## 2.3 LA VISION DU PLAN DIRECTEUR DES LOISIRS DE MONCTON





## 3.0 LE CADRE DES LOISIRS

Le Cadre du Plan directeur des loisirs conjugue les besoins des résidents et des groupes d'activités récréatives de Moncton dans les installations à l'intérieur et à l'extérieur et dans les programmes liés dans les contextes régionaux et collectifs, ainsi que dans les contextes statistiques. Les repères qui constituent ce cadre sont établis à raison d'une installation par tranche de 1 000 résidents. Ces repères sont le fruit d'une analyse menée dans l'ensemble du pays pour l'aménagement des installations dans les municipalités qui ont un profil culturel comparable à celui de Moncton, qui ont mis en œuvre et évalué les résultats de différents plans directeurs des loisirs et qui tâchent activement d'offrir à leurs résidents des infrastructures modernes dans les paysages commerciaux canadiens très concurrentiels.

Les principaux éléments constitutifs du cadre des installations comprennent les installations régionales à l'intérieur, les installations régionales à l'extérieur, les installations collectives à l'intérieur et les installations collectives l'extérieur. Les précédents plans directeurs des loisirs faisaient état des besoins en installations et en activités de quartier et de collectivité. Ce plan directeur actualise les installations au niveau des collectivités et fait état des installations régionales comme les piscines et les arénas, entre autres.

Il est important de noter que le précédent Plan directeur des loisirs de la Ville de Moncton (phase 1) proposait d'aménager des parcs et des sentiers sur tout le territoire de la ville d'après un modèle chronologique de répartition géographique. Par exemple, les parcs de quartier devraient être implantés dans un rayon d'au plus 10 minutes à pied de la porte avant d'une résidence. Ce nouveau Plan directeur (phase 2) propose une répartition statistique fondée sur la population et sur les districts de loisirs que nous avons décrits. En raison de la complexité de la sélection des sites et des besoins en partenariats, entre autres, ce plan donne un repère chiffré à l'échelle de la région et de la Ville et porte sur l'approche à adopter dans la mise en œuvre de chaque type d'installation et d'activité.

## 3.1 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS DANS LA RGM – À L'INTÉRIEUR

Ces installations, qui servent les populations de la ville et de la région à la fois, sont réparties sur tout le territoire de la ville par rapport aux réseaux de transport, aux relations avec les environnements naturels ou bâtis ou dans certains districts de loisirs lorsqu'elles sont réunies avec des actifs communautaires ou lorsque les populations locales sont en mesure de viabiliser des installations régionales. Par exemple, une piscine projetée pour la ville peut être implantée dans des centres récréatifs comme des bibliothèques, des terrains de sport polyvalents et d'autres espaces qui favorisent un mode de vie quotidien actif et sain. On crée ainsi une expérience familiale de qualité pour ceux et celles qui habitent à Moncton ou qui visitent cette ville.

En outre, les besoins actuels et projetés en installations sont établis d'après les projections de population du chapitre 1. Il est important de noter que les estimations de la population et les projections du profil démographique sont très fluides; or, les repères statistiques décrits dans ce document apportent à la Ville de Moncton une définition claire des besoins par rapport au volume plutôt que dans le temps. C'est pourquoi les administrateurs des loisirs peuvent surveiller la croissance de la population et préparer de nouveaux bâtiments ou des travaux de rénovation lorsque la population se rapproche du repère pour une installation précise.

# LES PISCINES INTÉRIURES



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton compte actuellement deux installations aquatiques intérieures : le YMCA du Grand Moncton et le CEPS de l’Université de Moncton. Le YMCA du Grand Moncton est doté d’un bassin de cinq couloirs de 25 mètres, d’une piscine thérapeutique et d’une pataugeoire attenante. Le CEPS de l’Université de Moncton est doté d’un bassin de sept couloirs et de 37,5 mètres avec un mur mobile qui sépare une section pour la natation de 25 mètres de longueur et une section pour le plongeon (dans la partie de 5 mètres de profondeur du bassin).

Font partie des autres installations régionales, le Centre aquatique et sportif de Dieppe et le Centre aquatique Pat Crossman Memorial de Riverview. Riverview comprend un bassin de natation de six voies de 25 mètres, alors que l’installation de Dieppe se veut une infrastructure communautaire contemporaine qui regroupe un bassin de six couloirs et des jeux d’eau pour toute la famille.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** La piscine du YMCA est une installation communautaire destinée à être utilisée chaque jour par les membres et les invités de cette organisation. Dans le quartier nord, une deuxième installation comprend une aire de jeux d’eau à vocation familiale. L’amélioration des activités dans l’aire de jeux d’eau et dans la pataugeoire permettra, comme l’ont fait les constituantes du YMCA Moncton Nord, dans une zone améliorée pour la baignade des bambins dans la piscine du YMCA, de rehausser l’ampleur de l’installation comme établissement familial.

En raison de son lien avec l’Université de Moncton, la piscine du CEPS se veut une installation adaptée à la compétition; toutefois, la superficie actuelle de la terrasse de la piscine n’a pas les dimensions

voulues pour accueillir des compétitions modernes. En outre, cette piscine a atteint la fin de sa durée utile et devra être remplacée dans les cinq prochaines années.

Le Centre aquatique et sportif de Dieppe est une installation moderne et un modèle idéal à suivre pour une piscine communautaire conçue pour offrir des installations adaptées à la remise en forme et à la baignade en famille. Le YMCA de Moncton est doté d'une pataugeoire pour les bambins; toutefois, Moncton n'a pas d'installation moderne et intégrée pour la remise en forme et la baignade en famille.

Le Centre aquatique Pat Crossman Memorial de Riverview et le CEPS de l'Université de Moncton sont les meilleures installations de la région pour organiser des événements; or, ils ont tous deux atteint la fin de leur durée utile. Riverview prévoit de remplacer sa piscine par une installation communautaire moderne, à même d'organiser des événements tout en offrant des activités de remise en forme et de baignade en famille.

### **DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.**

Statistiquement, la Ville de Moncton a aujourd'hui besoin de 2,22 piscines et devrait, selon les projections, avoir besoin de 2,81 piscines en 2032 (selon des projections de population prudentes), tandis que la région du Grand Moncton a actuellement besoin de 3,57 piscines et en aura besoin de 4,13 en 2032. Ainsi, la Ville de Dieppe et la Ville de Riverview ont toutes deux besoin que la population de Moncton soutienne leurs piscines, alors que Moncton a besoin d'installations externes pour répondre à ses propres besoins.

Compte tenu de l'âge de la piscine de l'Université de Moncton, il faut penser à la mettre hors service éventuellement à la fin de sa durée utile. La fermeture de cette piscine aura une incidence sur l'offre de piscines, puisqu'ainsi, la Ville accusera en date d'aujourd'hui un déficit de 1,22 piscine et que le déficit des trois collectivités s'établira à 0,57 piscine. Ainsi, la Ville aura besoin d'une piscine de remplacement si l'Université de Moncton ferme la sienne. En outre, même si elles sont obsolètes, les piscines de l'Université de Moncton et de Riverview sont les seules installations conçues pour organiser des événements de natation d'envergure régionale. Ni l'une ni l'autre de ces deux installations n'est pensée pour organiser des événements contemporains au-delà du niveau régional. Même si Riverview prévoit de remplacer son installation, la piscine existante sera mise hors service en permanence; c'est pourquoi le statu quo statistique est maintenu.

S'il fallait mettre hors service la piscine de l'Université de Moncton, la Ville aurait l'occasion de se pencher sur la création d'une installation qui permettrait d'offrir à la fois un espace de jeux pour la famille et un espace suffisant pour la terrasse de la piscine, l'organisation d'événements et les gradins des spectateurs dans le cadre des événements d'envergure régionale. En outre, compte tenu des thèmes consacrés à l'aménagement des installations dans ce plan directeur, l'infrastructure aquatique devrait faire partie d'un complexe polyvalent qui servirait d'outil important de développement récréatif, social et économique sur le territoire de la ville, dans la région et dans les provinces de l'Atlantique. Cette approche permet de s'assurer que Moncton répond aux besoins statistiques se rapportant à son rôle d'épicentre économique et culturel régional tout en aménageant une infrastructure aquatique moderne et absolument nécessaire, pour rehausser le mode de vie des résidents.

Le remplacement des piscines de l'Université de Moncton et de Riverview permet de s'assurer que l'on répond aux besoins statistiques régionaux; toutefois, même si on remplace l'installation de l'Université de Moncton, la Ville accuse toujours un déficit de 0,81 piscine en 2032. Il ne s'agit pas d'un problème critique; toutefois, la croissance soutenue de la ville pourrait accélérer ce besoin à l'échelle municipale, et il faudrait en tenir compte lorsqu'on se penchera sur la viabilité et la modélisation des installations des nouveaux complexes polyvalents.

**INTERVENTION.** La Ville de Moncton devrait se pencher sur la viabilité d'un complexe de piscines et de centres de loisirs qui remplace les besoins statistiques auxquels répond, malgré son âge, le CEPS de l'Université de Moncton. Il est important de noter que les piscines sont des installations déficitaires. En règle générale, les recettes apportées par les abonnements et par les droits journaliers de visite ne compensent pas les coûts opérationnels des piscines; c'est pourquoi la Ville devrait se pencher sur des partenariats dans l'aménagement et l'exploitation pour permettre de produire des résultats avantageux de part et d'autre dans des complexes modernes qui permettent d'attirer au quotidien les populations locales et régionales. Il faudrait donc au moins :

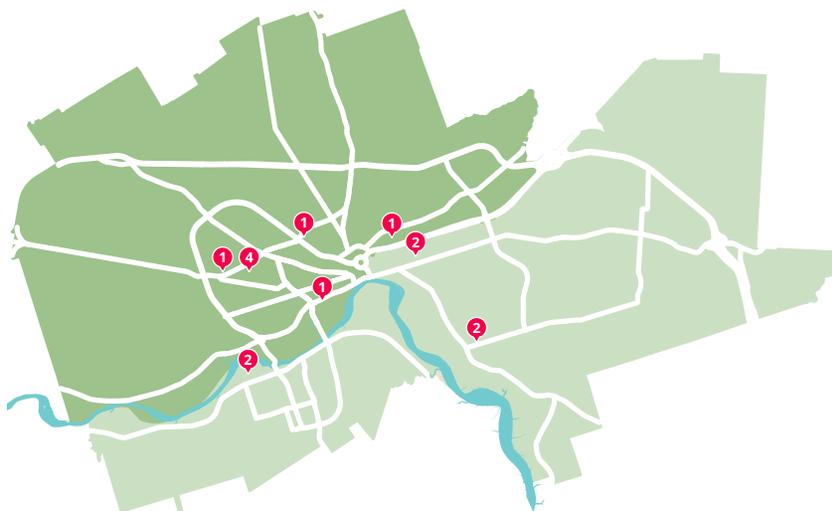
- » explorer le rôle local, régional et national de Moncton comme centre économique national et régional afin de préciser le rôle de la Ville dans les nouveaux services comme carrefour événementiel et culturel;
- » explorer les types d'infrastructures intégrées pour la natation, les activités sociales et les autres activités qui exprimeraient le rôle de la Ville comme carrefour événementiel et culturel;

- » explorer les types d'installations aquatiques où l'on pourrait organiser des événements (en les dotant d'une superficie suffisante pour le remisage, les scènes et les gradins des spectateurs) et qui pourraient servir de bien récréatif quotidien à l'échelle locale et régionale;
- » analyser le marché régional pour calculer l'aide financière à prévoir chaque jour et dans le cadre des événements pour pérenniser le type d'infrastructures voulu;
- » analyser l'ensemble des utilisateurs potentiels des installations, dont les groupes comme les scouts, pour s'assurer que les piscines sont offertes à tous les groupes, et non seulement aux clubs de natation;
- » analyser le type de partenariats avantageux de part et d'autre et assurant le niveau de soutien le plus élevé par rapport au financement nécessaire;
- » analyser et définir un plan directeur pour les infrastructures et les opérations afin d'aménager un type d'installation idéal selon les modèles proposés pour les niveaux de service et les partenariats;
- » analyser les populations existantes et projetées pour les quartiers récréatifs afin de connaître les secteurs dans lesquels la collectivité locale a le plus besoin des installations aquatiques;
- » analyser le réseau régional de transport en voiture et de transport actif afin de repérer le lieu idéal pour l'aménagement des installations par rapport aux réseaux de mobilité.

**LA QUESTION DES 50 MÈTRES.** Plusieurs personnes et groupes consultés pendant la préparation de ce plan directeur ont commenté les besoins de la région pour une installation aquatique de 50 mètres consacrée à l'entraînement et à l'organisation d'événements. À l'heure actuelle, le Centre aquatique des Jeux du Canada de la Ville de Saint John est doté de la seule piscine de 50 mètres au Nouveau-Brunswick. Ce complexe créé pour les événements est conçu pour organiser des événements d'envergure régionale et nationale et comprend des commodités familiales dans le pavillon de la piscine. Puisqu'elle approche la désuétude, il faudra moderniser ou remplacer l'installation, et il est improbable qu'elle soit remplacée telle quelle, hors d'un solide partenariat avec l'Université, ou dans une version modifiée, hors d'un partenariat pour créer un centre de conditionnement physique, dans le cadre duquel la taille de la piscine passerait de 50 à 25 mètres. Pour les piscines de 50 mètres dont les villes sont propriétaires et exploitantes et qui sont construites hors d'un solide partenariat avantageux de part et d'autre, il faut statistiquement réunir environ 500 000 résidents pour financer la pérennisation des opérations.

En outre, les événements d'envergure nationale qui réclament des piscines de 50 mètres peuvent être organisés dans des bassins loués que l'on peut installer dans des pavillons ou dans de vastes centres de conférence. La nécessité de construire et d'exploiter une piscine de 50 mètres afin d'organiser des événements d'envergure nationale dans les villes dont la population est de moins de 500 000 résidents n'est plus un enjeu pour les municipalités dotées d'importants bâtiments qu'elles peuvent consacrer à ces événements. Par conséquent, les régions de moins de 500 000 résidents doivent en priorité créer des centres aquatiques pour leurs collectivités et leur région d'abord, puis en faire des destinations nationales dans les cas où l'on peut conclure des partenariats et lorsque la population le justifie.

# LES ARÉNAS-PATINOIRES INTÉRIURES



**L'INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton est actuellement dotée de huit surfaces glacées dans cinq installations. Toutes ces installations sont des destinations d'envergure provinciale, en raison de leur capacité d'accueil des spectateurs et de la superficie disponible pour l'organisation des événements. Voici en quoi consistent ces installations.

**Le Centre Avenir** est un centre de 9 000 places (plus ou moins) et un établissement d'événements culturels qui accueille une équipe de hockey junior d'envergure nationale dans le cadre de la LCH, qui en est le principal locataire, et qui permet d'organiser de nombreux concerts intérieurs à Moncton. Cet établissement, situé dans le cœur du centre-ville de Moncton, est un catalyseur important pour le développement du cœur urbain.

**Le Centre Superior Propane** est un établissement qui réunit quatre patinoires, dont une est consacrée aux événements qui obligent à prévoir 1 500 places. Parce que l'établissement est doté de quatre surfaces glacées sous le même toit, le « 4 Ice Centre » est l'installation la plus dynamique de la région pour l'organisation des tournois et regroupe des services intégrés d'aménagement de scènes et d'alimentation, ainsi qu'un vaste parc de stationnement.

**Le Colisée de Moncton** est un établissement d'envergure régionale qui permet d'organiser des événements sur glace et des spectacles auxquels assistent à concurrence de 7 000 spectateurs. Cet établissement accueillait, avant la construction du Centre Avenir, l'équipe de hockey junior de Moncton dans le cadre de la LCH. L'Agréna attenant constitue un établissement pour les grands salons

professionnels et les tournois organisés sur un revêtement de sol temporaire.

**Le Centre communautaire Crossman/Aréna Kay** est une installation de hockey mineur d'envergure communautaire, dotée d'une patinoire conforme aux normes de la LNH et de 500 places. Cette installation comprend aussi un gymnase polyvalent, une piste de marche et des locaux pour les réunions.

**L'Aréna Jean-Louis-Lévesque de l'Université de Moncton** est un établissement de 1 300 places (plus ou moins) qui accueille des équipes de hockey masculines et féminines de niveau universitaire et des groupes de joueurs de hockey mineur de la région.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** L'aménagement du Centre Avenir permet à la Ville de Moncton de se doter d'un inventaire varié de patinoires, pour toutes les applications. La relocalisation de l'organisation des événements majeurs du Colisée de Moncton dans le Centre Avenir a permis d'augmenter de plus de 2 000 places la capacité d'accueil dans les grands événements et constitue pour Moncton un établissement pour les événements du centre-ville qui promeut directement l'économie de ce centre-ville.

La Ville a donc une occasion exceptionnelle de repenser le rôle à long terme du Colisée par rapport à l'organisation d'importants événements récréatifs et sportifs dans la région, dans le Complexe Colisée-Agréna de Moncton.

Le Centre Superior Propane est un très important établissement municipal et régional, dont il faut préserver la forme et conserver à l'endroit où il se trouve aujourd'hui. Cette installation regroupe des ligues de hockey mineur, des écoles de hockey, les activités d'écoles secondaires et les clubs de patinage, entre autres, et ces

activités peuvent se dérouler à plus ou moins grande échelle dans ce complexe. Il existe un plan de cycle de vie de 10 ans très détaillé pour cette installation.

Le Centre communautaire Crossman-Aréna Kay est un modèle idéal pour un complexe communautaire de patinoires et continuera de jouer son rôle actuel. Le gymnase et les locaux de réunion rehaussent la notion de « communauté » dans ce complexe, dont il faudrait préserver la forme actuelle.

L'Aréna Jean-Louis-Lévesque de l'Université de Moncton est une installation vieillissante, dans laquelle cette université a investi considérablement pour veiller à ce que le campus universitaire conserve une patinoire pour ses programmes de hockey masculin et féminin d'envergure nationale. L'installation atteindra la fin de sa durée utile dans les 20 prochaines années. Même si ce délai sort du cadre de la durée exploratoire de ce plan directeur, la Ville et l'Université de Moncton devraient commencer à discuter des options qui s'offrent à elles pour l'aménagement des patinoires afin de s'assurer que les joueurs de hockey de niveau universitaire et mineur auront éventuellement accès à des patinoires.

## LA DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, la Ville de Moncton a actuellement besoin de 6,65 patinoires intérieures et devrait, selon les projections, avoir besoin de 8,43 patinoires intérieures d'ici 2032. Ces chiffres sont inférieurs aux huit patinoires actuellement disponibles à Moncton. Bien qu'on puisse penser que Moncton maintient l'offre au-delà de ses besoins, ce n'est pas ce qu'elle fait. Le repère de l'offre de patinoires régionales et municipales de ce plan directeur (1:12 000) est le chiffre projeté pour répondre à la demande en 2032 ou aux alentours de cette date. Au Canada, nombreuses sont les petites municipalités qui ont besoin d'une surface glacée par tranche de 10 000 résidents en raison des forts taux de participation au hockey (du fait de l'importance du hockey dans la culture nationale). À un taux de 1:10 000, Moncton a aujourd'hui besoin de 7,97 patinoires et en aura besoin de 10,12 en 2032. Le chiffre repère devrait, selon les projections, s'inscrire à 1:12 000 d'ici 2032 en raison de la population croissante et de plus en plus diverse. Les groupes de hockey mineur projettent des chiffres de participation stables sur les 10 prochaines années; toutefois, les taux de participation régionale sont appelés à baisser par rapport à l'augmentation de la population. Dans les 10 prochaines années, seuls les programmes féminins sont appelés à croître dans le domaine du hockey.

Il est important de signaler qu'il ne s'agit pas d'une lacune dans les programmes de hockey mineur. Il s'agit plutôt d'un indice qui confirme que Moncton est en train de devenir une ville nationale, et non plus seulement provinciale, à l'heure où sa population et sa diversité culturelle progressent. Les responsables des programmes de hockey mineur doivent trouver des approches pour miser sur la diversité dans les secteurs dans lesquels on souhaite se développer.

À l'échelle régionale, Moncton, Riverview et Dieppe ont actuellement besoin de 10,7 patinoires et devraient, selon les projections, avoir besoin de 12,4 patinoires en 2032. Ces chiffres s'inscrivent aussi en deçà des inventaires existants. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de prévoir de patinoires supplémentaires dans les 10 prochaines années. En fait, en conservant le Colisée de Moncton, on s'assure de disposer d'une surface glacée pour les besoins excédentaires, tandis qu'une programmation régionale collective et attentive assurera l'équité du temps de glace.

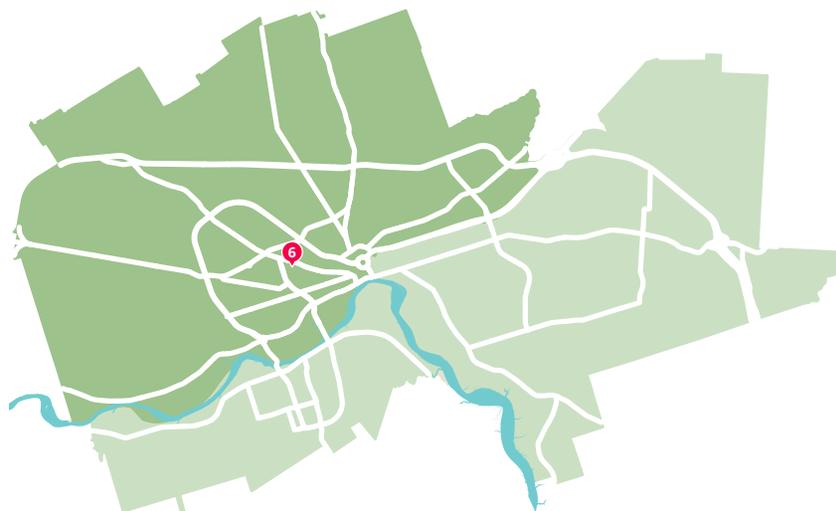
Enfin, tous les groupes de sports mineurs s'inquiètent des frais de location des patinoires, en exprimant en même temps des préoccupations quant à l'état des installations. Comme toutes les autres villes, Moncton met tout en œuvre pour offrir, à ses groupes d'utilisateurs et à ses résidents, des installations de qualité au meilleur tarif possible. Les patinoires ne font pas exception à cette règle.

Moncton prévoit actuellement du temps de glace aux heures de grande demande pour les jeunes, à un tarif subventionné comparable aux autres tarifs régionaux pour le temps de glace. Le concours soutenu apporté par Moncton aux groupes de sports mineurs pourrait l'empêcher d'offrir le type d'installations que recherchent les groupes d'utilisateurs; voilà pourquoi la Ville devrait évaluer les subventions offertes aux sports mineurs, pour veiller à répondre aux attentes relatives à la qualité des installations.

**INTERVENTION.** Puisque la Ville de Moncton et la région offrent actuellement suffisamment de patinoires intérieures sur l'horizon prévisionnel de 10 ans de ce plan directeur, les mesures proposées visent à stabiliser les installations et les programmes existants. Ces mesures consistent à :

- » se pencher sur le rôle éclairci du Colisée comme carrefour de l'activité régionale, par exemple en augmentant les activités de location horaire des patinoires pour tirer pleinement parti des installations pendant la saison des salons professionnels et grand public;
- » continuer d'analyser l'équité pour l'ensemble des groupes de sports mineurs utilisateurs des patinoires pour s'assurer qu'on attribue à tous les programmes un temps de glace adapté au nombre de leurs membres; il s'agit entre autres de l'équité par rapport au temps de glace total et aux heures privilégiées;
- » entamer des discussions avec l'Université de Moncton à propos de l'avenir de son aréna pour les utilisateurs de son campus et les utilisateurs régionaux. Si l'installation devient financièrement non viable, discuter des arénas aménagés sur le territoire de la ville et qui pourraient permettre d'accueillir les programmes universitaires locataires;
- » entamer des discussions avec la Commission de services régionaux à propos de l'aménagement d'un réseau régional de patinoires destiné à répondre aux besoins de la collectivité et de la région. On pourra ainsi aménager, dans les centres économiques régionaux comme les centres-villes ou les zones commerciales, les infrastructures régionales regroupant les établissements qui permettent d'accueillir les grands événements individuels ou les tournois importants. On pourra ainsi profiter des bienfaits réciproques qui fortifient les infrastructures et le centre hôte tout en répondant aux besoins régionaux;
- » sonder l'augmentation des activités quotidiennes informelles dans les arénas. Par exemple, le patinage communautaire constitue une importante activité pour les résidents, et on peut offrir cette activité dans les arénas dotés de patinoires pendant les 12 mois de l'année. Cette mesure augmente l'utilisation existante des arénas durant l'été, au-delà des tournois et des camps, en plus de favoriser les centres hôtes.

## LES COURTS DE SQUASH



**INVENTAIRE EXISTANT.** Squash Moncton exploite actuellement le complexe sportif Dud James, qui comprend six courts de squash, pour les utilisateurs municipaux et régionaux.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** La Ville de Moncton a actuellement besoin de 3,19 courts de squash et devrait, selon les projections, avoir besoin de 4,05 courts d'ici 2032. Ces chiffres s'inscrivent nettement en deçà des six courts actuellement disponibles sur le territoire de Moncton.

À l'échelle régionale, on a actuellement besoin de 5,14 courts, et on aura besoin de 5,95 courts d'ici 2032. Les courts de squash de Moncton répondront à la demande régionale et municipale sur l'horizon prévisionnel de 10 ans du Plan directeur.

**INTERVENTION.** La Ville de Moncton répond actuellement à tous les besoins en courts de squash de la région. En outre, l'installation comprend plus de courts que ce dont la ville ou la région a besoin. Voilà pourquoi le club sera aux prises avec des difficultés dans les dépenses en immobilisations et dans les opérations. C'est pourquoi nous proposons ce qui suit :

- » La Ville de Moncton devrait travailler de concert avec le club de Squash Moncton afin d'établir un plan à long terme pour les dépenses en immobilisations et les charges opérationnelles et exprimer la volonté d'investir dans ce plan par rapport au pourcentage de la population régionale. Le club pourrait alors faire des démarches auprès des municipalités voisines pour obtenir un financement complémentaire en fonction du pourcentage de leur population.

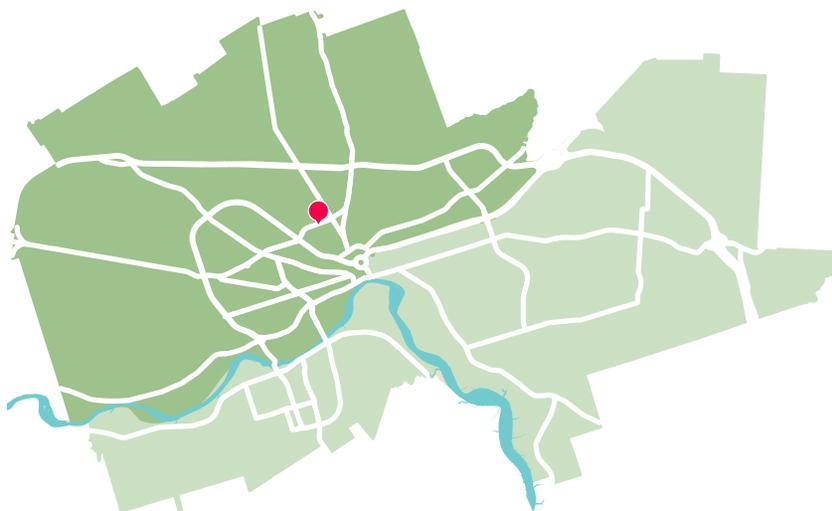
# LES PAVILLONS POLYVALENTS



**INVENTAIRE EXISTANT.** Le complexe du CEPS de l’Université de Moncton est doté du seul pavillon polyvalent et adaptable de la ville et de la région. Cette installation comprend un vaste terrain de sports polyvalent, une piste intérieure de 220 mètres, des gradins pour les spectateurs et d’autres commodités auxiliaires, disponibles dans le complexe des sports et des loisirs de l’Université.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Pour les besoins de ce plan directeur, au sens défini dans les consultations publiques, le « pavillon » s’entend d’un grand bâtiment ouvert et haut de plafond, qui est adaptable à l’aide de systèmes de revêtement et d’équipement portables et qui permet d’organiser, toute l’année, plusieurs activités sportives programmées à l’intérieur et à l’extérieur.

Le pavillon de l’Université de Moncton est un modèle idéal pour répondre à ce besoin; or, il n’est pas doté des systèmes portables qui lui permettraient de fonctionner par rapport à ce que souhaite la collectivité. Les consultations publiques nous ont appris que ce type de pavillon adaptable pouvait devenir une installation pour le soccer, le basketball, le pickleball, le patinage à roulettes, le volleyball, la marche, la course, la crosse, le hockey sur gazon et le hockey-balle, entre autres, en consacrant à sa conversion un minimum d’efforts ou de temps. Il s’agit probablement de la nouvelle installation la plus recherchée par ceux qui ont été consultés pendant l’établissement de ce plan directeur, dont les communautés multiculturelles et les communautés des fervents du plein air.



Le Complexe Colisée-Agréna de la Ville de Moncton peut aussi servir de pavillon. Cet établissement offre actuellement la location horaire de la patinoire et permet d'organiser des tournois de volleyball et de badminton; toutefois, cet établissement pourrait être encore plus utilisé comme infrastructure récréative régionale pendant la saison des salons professionnels et grand public.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** Sur le plan statistique, la Ville de Moncton a actuellement besoin de 2,66 pavillons ouverts et adaptables et devrait, selon les projections, avoir besoin de 3,37 pavillons d'ici 2032. À l'heure actuelle, la ville et l'Université de Moncton représentent 100 % de la capacité d'accueil des pavillons de la région dans le même complexe; toutefois, statistiquement, la région a besoin de 4,28 installations aujourd'hui et de 4,96 en 2032.

**INTERVENTION.** Moncton est actuellement dotée de deux « immeubles-enveloppes » pouvant servir dans les loisirs et les activités qui sont adaptables pour permettre d'organiser les activités d'un pavillon. L'adaptation du CEPS répond aux besoins des résidents du secteur est de Moncton. L'adaptation de l'Agréna au Colisée de Moncton répond aux besoins des résidents du secteur ouest de Moncton. Ces deux installations peuvent servir d'importants établissements dans l'organisation des activités régionales et pendant les fins de semaine.

- » Collaborer avec l'Université de Moncton pour se pencher sur la réaffectation du complexe universitaire du CEPS pour en faire une installation sportive et récréative régionale. Ce complexe renoncerait à sa vocation d'installation universitaire à usage communautaire et deviendrait un complexe régional à usage universitaire.

- » Se pencher sur l'augmentation de l'activité régionale du Colisée de Moncton sans produire d'incidence sur les salons professionnels et grand public existants ou augmentés, ce qui constitue la vocation prioritaire de cette installation. Bien qu'on doive prévoir beaucoup de temps, après les événements programmés, pour monter et démonter les installations dans les salons professionnels, on a l'occasion d'accroître l'utilisation de ce complexe pour les activités récréatives, surtout pendant la période hors saison. En aménageant des revêtements de sol portables ou en réparant les revêtements existants, l'Agréna offre la possibilité de devenir une importante installation sportive et récréative pour organiser les événements récréatifs et les tournois de destination hors du calendrier des salons professionnels. En y ajoutant l'équipement associé aux activités, on offre aux résidents de Moncton l'occasion de se servir de cette installation au quotidien, lorsqu'elle est disponible.

## LES PISTES DE CURLING



**INVENTAIRE EXISTANT.** Curl Moncton Inc. exploite actuellement l'installation de 10 pistes glacées pour les utilisateurs municipaux et régionaux.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** La Ville de Moncton a actuellement besoin de 5,32 pistes de curling et devrait, selon les projections, avoir besoin de 6,75 pistes en 2032 si les taux de participation restent les mêmes dans le cadre des projections actuelles de la croissance de la population. La région a besoin de 8,56 pistes aujourd'hui et devrait, selon les projections, avoir besoin de 9,92 pistes en 2032.

Au Canada, nombreux sont les clubs qui éprouvent des difficultés financières en raison de l'intérêt moindre porté au curling et parce que les participants ne reprennent pas ce sport dans la foulée de la pandémie de COVID-19. En outre, le club fonctionne selon un niveau de l'offre qui déborde la capacité de la ville et de la région dans la viabilisation de l'installation.

**INTERVENTION.** Le curling tient une place colossale dans la culture canadienne. Curl Moncton Inc. et les anciens clubs membres qui se sont réunis pour créer Curl Moncton Inc. ont une longue et riche histoire à Moncton et dans la région. Compte tenu de l'importance de ce sport, nous proposons ce qui suit :

- » Collaborer avec Curl Moncton Inc. pour se pencher sur les options permettant de réduire le nombre de surfaces glacées en faisant appel à des options de réutilisation adaptative qui créent un courant de recettes pour ce club.



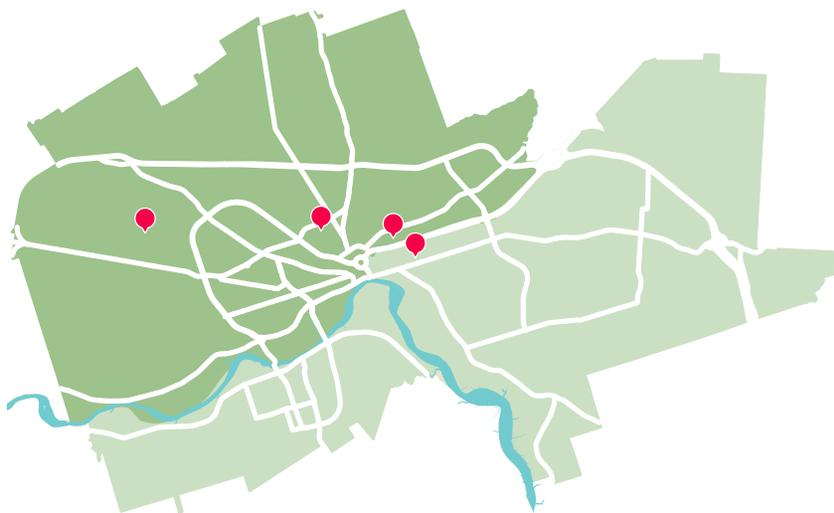
# LES PISTES DE MARCHÉ INTÉRIEURES



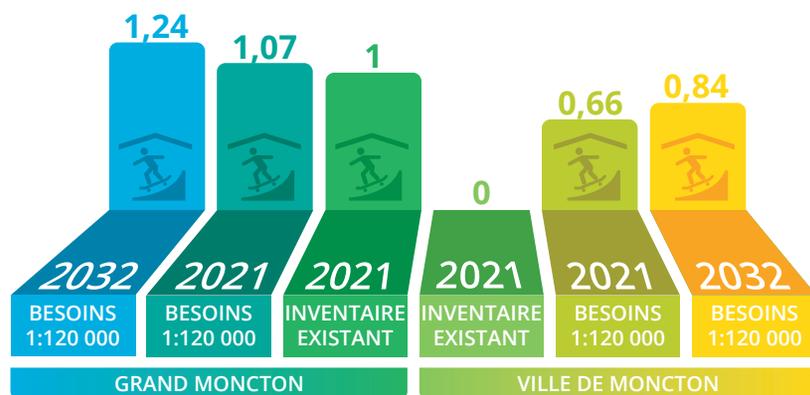
**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton est dotée de trois installations de pistes de marche intérieure bien positionnées dans trois centres polyvalents. Par rapport aux repères dans la réalisation, Moncton est bien servie.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** Tous les centres polyvalents éventuels devraient être dotés d’une surface pour la marche et la course.

**INTERVENTION.** Il n’est pas nécessaire d’intervenir; toutefois, toutes les installations polyvalentes éventuelles devraient aussi être dotées de surfaces de marche et de course intérieures.



## LES PARCS DE PLANCHE À ROULETTES INTÉRIEURS



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Riverview est dotée du seul parc régional intérieur et répond aux besoins régionaux à partir de cette installation.

**INTERVENTION.** Il n'est pas nécessaire d'intervenir.





## 3.2 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS EXTÉRIEURES DE LA RGM

Ces installations extérieures, qui servent les populations de la ville et les trois collectivités, sont réparties sur tout le territoire de la ville par rapport aux environnements naturels ou bâtis ou dans des quartiers récréatifs précis dans les cas où les populations locales sont en mesure de viabiliser une installation pour les trois collectivités.

# LES PISCINES EN PLEIN AIR



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton est dotée de deux piscines en plein air : la piscine du parc du Centenaire et la piscine du quartier est. Ces deux piscines regroupent à la fois des couloirs de natation et des commodités pour les jeux en famille.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** En raison de sa taille et de son emplacement dans un parc régional, la piscine du parc du Centenaire sert exclusivement de piscine régionale. La piscine du quartier sert essentiellement de piscine communautaire pour les résidents du quartier récréatif n° 3 de Moncton. Les quartiers de l'ouest de Moncton n'ont pas localement accès à une piscine communautaire.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, la Ville de Moncton a actuellement besoin de 3,19 piscines en plein air et devrait, selon les projections, avoir besoin de 4,05 piscines en 2032. La région a actuellement besoin de 5,14 piscines en plein air et aura besoin de 5,95 piscines en 2032. La Ville de Moncton accuse actuellement un déficit de 1,19 installation.



**INTERVENTION.** En raison à la fois du déficit en installations de la ville et parce que les résidents n'ont pas accès à une piscine en plein air dans le secteur ouest de la ville, il faut prendre les mesures suivantes :

- » La Ville devrait collaborer avec un centre communautaire du district récréatif n° 1 pour se pencher sur la création d'une piscine en plein air de taille communautaire, que ce centre communautaire pourrait exploiter.
- » La Ville de Moncton devrait mener une étude de la viabilité relativement à un partenariat avec des centres communautaires pour déterminer les dépenses en immobilisations et les charges opérationnelles, de même que pour établir la structure de gestion appropriée et les ententes de partage des coûts nécessaires pour assurer la viabilité des installations.

Il est important de signaler que dans le secteur ouest de la ville, une piscine sera aménagée en fonction de l'utilisation qu'en fera la collectivité; toutefois, elle servira aussi d'installation régionale. C'est pourquoi la Ville devrait se pencher sur un partenariat dans le cadre duquel la piscine sera aménagée non loin des réseaux de transport régionaux.

# LES TERRAINS DE BALLE



**INVENTAIRE EXISTANT.** Les trois collectivités sont actuellement dotées de 40 terrains; toutefois, d’après les projections, les besoins sont moindres. En outre, le repère projeté est d’à peine 1:5 000, alors que les travaux de recherche précédents ont permis de constater que le besoin relatif s’établit à environ 1:8 000. Ce redressement est apporté pour deux raisons.

Premièrement, la Ville de Moncton a une communauté active sur les terrains de balle et une communauté nombreuse de jeunes et de femmes qui jouent à la balle-molle. Deuxièmement, les installations qui permettent de répondre à la demande d’aujourd’hui et de demain existent et sont dans un état satisfaisant.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les terrains de balle sont en bon état. Les demandes des groupes qui se servent de ces terrains se rapportent à l’ajout de commodités qui permettent d’offrir des programmes vigoureux et aux mises à niveau relatives à la sécurité.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** La Ville de Moncton a actuellement besoin de 15,95 terrains et devrait, selon les projections, avoir besoin de 20,24 terrains en 2032. La région a actuellement besoin de 25,69 terrains et aura besoin de 29,76 terrains en 2032. Les 40 terrains de la région et les 24 terrains de la Ville de Moncton constituent une offre suffisante jusqu’en 2051 (selon les projections).



**INTERVENTION.** Grâce à des ressources en terrains suffisantes pour les 30 prochaines années, la Ville de Moncton devrait :

- » collaborer avec les groupes d'utilisateurs des terrains de balle afin de déterminer le type de commodités qui permettra de faire progresser ce sport et pour établir les points d'implantation, à l'intention des groupes d'utilisateurs, de lanceurs automatiques, de cages de frappeurs et de pavillons locatifs hors saison;
- » mettre au point une stratégie à long terme pour la revitalisation des terrains afin de s'assurer que les surfaces gazonnées et les champs intérieurs constituent des surfaces de jeu sécuritaires et de grande qualité;
- » collaborer avec les groupes d'utilisateurs des terrains de balle-molle afin d'évaluer les besoins relatifs à un stade de balle-molle comparable au Sportsplex Hal Betts.

Comme pour tous les groupes d'utilisateurs d'installations, la Ville de Moncton peut offrir de l'espace pour des terrains ou du matériel supplémentaires; toutefois, les groupes d'utilisateurs sont responsables de l'achat et de l'entretien de leur matériel.

## LES TERRAINS RECTANGULAIRES EN GAZON NATUREL



**INVENTAIRE EXISTANT.** Les 10 terrains naturels de la Ville de Moncton, regroupés avec les 11 terrains de Dieppe et de Riverview, répondent largement aux besoins régionaux projetés de 18,35 terrains.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** À première vue, les chiffres laissent entendre que la Ville de Moncton manque de terrains de gazon; toutefois, le déficit est comblé par le surnombre de terrains en gazon artificiel, et il n’y a pas assez de diversité dans les types de terrains. À l’heure actuelle, il n’y a aucune installation spécialisée pour le rugby et le cricket (respectivement 1:45 000 et 1:70 000), sports qui peuvent se partager les mêmes installations si elles sont aménagées ensemble. Les deux nouveaux terrains consacrés à ces sports, de concert avec le surnombre de terrains en gazon artificiel, viennent corriger le déficit de la Ville.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, la Ville de Moncton est dotée de 10 terrains rectangulaires en gazon naturel et a actuellement besoin de 11,39 terrains. La Ville devrait, selon les projections, avoir besoin de 14,46 terrains en 2032. L’aménagement d’une même installation pour le rugby et le cricket vient corriger ce déficit, tout en offrant un lieu pour les sports émergents qui attirent les participants issus de la diversité culturelle. En outre, permettre la pratique du disque volant suprême dans ce type d’installations, assurera qu’elles seront utilisées suffisamment et qu’elles seront complètement réservées en période de pointe, et contribuera à les financer de concert avec les autres clubs.



L'aménagement de nouveaux terrains en gazon naturel pour les sports évoqués ci-dessus permettra aussi de consacrer du temps, sur des sites comme le Sportplexe du CN, à des activités comme la crosse.

**INTERVENTION.** Les nouveaux terrains adaptés à certains sports et créés essentiellement à l'intention des utilisateurs adultes offrent l'occasion de produire des recettes en plus des frais de location des installations. Dans ce cas, les responsables du rugby, du cricket et du disque volant suprême peuvent se concerter avec la Ville de Moncton pour étudier la possibilité d'aménager un terrain et des toilettes, ainsi qu'un pavillon pour se changer, remiser du matériel et servir des produits alimentaires et des rafraîchissements, pour permettre de faire de ce terrain une destination non plus seulement dans la région, mais aussi dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Voici ce que nous proposons :

- » La Ville devrait collaborer avec les organisations de rugby, de cricket et de disque volant suprême pour commander une étude de viabilité qui permettra de calculer l'ensemble des dépenses en immobilisations et des charges opérationnelles et de recenser les occasions de produire des recettes pour un complexe de deux terrains doté d'un pavillon. L'analyse de cette étude devrait aussi permettre de proposer des accords de partage des coûts et des opérations réunissant la Ville et les clubs.
- » Elle devrait envisager d'ajouter un terrain de jeux au Sportplexe du CN pour offrir une autre activité aux enfants quand les autres membres de leur groupe participent à des activités organisées à cet emplacement.

## LES TERRAINS RECTANGULAIRES EN GAZON ARTIFICIEL



**INVENTAIRE EXISTANT.** Les cinq installations de la Ville de Moncton répondent statistiquement aux besoins régionaux et municipaux en terrains en gazon artificiel.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les terrains artificiels de Moncton sont gérés dans le cadre de partenariats avec les complexes provinciaux et universitaires. Bien que le nombre de terrains soit supérieur aux besoins statistiques, ces terrains sont judicieusement utilisés pendant les saisons scolaires et universitaires de l’automne et du printemps. Ils sont moins utilisés en été alors que les groupes comme le soccer utilisent plus massivement l’ensemble des terrains du Sportplexe du CN de Moncton.

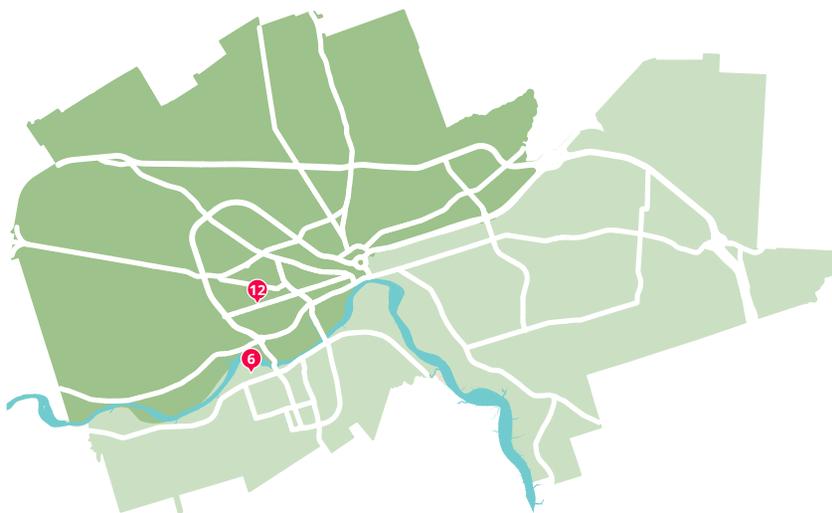
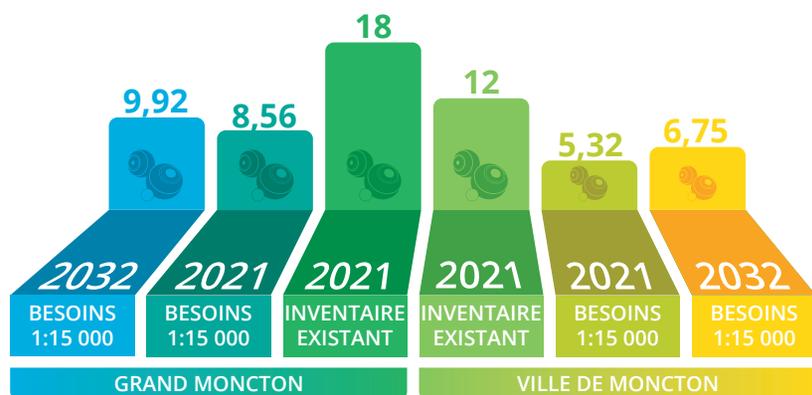
### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, on n’a pas besoin de prévoir de terrains artificiels supplémentaires sur le territoire de Moncton.

**INTERVENTION.** Nous ne proposons pas d’intervention.



## LES TERRAINS DE BOULINGRIN



**INVENTAIRE EXISTANT.** Le parc du Centenaire de la Ville de Moncton réunit la majorité des 18 terrains de bowling de la région, alors que le Manchester Lawn Bowls Club de Riverview regroupe six terrains de bowling.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Dans un cas comme dans l'autre, les installations sont en bon état; il n'y a toutefois pas d'installations intérieures. En outre, le nombre participant au bowling accuse actuellement une baisse et il est donc difficile d'aménager des installations au-delà de la capacité statistique.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, la région a besoin de 8,56 terrains de bowling. La Ville de Moncton a besoin de 5,32 terrains. Ces chiffres laissent entendre qu'il y a un surnombre de terrains dans la région et dans la ville, puisque statistiquement, il y en a 9,44 dans la région et 6,68 dans la ville. Les projections régionales et municipales pour 2032 laissent entendre qu'il y a un surnombre, à 8,08 et 5,25 terrains respectivement. Même si le nombre d'activités augmente par rapport à la croissance de la population, il y a un surnombre de terrains dans la région et la ville, qui devront probablement affronter des difficultés du point de vue des charges opérationnelles.

**INTERVENTION.** Le bowling est une excellente activité sociale et physique, qui réunit des résidents de l'ensemble de la région pour s'amuser, nouer des amitiés et se remettre en forme. La Ville devrait aider les organisateurs de bowling à mettre au point un modèle prospectif durable. C'est pourquoi nous proposons ce qui suit :

- » La Ville de Moncton et la Ville de Riverview devraient travailler de concert avec les dirigeants du bowling pour se pencher sur un modèle prospectif durable, qui pourrait s'appliquer dans une installation.
- » La Ville de Moncton devrait se pencher sur les coûts et les avantages des heures de location et des revêtements de sol et des biens d'équipement portables pour le bowling dans une analyse du pavillon.

## LES TERRAINS DE TENNIS



**INVENTAIRE EXISTANT.** Le parc du Centenaire de Moncton est doté du principal complexe de terrains de tennis de la Ville, éparpillés sur tout le territoire municipal. Hors du parc du Centenaire, les terrains de tennis permettent souvent de tenir des matchs de hockey-balle et d’organiser d’autres jeux sur des surfaces minéralisées.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** D’un océan à l’autre, les clubs de tennis intègrent le pickleball afin d’augmenter le nombre de membres et de réunir les fonds nécessaires à l’exploitation des installations lorsque les dépenses augmentent. Puisqu’il y a suffisamment de terrains de tennis pour Moncton et la région, nous nous penchons, dans ce plan directeur, sur la viabilité des clubs.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** À première vue, comme nous l’avons mentionné, l’inventaire des terrains de Moncton et de la région paraît excessif par rapport à la population; toutefois, les terrains qui ne font pas partie d’une installation dans un club organisé servent souvent à exercer d’autres activités.

Les joueurs de pickleball utilisent les terrains de tennis quand ils sont bien tracés et qu’ils sont dotés de filets. Il est possible d’aménager à concurrence de deux terrains de pickleball sur un seul terrain de tennis; toutefois, il peut y avoir des conflits parmi les utilisateurs lorsqu’on donne une autre vocation aux terrains existants et que la coordination n’est pas assurée. C’est pourquoi les joueurs de pickleball doivent se regrouper dans un club organisé.

**INTERVENTION.** Le pickleball est populaire depuis relativement peu de temps, et il n’y a pas encore de chiffres valables sur les précédents. La Ville de Moncton a déjà consacré les terrains de tennis à l’aménagement de terrains de pickleball; toutefois, il faudrait penser à aménager, pour le complexe et le club du parc du Centenaire, une installation formelle et vaste, en donnant au Club de tennis de Moncton l’occasion de réaliser des recettes en jouant un rôle de meneur dans l’une des activités récréatives qui connaissent la croissance la plus importante au Canada. C’est pourquoi nous proposons ce qui suit :

- » La Ville de Moncton devrait collaborer avec Tennis Moncton pour aménager plusieurs terrains de pickleball dans le parc du Centenaire;
- » Tennis Moncton devrait collaborer avec le Club de pickleball de Moncton pour étendre le club de tennis existant à une organisation regroupant les jeux de raquette qui peut profiter de l’augmentation du nombre de membres. Pour ce faire, les joueurs de pickleball doivent être prêts à payer les frais d’utilisation des installations au même titre que tous les autres groupes d’utilisateurs.

# LE VOLLEYBALL DE PLAGE



**INVENTAIRE EXISTANT.** À l’heure actuelle, la Ville de Moncton n’a pas de terrain de volleyball de plage.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les terrains de volleyball de plage, lorsqu’ils sont bien aménagés dans les parcs, en font des lieux très animés, ce qui peut promouvoir les ventes de rafraîchissements non loin de là et permettre d’aménager des commodités comme les toilettes et les ombrières.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.**

Statistiquement, la région a besoin de 6,42 terrains à l’heure actuelle et aura besoin de 7,44 terrains en 2032. La Ville de Moncton, qui a actuellement besoin de 3,99 terrains, aura besoin de 5,06 terrains en 2032. La Ville devrait adopter le volleyball de plage à Moncton, en faisant rayonner ce sport, en plus de surveiller l’utilisation des terrains pour savoir s’il faut aménager éventuellement une deuxième installation.

**INTERVENTION.** Le secteur riverain de Moncton constitue un site très visible et parfaitement adapté pour lancer le volleyball de plage dans cette ville. Pour implanter une activité, quelle qu'elle soit, dans un lieu public important, il faut planifier attentivement les travaux; c'est pourquoi nous proposons ce qui suit :

- » La Ville de Moncton devrait commander, pour le secteur riverain, un plan directeur détaillé, qui réunit le volleyball de plage et d'autres activités indiquées dans ce plan, en prévoyant d'aménager un espace confortable, social et sportif approprié, ainsi que des commerces de détail et des infrastructures actives sur les berges de la rivière.
- » La Ville de Moncton devrait se pencher sur la création d'un club de volleyball de plage qui peut administrer et exploiter les nouveaux terrains aménagés sur le territoire municipal.

## LES SPORTS D'AVENTURE EN PLEIN AIR

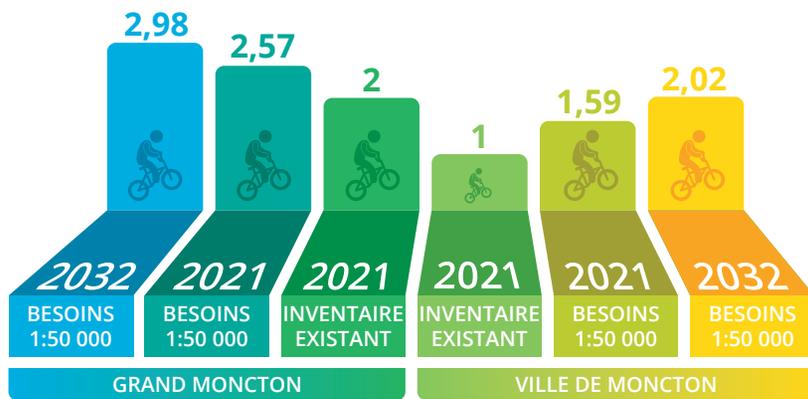


**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** La Ville de Moncton s'en remet à une étude antérieure, qui faisait état des besoins en parcs de planche à roulettes et en rouli-parcs. Ce plan directeur met l'accent sur l'expansion de cette activité, qui devrait regrouper les pistes à vagues, ainsi que le vélo de montagne et le vélo à pneus surdimensionnés.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, la région a besoin de 2,57 installations à l'heure actuelle et en aura besoin de 2,98 en 2032. La Ville de Moncton a besoin de 1,59 installation à l'heure actuelle et en aura besoin de 2,02 en 2032. Il est important de noter que le lieu et la taille sont plus importants que les besoins statistiques dans l'évaluation des sports d'aventure. Par exemple, un parc centralement implanté, qui regroupe des sentiers d'environ 25 kilomètres, répondra chaque jour aux besoins des populations de la Ville et de la région. Les activités de sports d'aventure de fin de semaine continueront de se dérouler dans les installations provinciales d'Hillsborough, d'Alma, de Kouchibouguac et de Sussex.

**INTERVENTION.** Dans l'ensemble du pays, les loisirs évoluent : les activités en équipe cèdent la place aux activités individuelles, ce qui a pour effet d'augmenter les besoins en parcs d'aventure en plein air d'un océan à l'autre et l'utilisation qui en est faite. Dans les villages et les villes du Canada, ces infrastructures permettent d'assurer chaque jour, en été comme en hiver, des activités comme la marche, les randonnées, le vélo (à pneus surdimensionnés, sur piste de pompage, de montagne pour les courts comme pour les longs trajets, et ainsi de suite), les randonnées en raquettes à neige, les



activités de glissade en hiver, le ski de fond et les activités sur sentier simple. Les installations des zones urbaines ne sont pas aménagées pour devenir des destinations touristiques provinciales; les parcs d’aventure en zone urbaine se veulent plutôt des installations « satellites » des infrastructures provinciales. Ces installations permettent de promouvoir les activités en plein air, tout en confortant les activités locales dans le commerce de détail consacré aux sports d’aventure.

La création d’une installation adaptée à Moncton oblige à réfléchir à la redistribution des activités dans le réseau régional des parcs de Moncton. Par exemple, l’aménagement d’un nouveau parc d’aventure en plein air à Moncton permettrait d’y déménager les sentiers de ski de fond de patin (qui seraient partagés avec les adeptes du vélo à pneus surdimensionnés) depuis le parc du Centenaire pour y libérer les sentiers de randonnée pédestre. C’est pourquoi nous proposons ce qui suit :

- » La Ville de Moncton devrait commander une étude de viabilité détaillée pour la création d’un parc d’aventure en plein air polyvalent qui permet d’organiser comme il se doit toutes les activités de sports d’aventure dans le réseau des parcs de Moncton par rapport à la création d’une nouvelle installation importante dans le cœur de la ville.
- » La Ville de Moncton devrait se pencher sur la création d’un club ou d’une association de sports d’aventure en plein air, qui se concertera avec l’administration municipale pour gérer et exploiter un nouveau parc de sports d’aventure en plein air.

## LES PISTES EN PLEIN AIR



**INVENTAIRE EXISTANT.** À l’heure actuelle, la Ville de Moncton est dotée de deux infrastructures de pistes en plein air à l’Université de Moncton et à l’Université Crandall. Dieppe offre une installation supplémentaire à l’école Antonine-Maillet.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les installations de l’Université de Moncton et de l’école Antonine-Maillet sont dotées de pistes de grande qualité, qui permettent d’organiser des entraînements et des événements; toutefois, l’installation de l’Université Crandall est une piste granulaire qui permet de s’entraîner dans les cas où on n’a pas besoin d’une surface de grande qualité.

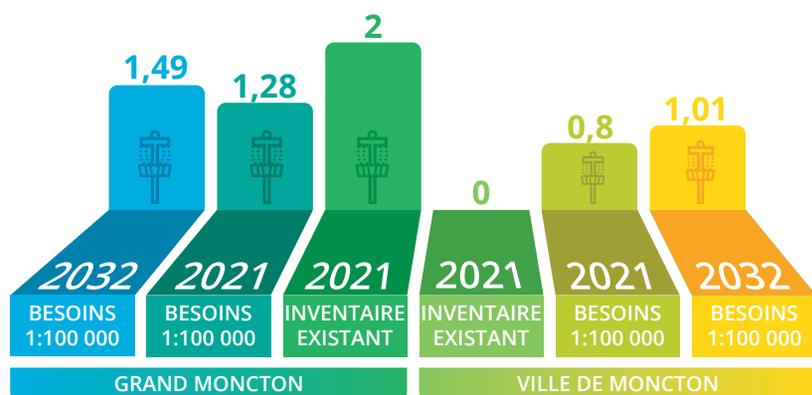
### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, les chiffres laissent entendre que la ville et la région sont bien servies par les installations existantes et qu’elles le seront pour la durée de ce plan directeur. Toutefois, les résidents de Moncton n’ont pas parfaitement accès à l’installation de l’Université de Moncton, et l’installation de l’Université Crandall doit être rénovée pour servir d’infrastructure de pistes pour la ville.

**INTERVENTION.** Nous proposons d’adopter les mesures suivantes :

- » La Ville de Moncton devrait se pencher sur les options opérationnelles permettant aux résidents de Moncton d’avoir quotidiennement accès à la piste de l’Université de Moncton.
- » La Ville de Moncton devrait se pencher sur les occasions de nouer un partenariat avec l’Université Crandall pour les travaux projetés de rénovation de la piste (pendant la durée du Plan directeur, soit 10 ans).

## LE DISQUE-GOLF

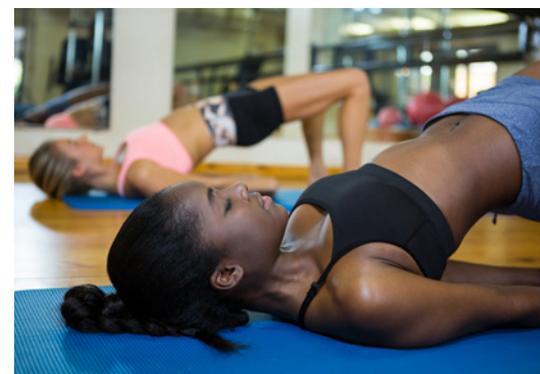


**INVENTAIRE EXISTANT.** À l’heure actuelle, la Ville de Moncton n’a pas d’installation de disque-golf; toutefois, les deux collectivités voisines de Riverview et de Dieppe offrent ce genre d’installation.

**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** La Ville de Moncton devrait avoir besoin d’une installation complète au cours de la prochaine décennie; toutefois, rien n’est planifié.

**INTERVENTION.** La Ville de Moncton devrait collaborer avec les représentants des organisations de disque-golf pour se pencher sur la nature des installations et leur emplacement afin de répondre aux besoins des résidents de cette ville. Il faudrait entre autres en discuter avec les collectivités voisines pour veiller à ce que les nouvelles installations soient différentes et parfaitement adaptées pour accueillir les visiteurs de plus en plus nombreux à se rendre dans la région de Moncton pour pratiquer ce sport dans ses installations.

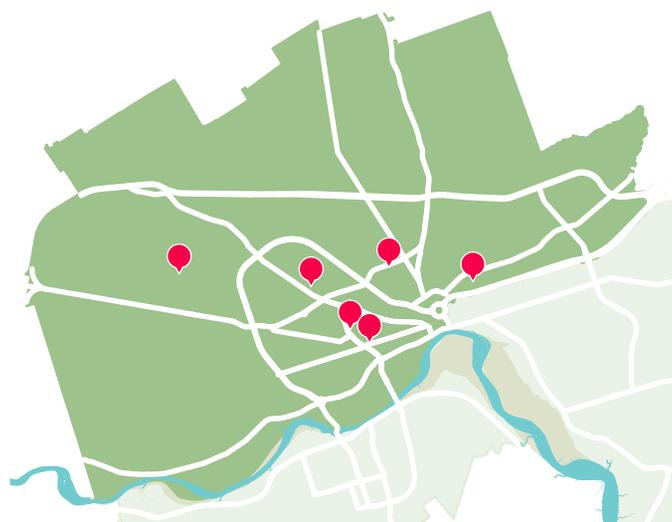




### 3.3 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES INTÉRIEURES

Ces installations servent les populations des collectivités dans chacune des zones de loisirs désignées de Moncton. Même si la population de la ville et celle de la région y ont accès, ces installations sont aménagées et créées pour répondre aux besoins quotidiens des résidents qui habitent dans ces quartiers.

## LES CENTRES RÉCRÉATIFS ADAPTABLES



**INVENTAIRE EXISTANT.** Le Centre communautaire Crossman, le Centre communautaire Moncton Lions, le Repaire Jeunesse Moncton, le CEPS de l'Université de Moncton, le YMCA Moncton Nord et le YMCA du Grand Moncton sont des installations qui permettent de mettre à la disposition des résidents des gymnases polyvalents, des salles d'activités et de réunions et différents lieux de rassemblement dans leur quartier. Elles constituent aussi des établissements adaptés à certaines activités pour la Ville et sont donc d'excellents modèles à suivre dans l'aménagement d'un centre récréatif. Nous félicitons la Ville de Moncton d'avoir créé ces installations exceptionnelles.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les centres sont utilisés très judicieusement et servent des populations diverses. Il faudrait continuer de s'inspirer du modèle communautaire dans l'implantation et l'aménagement des centres récréatifs pour répondre à la demande dans chaque quartier. Il est important de signaler que les cinq quartiers n'atteignent pas tous les repères statistiques de population pendant la durée de ce plan directeur et que par conséquent, il faut penser aux moyens d'accès à des centres lorsque la population est plus nombreuse quand il s'agit de prendre les transports en commun ou d'emprunter les parcours de transport actif ou les trajets automobiles sur tout le territoire de la ville.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, le quartier 1 a actuellement besoin de 1,64 centre et aura besoin de 2,08 centres en 2023. Ce quartier est actuellement servi par trois centres. L'installation existante du Repaire Jeunesse de Moncton prend de l'âge et doit être modernisée pour répondre aux besoins existants et émergents.

Le quartier 2 a actuellement besoin de 1,03 centre et aura besoin de 1,31 centre en 2023. Ce quartier est actuellement servi par un centre.

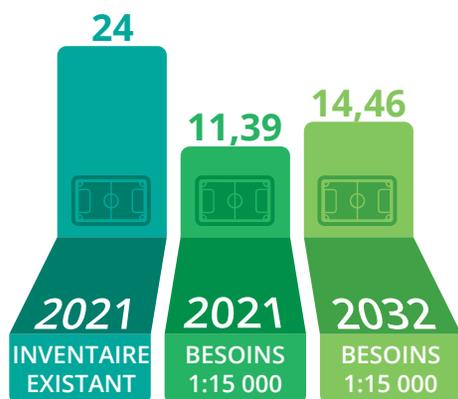
Le quartier 3 a actuellement besoin de 1,31 centre et aura besoin de 1,67 centre en 2023. Ce quartier a deux centres à l'heure actuelle.

Les quartiers 4 et 5 n'atteignent pas les repères de population dans le délai de 10 ans du Plan directeur; toutefois, dans ces quartiers, les résidents continueront d'avoir accès aux centres des quartiers voisins.

**INTERVENTION.** Nous recommandons d'adopter les mesures suivantes :

- » La Ville de Moncton devrait commencer à évaluer les besoins pour l'aménagement d'un centre récréatif polyvalent dans le quartier 2, dans le cœur du centre-ville de Moncton. Il faudrait tenir compte de cette installation dans la planification de la bibliothèque et du marché et la concevoir pour répondre expressément aux besoins des populations qui se réunissent, ont des échanges sociaux et se divertissent dans le cœur urbain.
- » La Ville devrait étendre au domaine public la vie à l'intérieur d'un centre récréatif dans le centre-ville en créant une esplanade publique d'envergure régionale, qui comprendrait des points de rassemblement et un espace pour des spectacles, une aire de jeux d'eau et des œuvres d'art public intégrées, des ombrières, des solutions de périphérie pour le commerce de détail, ainsi que d'autres événements et activités dans une initiative de planification détaillée.
- » La Ville de Moncton devrait collaborer avec le Repaire Jeunesse de Moncton pour analyser les besoins à long terme dans les échanges sociaux et les activités et se pencher sur des travaux de modernisation grâce auxquels l'installation sera en mesure de répondre à ces besoins (notamment en prévoyant une piste de marche).

## LES GYMNASES SCOLAIRES POLYVALENTS



**INVENTAIRE EXISTANT.** Les sports organisés comme le basketball pour les jeunes peuvent se dérouler dans ces installations aménagées dans les écoles; ces installations ne répondent qu’aux besoins se rapportant au repère statistique dans les secteurs dans lesquels il y a suffisamment de centres récréatifs. Par conséquent, les centres récréatifs constituent des établissements pour l’organisation de différentes activités courantes des résidents des quartiers dans les gymnases polyvalents, alors que les écoles constituent des établissements adaptés au déroulement des sports organisés au quotidien dans les activités destinées aux jeunes.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les écoles de Moncton sont dotées de gymnases, de toilettes et d’infrastructures de stationnement de grande qualité pour les résidents de cette ville, dans le cœur même des quartiers récréatifs. Ces gymnases, qui font l’objet d’accords de réciprocité avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sont des éléments essentiels du programme d’aménagement des infrastructures de la Ville et doivent continuer d’être exploités.

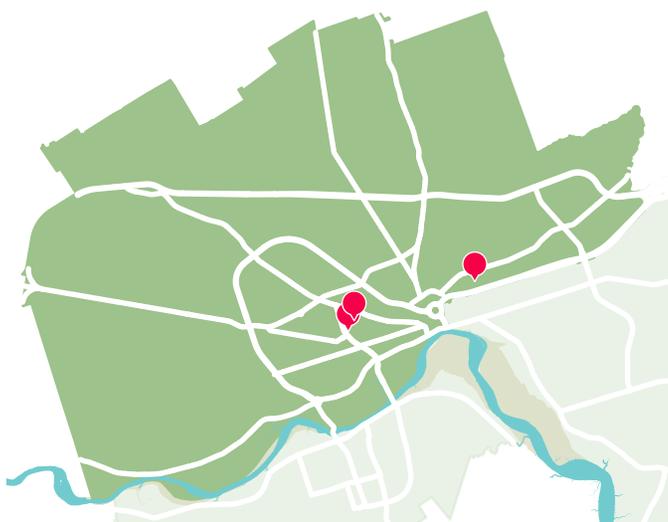


**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** Même si les chiffres repères laissent entendre qu'il y a trop de gymnases scolaires à Moncton, ce n'est pas le cas. Les gymnases scolaires, qui sont aménagés dans le cœur des quartiers, sont facilement accessibles pour les résidents.

**INTERVENTION.** Nous recommandons d'adopter les mesures suivantes :

- » Continuer de travailler de concert avec le gouvernement provincial pour exploiter les gymnases scolaires polyvalents aux niveaux actuels par rapport à la population (1:3 000).
- » Se pencher sur la possibilité d'en étendre l'utilisation pour en faire des espaces de jeux communautaires informels accessibles sur demande.

## LES TERRAINS DE PICKLEBALL INTÉRIEURS



**INVENTAIRE EXISTANT.** La ville est dotée de terrains de pickleball intérieurs de grande qualité au YMCA, à Curl Moncton et au Centre communautaire Crossman. Ces installations sont aménagées dans des centres polyvalents actifs et constituent un modèle idéal pour l'exercice des activités.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Le pickleball est une activité qui connaît une progression fulgurante et qui n'a pas encore atteint un repère maximum mesurable. Les précédentes évaluations laissent entendre qu'il faudrait aménager des terrains de pickleball dans la collectivité afin d'étendre cette activité aux installations proches des résidents et de permettre de respecter un repère de 1:8 000. Il faut donc plus d'installations, puisque Moncton est appelée à se développer dans les 10 prochaines années.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, le quartier 1 a actuellement besoin de 3,49 terrains et en aura besoin de 4,43 en 2023. Le quartier est actuellement doté de neuf terrains au YMCA du Grand Moncton et à Curl Moncton.

Le quartier 2 a actuellement besoin de 2,19 terrains et en aura besoin de 2,78 en 2023. Ce quartier n'a pas de terrain à l'heure actuelle.

Le quartier 3 a actuellement besoin de 2,79 terrains et en aura besoin de 3,54 en 2023. Il est actuellement doté de quatre terrains au Centre communautaire Crossman/Aréna Kay.

Le quartier 4 a actuellement besoin de 1,0 terrain et en aura besoin de 1,27 en 2023. Ce quartier n'a pas de terrain à l'heure actuelle.

Le quartier 5 n'atteindra pas le repère de population dans le délai de 10 ans du Plan directeur.

**INTERVENTION.** Nous recommandons d'adopter les mesures suivantes :

- » La Ville de Moncton devrait inclure, comme constituantes d'un futur centre polyvalent au centre-ville (appelé à servir les résidents des quartiers récréatifs 2 et 5), des terrains de pickleball intérieurs.
- » La Ville devrait prévoir d'aménager des terrains de pickleball dans le cadre des travaux de rénovation du Repaire Jeunesse de Moncton dans le quartier 1.
- » La Ville de Moncton devrait collaborer avec les organisateurs de pickleball pour faire savoir aux résidents du quartier 4 que des installations de pickleball sont actuellement disponibles dans le Centre communautaire Crossman/Aréna Kay.

Il est important de noter que dans toutes les activités de rassemblement, il faudrait dans toute la mesure du possible prévoir des espaces sociaux et de commerces de détail, pour offrir à tous les résidents des espaces actifs et sociaux combinés.

## LES PROGRAMMES DE GYMNASTIQUE



**INVENTAIRE EXISTANT.** Beauséjour Gymnos est une organisation à but non lucratif qui offre des programmes de gymnastique de haute qualité aux athlètes de tous les groupes d'âge et de tous les niveaux d'aptitude physique. Le conseil d'administration de cette organisation réinvestit tous les bénéfices dans l'achat de l'équipement neuf, dans l'amélioration ou la réparation de l'établissement ou dans d'autres activités de formation et outils pour les entraîneurs et le personnel.

Le groupe, installé dans un établissement qui appartient à la Ville, offre actuellement des programmes récréatifs et compétitifs avancés à 600 jeunes; toutefois, le club pourrait facilement servir plus de 1 000 jeunes si on agrandissait les installations et qu'on recrutait d'autres entraîneurs.

**INTERVENTION.** La demande soutenue et le potentiel d'agrandissement laissent entendre que l'on pourrait adopter les mesures proposées ci-après :

- » La Ville de Moncton peut aider Gymnos en travaillant en collaboration avec ce club pour agrandir les installations dans l'établissement actuel ou pour repérer un bâtiment existant et sous-utilisé que l'on pourrait adapter aux besoins du club. Avant de le faire, le personnel de la Ville peut confirmer que le club est en mesure d'augmenter le nombre d'entraîneurs pour assurer les services dans un établissement agrandi.



## 3.4 LES INSTALLATIONS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES EXTÉRIEURES

Ces installations extérieures servent les populations de la collectivité dans chacune des zones récréatives désignées de la Ville de Moncton.

## LES TERRAINS POLYVALENTS



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton réunit toutes sortes de terrains polyvalents dans son réseau actuel de parcs à des niveaux qui sont légèrement supérieurs à ceux du repère actuel et du repère de 2023.

**INTERVENTION.** Il n'est pas nécessaire d'intervenir immédiatement; toutefois, la Ville peut éventuellement s'assurer que tous les nouveaux terrains aménagés dans les parcs ou non loin des centres récréatifs existants ou projetés comprennent des surfaces de jeu qui permettent d'organiser au moins des matchs de basketball, de hockey-balle et de pickleball et d'autres jeux adaptés à la collectivité qui regroupe ces installations.



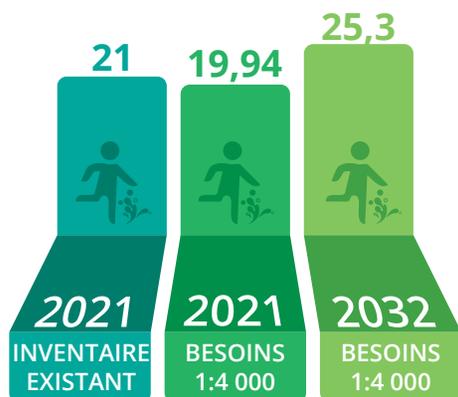
## LES PATINOIRES EN PLEIN AIR



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton regroupe actuellement 21 patinoires en plein air, dont les installations régionales du Centre Avenir, du parc du Centenaire, du parc Mapleton et du parc Victoria. Tous les quartiers récréatifs sont dotés d'infrastructures suffisantes; toutefois, la Ville peut répondre aux besoins de la collectivité dans les cas où les résidents de la localité demandent collectivement une patinoire communautaire.

**INTERVENTION.** Il n'y a aucune mesure à prendre.

## LES AIRES DE JEUX D'EAU



**INVENTAIRE EXISTANT.** Moncton regroupe actuellement 21 aires de jeux d'eau en plein air, dont les installations régionales du parc du Centenaire. Les 20 autres aires de jeux d'eau sont aménagées, à l'échelle communautaire, dans différents parcs sur tout le territoire de la ville.

**ANALYSE DES INSTALLATIONS.** Les aires de jeux d'eau sont de plus en plus importantes pour les résidents de la collectivité à l'heure où les dérèglements climatiques continuent d'influencer les températures estivales. Toutes les nouvelles aires de jeux d'eau doivent être aménagées à l'échelle communautaire pour permettre d'avoir équitablement accès aux jeux d'eau dans l'ensemble du réseau des parcs.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, le quartier 1 a actuellement besoin de 6,98 aires de jeux d'eau et en aura besoin de 8,86 en 2023. Ce quartier est actuellement doté de neuf aires de jeux d'eau.

Le quartier 2 a actuellement besoin de 4,39 aires de jeux d'eau et en aura besoin de 5,57 en 2023. Ce quartier est actuellement doté de trois aires de jeux d'eau.

Le quartier 3 a actuellement besoin de 5,58 aires de jeux d'eau et en aura besoin de 7,08 en 2023. Ce quartier est actuellement doté de six aires de jeux d'eau.

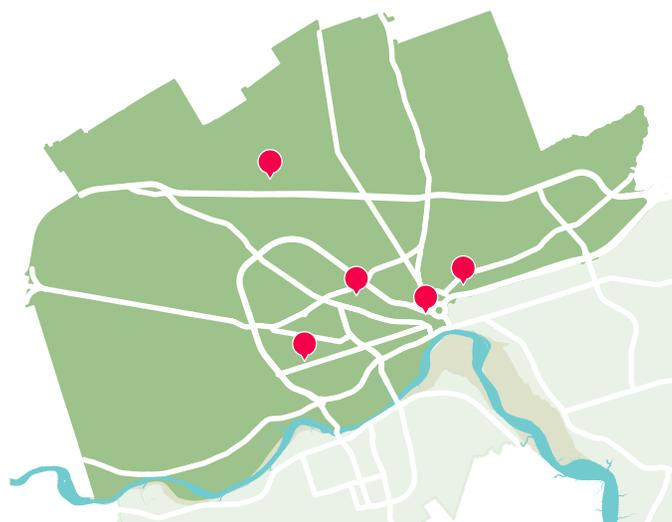
Le quartier 4 a actuellement besoin de 1,99 aire de jeux d'eau et aura besoin de 2,53 aires de jeux d'eau en 2023. Ce quartier est actuellement doté d'une aire de jeux d'eau.

Le quartier 5 a actuellement besoin de 1,0 aire de jeux d'eau et en aura besoin de 1,27 en 2023. Ce quartier est actuellement doté de deux aires de jeux d'eau.

**INTERVENTION.** La Ville de Moncton a accompli un prodigieux travail dans l'aménagement des aires de jeux d'eau pour ses résidents, à l'échelle communautaire comme à l'échelle régionale. L'intervention à mener est minime. Elle consiste à prendre les mesures suivantes :

- » Puisque le quartier 1 s'étend jusqu'à la limite nord-ouest de son territoire, la Ville devrait repérer un parc communautaire pour un projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau.
- » La Ville devrait surveiller la croissance du quartier 3 et repérer un espace pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, puisque la population de ce secteur est appelée à augmenter.

## LES TERRAINS DE PICKLEBALL



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton est actuellement dotée de neuf terrains de pickleball extérieurs, qui répondent aux besoins municipaux et communautaires. Ce chiffre cadre avec les besoins dans l'ensemble de la ville et répond aux besoins actuels des différentes zones récréatives, à l'exception du quartier 3. Ce déficit est compensé par l'offre suffisante dans les zones voisines, puisqu'une installation projetée non loin du centre-ville répondra aux besoins de la croissance de la population du centre-ville.

**INTERVENTION.** Le pickleball est populaire depuis relativement peu de temps, et il n'y a pas encore de chiffres valables sur les précédents. La Ville de Moncton a déjà consacré les terrains de tennis à l'aménagement de terrains de pickleball; toutefois, il faudrait penser à aménager, pour le parc du Centenaire, une installation formelle et vaste. C'est pourquoi nous proposons ce qui suit :

- » La Ville de Moncton devrait collaborer avec Tennis Moncton pour aménager plusieurs terrains de pickleball dans le parc du Centenaire.
- » Le Club de pickleball de Moncton devrait collaborer avec Tennis Moncton pour étendre le club de tennis existant à une organisation regroupant les jeux de raquette qui peut profiter de l'augmentation du nombre de membres. Pour ce faire, les joueurs de pickleball doivent être prêts à payer les frais d'utilisation des installations au même titre que tous les autres groupes d'utilisateurs.

## LES TERRAINS RECTANGULAIRES POLYVALENTS



**INVENTAIRE EXISTANT.** Moncton regroupe actuellement sept terrains qui, en vertu d'un accord de réciprocité avec le District scolaire anglophone Est, permettent de réaliser les programmes sportifs sur le territoire municipal. Les résidents de la collectivité ont accès à ces terrains et à d'autres terrains scolaires, quand ils sont disponibles, pour des activités de loisirs informelles.

### DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.

Statistiquement, la ville manque de terrains gazonnés à l'échelle communautaire; toutefois, les résidents ont accès à ces surfaces de jeux quand ils le souhaitent (essentiellement). Par conséquent, nous n'avons pas de recommandation à faire à cet égard. La Ville peut surveiller les besoins en terrains de ses groupes d'utilisateurs et étendre au besoin la base des terrains programmables disponibles.

**INTERVENTION.** Il n'y a aucune mesure à prendre.

## LES INSTALLATIONS CONVIVIALES POUR LES CHIENS



**DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES INSTALLATIONS.** À l'heure actuelle, la Ville de Moncton manque d'installations adaptées aux chiens; toutefois, elle a suffisamment de parcs pour répondre à la demande. Les installations modernes pour les chiens ne font plus appel à des espaces traditionnels clôturés dans les parcs, mais sont plutôt aménagées dans certains secteurs de parcs naturels ou de parcs de sentiers réservés pendant certaines périodes et permettant de se promener avec des chiens sans laisse. Ce modèle d'aménagement permet au chien et à son propriétaire de s'exercer en même temps et d'échanger avec d'autres citoyens dans le réseau des parcs existant.

**INTERVENTION.** Voici ce que devrait faire la Ville de Moncton :

- » Repérer les secteurs du parc du Centenaire et du parc Mapleton dans lesquels on peut consacrer périodiquement des espaces où l'on peut se promener avec les chiens sans laisse.
- » Élaborer, promouvoir, réaliser et surveiller un projet pilote et mener une consultation communautaire pour ces parcs, pendant une période désignée, au cours de laquelle les chiens pourront se promener sans laisse dans les espaces désignés et le long des sentiers désignés.



## LES PAVILLONS À VOCATION COMMUNAUTAIRE DANS LES PARCS



**INVENTAIRE EXISTANT.** La Ville de Moncton a actuellement cinq pavillons communautaires qui permettent d’accueillir les groupes d’utilisateurs existants et ceux qui souhaitent avoir accès aux installations. Le pavillon du trottoir de bois du parc Riverain n’est pas accessible en ce moment; on dispose donc de quatre installations. On souhaite en outre aménager des lieux plus vastes pour le parc naturel d’Irishtown.

**INTERVENTION.** La Ville de Moncton devrait :

- » Se pencher sur l’aménagement d’un abri communautaire dans le parc naturel d’Irishtown auquel les groupes récréatifs et d’amateurs de plein air pourront avoir accès afin de tenir des réunions ou d’exercer des activités programmées.



## 3.5 LES LOISIRS INCLUSIFS

Les pages suivantes portent sur les activités nouvelles ou émergentes auxquelles il faudra être attentif pendant la durée du Plan directeur des loisirs. Voici de quoi il s'agit.

### LES OBSTACLES QUI EMPÊCHENT D'EXERCER CERTAINES ACTIVITÉS

Les obstacles dans les loisirs sont des problèmes complexes, qui se présentent de différentes manières pour les différents utilisateurs. Partout au Canada, la pandémie de COVID-19 a changé l'idée qu'on se fait des obstacles qui empêchent d'avoir accès aux loisirs, en mettant au jour les obstacles qui ont depuis longtemps un impact sur les collectivités et en attirant l'attention sur ces obstacles. L'accès aux loisirs n'a jamais été équitable. Or, la pandémie a commencé à jeter la lumière sur les secteurs dans lesquels on relève ces disparités. Les obstacles financiers, sociaux et physiques ont tous une incidence sur l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux loisirs. Pour surmonter ces obstacles, il faut mettre au point des installations et des programmes de loisirs en pensant à l'accessibilité physique, financière et sociale.

À Moncton, l'obstacle dont il a été le plus question dans le domaine des loisirs, pendant la consultation, porte sur l'accessibilité des lieux. Qu'il s'agisse de la distance trop grande à franchir ou de l'accessibilité d'une installation pour les personnes qui ont des problèmes de mobilité, les personnes en situation de handicap ou celles qui ont des besoins religieux et culturels précis, l'accessibilité physique des infrastructures récréatives constitue l'obstacle le plus important que doivent affronter les citoyens de Moncton. Le manque

de places de stationnement et les conditions d'accès, à partir de ces places, aux infrastructures récréatives, l'exiguïté des couloirs et des vestiaires pour les personnes qui se déplacent dans un fauteuil roulant électrique ainsi que l'absence de rampes d'accès et de lève-personnes dans les piscines et les centres aquatiques sont des exemples d'obstacles dont il a été expressément question dans la consultation.

Les difficultés d'horaires, les frais élevés d'inscription et d'abonnement et l'équipement, ainsi que le manque d'information sur la programmation font partie des autres grands obstacles signalés pendant la consultation. En raison de la forte demande exprimée pour les infrastructures récréatives, les horaires des programmes sont parfois erratiques et incohérents, ce qui permet difficilement d'avoir accès aux loisirs, puisque les citoyens ont un emploi du temps de plus en plus chargé. En outre, parce que la composition de la population active et des ménages continue de changer et d'évoluer, les horaires traditionnels et les créneaux horaires « de pointe » ne conviennent pas toujours autant qu'avant à la majorité des gens. Les frais d'inscription élevés, les abonnements et l'équipement peuvent dissuader et exclure les personnes intéressées qui souhaitent se consacrer à des activités récréatives et les décourager d'essayer de nouvelles formes de loisirs, en craignant d'engager des dépenses dans des activités qui ne leur plairont pas, qui ne leur conviendront pas ou auxquelles elles ne pourront pas se consacrer pendant longtemps. Et même si de nombreux citoyens souhaitent peut-être essayer une nouvelle activité récréative, l'inaccessibilité de l'information sur les programmes permet parfois difficilement de le faire. En publiant l'information sur les programmes récréatifs et les associations de loisirs, sur leur public cible, sur les lieux où se déroulent les activités et sur les horaires, les citoyens qui commenceront à y participer seront plus nombreux, on

pourra dissiper les idées fausses sur l'exclusivité des programmes, et on pourra développer les programmes mêmes.

Dans la consultation, il a aussi été question des obstacles sociaux qui empêchent de participer aux loisirs organisés, par exemple le sentiment d'être intimidé, de ne pas connaître ceux qui participent à des activités et de ne pas se sentir suffisamment confiant dans son niveau d'aptitude physique. Il est important de prendre en compte ces sentiments lorsqu'on met au point les programmes de loisirs et les infrastructures récréatives et qu'on en fait la promotion, puisque ces appréhensions s'expliquent par de nombreuses raisons.

L'absence d'une équipe, d'une association ou d'un groupe dans la collectivité constitue un autre obstacle pour les citoyens de Moncton. Dans certains cas, il se peut que l'activité soit exercée, sans toutefois qu'il y ait d'équipe pour le groupe d'âge qui souhaite l'exercer. Dans d'autres cas, il se peut qu'il n'y ait pas d'installations, mais qu'on ait l'expérience de l'activité et qu'on souhaite la mener. On a signalé des lacunes spécifiques dans les installations et les programmes à Moncton, à savoir les terrains de volleyball de plage, un café ludique, des parcs canins, des terrains de tennis intérieurs, une piste de patinage à roulettes et un parc de luge.

## LES ACTIVITÉS PHYSIQUEMENT ACCESSIBLES

L'analyse des éventuels pavillons, gymnases communautaires ou infrastructures d'aréna doit entre autres porter sur les activités parasportives comme le goalball et le hockey sonore. Il faut concevoir toutes les installations nouvelles ou à rénover selon le point de vue de l'accessibilité.

## LES ACTIVITÉS ÉMERGENTES

Les activités émergentes et l'accroissement de la population des nouveaux arrivants ont une incidence sur les lieux à aménager à Moncton pour les rassemblements, les activités et les assemblées ou les réunions. Il faut répondre à cet impératif en se penchant sur l'aménagement des pavillons ou des gymnases communautaires.

## LA POPULATION DES ÂÎNÉS

La population des aînés recherche des produits récréatifs et des espaces de rencontre dans des installations multigénérationnelles accessibles et centralisées. Pour les aînés qui ne peuvent pas accéder aux installations, les centres d'activité doivent rayonner dans leurs foyers et dans leur vie, en prévoyant des moyens de transport ou des plateformes socionumériques pour connecter les résidents et réduire la solitude parmi les populations potentiellement isolées.

## LES CENTRES SOCIAUX

Tous les nouveaux centres communautaires ou régionaux nouveaux ou à rénover doivent être dotés de commodités sociales polyvalentes et multigénérationnelles pour les activités comme les jeux de société, le cinéma, les activités de commerce éphémère, les rafraîchissements, les établissements d'art et de design, les autres interactions sociales, ainsi que les bibliothèques d'outils et de livres.

**INTERVENTION.** Voici ce que la Ville de Moncton devrait faire :

- » Les représentants des loisirs de Moncton devraient élaborer et mettre en œuvre une politique sur l'inclusion sociale dans les loisirs, qui tient compte des éléments évoqués ci-dessus. Cette politique devrait être fidèle à l'approche qui consiste à « n'exclure personne » dans la planification et la réalisation des activités récréatives.
- » La Ville devrait se pencher sur la possibilité de faire du Centre communautaire des Lions de Moncton un centre de loisirs ouvert pendant toutes les saisons et destiné à tous les groupes d'âge, pour servir les collectivités voisines.

## 3.6 L'ADMINISTRATION DES LOISIRS

Les sections suivantes portent sur les chiffres du financement se rapportant à la croissance de la Ville et au mandat du Bureau des loisirs dans la mise au point et l'application des mesures associées et proposées, le cas échéant.

### LE FINANCEMENT DES LOISIRS

**LES CHIFFRES.** Il est important de noter qu'il n'est pas possible de comparer les niveaux de financement de la municipalité en raison des différents moyens auxquels font appel tous les bureaux pour assurer les services. Le repère national canadien de 2021 pour le financement des services de loisirs municipaux s'établit à 9,13 %. Même si la Ville de Moncton finance les loisirs à un taux inférieur à ce pourcentage, ce chiffre ne tient pas compte de l'ensemble des différentes conventions qui permettent à la Ville d'adopter une approche non directe dans les services de loisirs, ni non plus des nouveaux mandats dont elle doit s'acquitter sans disposer de tout le financement voulu.

**ANALYSE DU FINANCEMENT.** Les loisirs constituent un volet essentiel de la vie communautaire et du développement économique de la ville. La qualité des activités et des installations est très bien cotée quand les entreprises ou les particuliers envisagent de s'installer dans de nouvelles municipalités. C'est pourquoi les loisirs et le développement économique sont intimement liés.

La Ville de Moncton devrait évaluer le mandat du Bureau des loisirs et son financement pour s'assurer d'offrir, au Conseil municipal et aux résidents, les services qui correspondent aux besoins.

En outre, cette analyse doit évaluer les différentes fonctions du Bureau par rapport aux discussions qui portent sur ce plan directeur. Par exemple, les groupes de sports mineurs souhaiteraient communiquer directement avec le personnel de la Ville de Moncton dans la réservation des installations. Ainsi, dans l'analyse, il faut tenir compte du coût à engager pour confier à nouveau ce service à la Ville de Moncton et à son personnel, ainsi que de la technologie nécessaire pour assurer ce service dans un souci de modernité et de rentabilité. Il est important de noter qu'il s'agit d'un service de première ligne, qui favorise la communication efficace et directe entre la Ville et ses résidents.

**INTERVENTION.** La Ville de Moncton devrait prendre les mesures suivantes :

- » Revoir son mandat pour veiller à ce que le Bureau des loisirs soit financé et exerce ses activités en privilégiant d'abord les loisirs, puis les services communautaires non récréatifs.
- » Se pencher sur la possibilité de réintégrer, dans les services internes, la programmation et la réservation des installations.

### **REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LOISIRS.**

En vertu de la *Loi sur les municipalités*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'autorise pas la perception de redevances d'aménagement pour récolter des fonds que l'on peut affecter aux établissements de loisirs.

**INTERVENTION.** Puisque la Ville de Moncton continue de croître et de connaître un développement intercalaire à vive allure et qu'elle doit offrir des infrastructures récréatives, surtout au niveau de la collectivité, il faudrait adopter les mesures suivantes avant de percevoir des recettes immobilières auxiliaires.

- » En association avec les municipalités et les commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick, la Ville devrait se pencher sur l'élargissement des redevances d'aménagement à la perception des recettes pour les parcs et les installations au niveau de la collectivité. Les installations régionales continueront d'être financées dans le cadre des accords de partage des coûts réunissant tous les niveaux de gouvernance et les différents organismes responsables des activités régionales. Les installations de la collectivité comprennent les établissements de moindre capacité et les parcs destinés à répondre aux besoins de la collectivité, selon le niveau de service indiqué dans ce plan directeur pour les infrastructures communautaires. Les entités municipales peuvent établir les points de repère voulus pour la perception des recettes en menant une étude circonstanciée des précédents et en prévoyant la capacité locale permettant de justifier ces frais.



## 4.0 LA MISE EN ŒUVRE

Dans ce plan directeur, nous faisons appel à une approche consultative, statistique et fondée sur les précédents afin de prévoir les besoins des 10 prochaines années. Puisqu'il s'agit de facteurs très fluides, le Plan directeur délaisse le modèle prévisionnel sur 10 ans, assorti de mesures précises guidées par les délais, pour privilégier un modèle de croissance statistique fondé sur la modification de l'environnement récréatif existant et sur la croissance de cet environnement par rapport à l'évolution de la population, à la planification de la croissance et à la transformation des loisirs. La Ville peut ainsi suivre les besoins en installations et en activités par rapport à la croissance, sans égard aux délais.

Les orientations stratégiques ci-après constituent la pierre d'assise de la mise en œuvre de ce plan directeur. Il est important de signaler que ces mesures ne sont pas appelées à être mises en œuvre d'après un ordre de priorités. Il s'agit plutôt de mesures itératives qui doivent cadrer avec l'évolution du Plan stratégique, du Plan municipal et de la Stratégie de croissance urbaine de la Ville de Moncton. Voilà pourquoi le personnel de la Ville harmonisera ces mesures avec les examens annuels des initiatives correspondantes de Moncton en s'inspirant d'une stratégie collective pour la croissance de cette ville.

## 4.1 LES STRATÉGIES ET LES MESURES ACTUELLES RELATIVES À LA POPULATION



### ORIENTATION STRATÉGIQUE A – ÉTABLIR LA PLATEFORME ADMINISTRATIVE

Comme toutes les grandes villes canadiennes, Moncton et ses résidents évoluent : la culture récréative et sportive dans laquelle dominent les sports en équipe et organisés cède la place à une communauté diversifiée qui s'intéresse à la fois aux activités formelles et informelles. Cette diversification contemporaine oblige à adopter des approches nouvelles dans l'administration, le financement et la réalisation des services et des installations. Avant d'enchaîner activement avec cette évolution, la Ville doit fortifier sa plateforme de réalisation des loisirs grâce aux mesures suivantes.

**MESURE N° 1 – PLATEFORME ADMINISTRATIVE.** La Ville de Moncton devrait commander l'analyse détaillée du modèle de prestation des services du Bureau des loisirs par rapport à la vision de ce plan directeur, à l'évolution de la Ville, au mandat du Bureau, ainsi qu'aux niveaux relatifs de budgétisation et de dotation. Dans cette analyse, il faut savoir que la Ville de Moncton évolue dans un marché concurrentiel et qu'elle doit jouer un rôle de chef de file dans la croissance résidentielle, récréative, commerciale et industrielle. Le Bureau des loisirs doit assurer les services relatifs à son mandat pour jouer un rôle de chef de file dans le cadre de cette croissance, afin de veiller à ce que Moncton soit concurrentielle.

**MESURE N° 2 – FINANCEMENT ET PLATEFORME D'UTILISATION.** De concert avec la mesure n° 1, il faudrait évaluer attentivement les différents accords portant sur les groupes d'utilisateurs et sur les installations, les ententes de partage des coûts, les subsides et les subventions afin de savoir si les dépenses consacrées par Moncton aux loisirs sont équitables et inclusives et si elles cadrent avec le mandat du Bureau des loisirs.

En outre, dans cette analyse, il faudrait se pencher sur le nombre de participants parmi les groupes d'utilisateurs afin de s'assurer que ces groupes ont droit à des heures d'utilisation des installations suffisantes et sont subventionnés en fonction du nombre de participants qu'ils représentent.

**MESURE N° 3 – POLITIQUE INCLUSIVE.** Les représentants des loisirs de la Ville de Moncton devraient mettre au point une politique détaillée et le texte du plan de mise en œuvre pour faire état de l'inclusion sociale dans les loisirs en s'inspirant du modèle qui veut que « personne ne soit exclu ». Il faut donc que le personnel de la Ville et le Conseil municipal confirment que toutes les populations de résidents sont servies équitablement et que les besoins de tous les résidents sont une constituante de tous les projets de planification et de réalisation.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE B – CORRIGER LES DÉFICITS POUR LES POPULATIONS ACTUELLES

Il y a très peu de mesures à adopter pour corriger les déficits immédiats dans les programmes de loisirs et les installations récréatives de Moncton. Ce plan directeur porte essentiellement sur l'évolution et la croissance; toutefois, nous proposons quatre mesures pour réaliser la plateforme qui permettra d'aller de l'avant. Voici ces quatre mesures.

**MESURE N° 4 – ÉNERGISER LE COLISÉE DE MONCTON ET LE COMPLEXE DE L'AGRÉNA.** Le complexe existant du Colisée et de l'Agréna sont de puissants actifs régionaux qui permettent d'exercer des activités supplémentaires pour appuyer l'évolution et la croissance de la communauté des sports et des loisirs de Moncton. En plus de favoriser l'activité sur le marché des salons professionnels et grand public, cette mesure fera de ce complexe l'une des installations polyvalentes les plus attrayantes dans les provinces de l'Atlantique.

À l'heure actuelle, cet établissement offre des services de location horaire de la patinoire et permet d'organiser des tournois de volleyball et de badminton même s'il sert essentiellement d'établissement pour le déroulement des salons professionnels et grand public. La Ville de Moncton devait envisager de créer plus de possibilités d'utiliser l'Agréna comme pavillon polyvalent, en faisant appel à des infrastructures adaptables pour le revêtement de sol et l'équipement dans les différents sports intérieurs et extérieurs hors du calendrier des salons professionnels et grand public. Cette mesure vient étoffer les systèmes adaptables existants pour le revêtement de sol et l'équipement auxquels on fait appel pour le basketball, le volleyball et les autres sports pratiqués sur les terrains, afin de tenir compte des sports exercés sur les terrains en gazon artificiel et des autres sports dans lesquels les participants ont accès aux installations d'après une programmation journalière, le cas échéant.

En outre, la surface de la patinoire du Colisée constitue un aréna doté d'une grande capacité d'accueil de spectateurs assis et d'un vaste parc de stationnement, auxquels on peut faire appel pour le déroulement d'autres événements à des intervalles plus fréquents. La Ville devrait envisager d'augmenter les activités de location horaire de la patinoire et consacrer le vaste parc de stationnement à des événements récréatifs, dont des tournois de basketball 3 contre 3, afin de tirer le meilleur parti possible de l'installation pendant la saison des salons professionnels et grand public.

**MESURE N° 5 – LA CULTURE CANINE.** Dans les villes nord-américaines, on souhaite de plus en plus promener les chiens sans laisse dans les parcs et les réseaux de sentiers, plutôt que dans des espaces clôturés. La situation n'est pas différente à Moncton.

La Ville de Moncton devrait se pencher sur le principe des aménagements dans lesquels on peut promener les chiens sans laisse dans le parc du Centenaire et dans le parc Mapleton, pendant les heures désignées et sur les sentiers désignés. La Ville peut recenser ces lieux et promouvoir cette activité à titre d'essai. Ce programme peut ensuite devenir une activité permanente et donner des résultats positifs.

**MESURE N° 6 – INFRASTRUCTURES DES PISTES D'ATHLÉTISME.** La Ville est dotée de l'une des meilleures installations de pistes d'athlétisme en Amérique du Nord; toutefois, les résidents se plaignent en affirmant que l'accès à ces installations n'est pas autorisé, alors qu'il devrait l'être. Il est possible de mener des activités comme la marche, la course, le disque volant et le soccer informel, entre autres, dans le Stade Moncton; c'est pourquoi la Ville de Moncton devrait se concerter avec les représentants du Stade pour mieux faire connaître au public l'utilisation informelle des installations à l'intention des résidents qui habitent dans les quartiers de l'est de Moncton.

En outre, la Ville devrait travailler de concert avec l'Université Crandall pour rehausser ses installations en prévision des mêmes activités. Ainsi, les deux secteurs de la ville auraient accès aux sites d'athlétisme pour des activités informelles dans le contexte des modèles de calcul de la demande de ce plan directeur.

**MESURE N° 7 – SURMONTER LES OBSTACLES.** La Ville de Moncton applique une politique sur l'accessibilité pour veiller à ce que toutes les installations nouvelles soient parfaitement accessibles, y compris les espaces consacrés aux activités. Il faut respecter ce principe dans toutes les installations existantes; c'est pourquoi la Ville de Moncton devrait s'assurer que toutes les installations sont parfaitement accessibles.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE C – LE PORTE-PAROLE DES LOISIRS

Les loisirs sont des activités enthousiasmantes, qui favorisent le sentiment d'appartenance à la communauté et qui réunissent les participants issus de la diversité dans les activités sociales et physiques. Nous nous penchons ci-après sur trois idées fondamentales pour étayer ce point de vue.

**MESURE N° 8 - COMMUNICATION.** Les programmeurs mettent tout en œuvre pour offrir aux résidents, dans les installations municipales, des activités et des événements programmés. Il s'agit entre autres des programmes de sports mineurs. La programmation des installations assure directement, dans la communication, la liaison entre le personnel du Bureau des loisirs et les fournisseurs de services dans le cadre des activités; c'est pourquoi la Ville de Moncton devrait réintégrer la programmation en faisant appel aux plateformes modernes de programmation numérique. Cette interface permet de s'assurer que la Ville continue de suivre l'information sur les besoins et les impératifs des programmes.

**MESURE N° 9 - INFORMATION.** Moncton a un vaste répertoire d'activités et d'actifs; or, l'information n'est pas toujours communiquée sur tout le territoire de la ville. Moncton devrait faire appel aux nouvelles technologies et aux programmes qui permettent en même temps de donner l'information et de susciter la participation dans les activités et les programmes existants et émergents.

## 4.2 LES STRATÉGIES ET LES MESURES DE PROMOTION DE L'ÉVOLUTION

Ce volet de la mise en œuvre décrit les orientations stratégiques se rapportant à l'évolution des activités et des infrastructures récréatives de Moncton dans le contexte de cette consultation de la collectivité sur le Plan directeur. Voici ce que nous proposons.



### ORIENTATION STRATÉGIQUE D – SPORTS AQUATIQUES ÉMERGENTS

Les piscines municipales ont évolué : les traditionnels bassins de 25 mètres avec tremplins ont cédé la place à des centres aquatiques polyvalents avec couloirs de natation et espaces permettant d'organiser les événements correspondants, les piscines thérapeutiques et les installations de jeux en famille. Les piscines municipales sont toujours associées à des infrastructures comme les bibliothèques, les gymnases, les centres de remise en forme et les autres commodités qui constituent une destination récréative régionale importante. En outre, ces installations sont, dans les provinces de l'Atlantique, d'importantes destinations, qui attirent les visiteurs dans la région pour différentes activités en piscine et en plein air, dans une même installation.

Le YMCA Vaughan Harvey de Moncton s'apparente beaucoup à ce type d'installations; or, la Ville n'a pas de centre de loisirs qui soit parfaitement inclusif, accessible et disponible pour l'entraînement et l'organisation d'événements, comme on en trouve à Halifax et dans d'autres villes dotées de solides institutions universitaires avec lesquelles on peut nouer des partenariats.

**MESURE N° 10 – CENTRE RÉCRÉATIF RÉGIONAL.** La Ville de Moncton devrait se concerter avec ses communautés universitaires et récréatives pour se pencher sur la possibilité de créer un centre récréatif polyvalent régional important, doté d'installations aquatiques modernes qui permettent d'organiser des événements d'envergure en répondant aux besoins de la collectivité. Dans cette analyse de la viabilité, il faudrait tenir des discussions avec la Ville de Riverview à propos du remplacement de sa piscine intérieure pour s'assurer que les installations sont complémentaires des infrastructures régionales.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE E – SPORTS DE TERRAIN ÉMERGENTS

Il n'y a pas, sur le territoire de la ville, d'installations pour les communautés du rugby, du cricket et du disque volant suprême de Moncton, qui souhaitent nouer des partenariats afin de créer un complexe constituant en même temps un lieu pour les activités et pour réaliser des recettes au cœur même de la ville.

**MESURE N° 11 – COMPLEXE DE TERRAINS.** La Ville de Moncton devrait se concerter avec les communautés du rugby, du cricket et du disque volant suprême afin de mettre au point un complexe de terrains conjoint pour organiser les activités quotidiennes et les événements. Ce complexe devrait comprendre des toilettes, des vestiaires, des espaces de rangement pour les participants et les visiteurs du complexe, en plus de donner aux groupes d'utilisateurs clients des occasions de réaliser des recettes sur les rafraîchissements et les produits alimentaires offerts. Le Sportplexe du CN est un site potentiel à envisager.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE F – LES SPORTS D'AVENTURE EN PLEIN AIR ÉMERGENTS

Les sports d'aventure en plein air décrits dans ce plan directeur représentent le segment des loisirs qui connaît la croissance la plus fulgurante au Canada. Les installations qui réunissent le vélo, la marche, la course sur sentier, les randonnées, la raquette à neige, le vélo à pneus surdimensionnés, les pistes à vagues et le ski de fond sont en train de changer la vocation culturelle et l'économie des villes et des villages qui se dotent d'installations auxiliaires.

**MESURE N° 12 – PARC D'AVENTURE EN PLEIN AIR.** La Ville de Moncton devrait commander une étude de viabilité pour se pencher sur l'importance, le lieu, l'inventaire des activités et le modèle administratif d'un parc d'aventure en plein air important. Cette analyse devrait aussi comprendre une étude détaillée des coûts et des avantages pour prévoir toutes les retombées économiques, sanitaires et culturelles associées à l'installation proposée.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE G – STRATÉGIES D'ADÉQUATION DES ACTIVITÉS

Les activités évoluent et doivent faire appel à des stratégies d'adéquation qui permettent de s'assurer que les installations ont les dimensions qui permettent de répondre aux besoins. Il s'agit d'un problème courant dans une ville en expansion, et il faut s'y attendre à l'heure où les résidents délaissent les activités formelles pour se consacrer à des activités informelles ou explorent d'autres activités. Les groupes qui réalisent des installations trop grandes par rapport aux besoins peinent à assurer l'entretien de ces installations et doivent financer des charges opérationnelles et d'autres coûts. Pour Moncton, comme nous l'avons indiqué auparavant dans ce plan directeur, il s'agit de groupes comme le curling, le squash et le bowling. Cependant, les groupes comme le pickleball recherchent de nouveaux espaces intérieurs et extérieurs et peuvent faire appel aux espaces sous-utilisés dans certaines activités.

**MESURE N° 13 – ADÉQUATION RÉGIONALE DES INSTALLATIONS.** La Ville de Moncton devrait se concerter avec Riverview et Dieppe, de même qu'avec les fournisseurs de programmes régionaux comme le bowling, le squash et le curling, afin de discuter des besoins de la région et de mettre au point des stratégies d'adéquation pour ces activités régionales. En outre, la Ville devrait collaborer avec les responsables des activités émergentes comme le pickleball pour savoir si ces groupes ont des ressources financières suffisantes pour explorer les partenariats dans les aménagements avec les groupes d'utilisateurs existants dans les installations sous-utilisées.



## 4.3 LES STRATÉGIES DE CROISSANCE ET LES MESURES AFFÉRENTES

Dans les sections suivantes, nous nous penchons sur les besoins en loisirs accrus ou nouveaux à l'heure où la ville se développe. Il s'agit d'un volet important de la croissance culturelle et économique de Moncton. Voici ce que nous proposons :

### ORIENTATION STRATÉGIQUE H – LE CŒUR DE LA VILLE

Le centre-ville de Moncton est un carrefour des provinces de l'Atlantique, du Nouveau-Brunswick et de la région et constitue le cœur d'une collectivité progressiste de résidents qui sont très actifs. En outre, le centre-ville connaît une forte croissance résidentielle de grande densité, qui mènera à la densification des commerces de détail et des bureaux et dans laquelle il faudra de nouveaux espaces récréatifs et culturels qui permettent d'habiter et de visiter le cœur urbain.

**MESURE N° 14 – LES LOISIRS DANS LE CŒUR URBAIN.** La planification des infrastructures récréatives et modernes dans le centre-ville oblige à réfléchir attentivement à la programmation et à la conception. C'est pourquoi la Ville de Moncton devrait commander une étude détaillée qui précise, localise comme il se doit, conceptualise et explore la viabilité d'un centre récréatif qui intègre la bibliothèque, le marché et le centre récréatif ainsi que les commerces de détail et l'espace social, un pavillon adaptatif, une piste de marche, un centre de remise en forme et une esplanade publique importante avec des espaces de jeux actifs (aires de jets d'eau en zone urbaine, espaces pour les spectacles et les présentations, art public intégré et jeux en famille, comme une aire de jeux d'eau et un terrain de jeux).

**MESURE N° 15 – LOISIRS DANS LE SECTEUR RIVERAIN.** Dans le cadre de la mesure 14 ou indépendamment, la Ville de Moncton devrait mettre au point, pour le secteur riverain, un plan directeur qui localise, conceptualise et explore la viabilité des terrains de volleyball de plage, des espaces sociaux et de spectacles, des commerces de détail servant des rafraîchissements ainsi que des espaces paysagers piétonnables et augmentés et des paysages soigneusement entretenus dans le contexte d'une zone riveraine très résiliente.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE J – ACTIVITÉS AQUATIQUES EN PLEIN AIR

Ce plan directeur indique qu'on a besoin d'une piscine en plein air supplémentaire dans le quartier récréatif 1, pendant la durée prévue de ce plan.

**MESURE N° 16 – PISCINE EN PLEIN AIR DU QUARTIER RÉCRÉATIF.** La Ville de Moncton devrait se pencher sur le type de piscine à aménager et sur la viabilité du financement, de même que sur la possibilité d'offrir opérationnellement des services relatifs à cette piscine sur tout le territoire de la ville. Cette dernière devrait procéder à une analyse détaillée des besoins, des opérations et du financement de toutes les piscines intérieures et extérieures de son territoire, selon les indices repères précisés dans ce plan directeur.

**MESURE N° 17 – AIRE DE JEUX D'EAU DU QUARTIER RÉCRÉATIF.** À nouveau, pendant la durée de ce plan directeur, Moncton aura besoin d'une aire de jeux d'eau dans le secteur proche de la zone nord-ouest du quartier 1. C'est pourquoi la Ville devrait se pencher sur les besoins projetés dans l'aménagement des parcs communautaires dans cette zone et planifier une aire de jeux d'eau.

**MESURE N° 18 – CENTRE DU PARC NATUREL D'IRISHTOWN.** La Ville de Moncton devrait se pencher sur l'étude et la viabilité d'un centre de nature et d'activités permettant d'offrir aux groupes de fervents de la nature et des loisirs une installation sur le bord du lac pour se réunir et apprendre, entre autres.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE K – ENRICHISSEMENT DES PERSPECTIVES

Dans ce plan directeur, nous proposons plusieurs mesures qui obligeront à étendre le rôle actuel de la Ville et des partenaires régionaux pour répondre aux besoins projetés et pour préparer la Ville à se développer au-delà de la durée de ce plan directeur. Les mesures suivantes permettront de répondre à deux de ces besoins.

**MESURE N° 19 - UNIVERSITÉ DE MONCTON.** L'Université réunit actuellement plusieurs installations récréatives que l'on peut agrandir ou modifier afin de répondre aux besoins de la Ville et de la région, en continuant d'attirer les étudiants sur le campus universitaire. La Ville de Moncton devrait entamer une discussion à propos du pavillon, du gymnase, de la piscine et de l'aréna de l'Université et se pencher sur les occasions de moderniser ces installations pour en faire les constituantes d'un centre récréatif.

**MESURE N° 20 – REPAIRE JEUNESSE DE MONCTON.** Ce club est parfaitement en mesure de réaliser d'importants programmes fondés sur le principe de l'équité à partir de son établissement actuel et, éventuellement, dans d'autres établissements sur tout le territoire de la Ville. Ainsi, la Ville de Moncton devrait se pencher sur les approches permettant de conforter le gymnase de l'établissement existant pour que la collectivité puisse s'en servir davantage, en prévoyant des activités comme le pickleball et une piste de marche et en se penchant sur les perspectives de croissance dans les quartiers récréatifs voisins, dans le contexte de l'analyse des besoins de ce plan directeur.



# 5.0 ANNEXES

---

# SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES

Sections	Pages	Mesures
Piscines intérieures	37	Se pencher sur la viabilité d'un complexe de piscines et de centres de loisirs qui remplace les besoins statistiques auxquels répond, malgré son âge, le CEPS de l'Université de Moncton.
Arénas-patinoires intérieurs	42	Se pencher sur le rôle éclairci du Colisée comme carrefour de l'activité régionale, par exemple en augmentant les activités de location horaire des patinoires pour tirer pleinement parti des installations pendant la saison des salons professionnels et grand public.
Arénas-patinoires intérieurs	42	Continuer d'analyser l'équité pour l'ensemble des groupes de sports mineurs utilisateurs des patinoires pour s'assurer qu'on attribue à tous les programmes un temps de glace adapté au nombre de leurs membres; il s'agit entre autres de l'équité par rapport au temps de glace total et aux heures privilégiées.
Arénas-patinoires intérieurs	42	Entamer des discussions avec l'Université de Moncton à propos de l'avenir de son aréna pour les utilisateurs de son campus et les utilisateurs régionaux. Si l'installation devient financièrement non viable, discuter des arénas aménagés sur le territoire de la ville qui pourraient permettre d'accueillir les programmes universitaires locataires.
Arénas-patinoires intérieurs	42	Entamer des discussions avec la Commission de services régionaux à propos de l'aménagement d'un réseau régional de patinoires destiné à répondre aux besoins de la collectivité et de la région
Arénas-patinoires intérieurs	42	Sonder l'augmentation des activités quotidiennes informelles dans les arénas, comme le patinage communautaire.

Sections	Pages	Mesures
Courts de squash	43	Travailler de concert avec le club de Squash Moncton afin d'établir un plan à long terme pour les dépenses en immobilisations et les charges opérationnelles et exprimer la volonté d'investir dans ce plan par rapport au pourcentage de la population régionale.
Pavillons polyvalents	45	Collaborer avec l'Université de Moncton pour se pencher sur la réaffectation du complexe universitaire du CEPS pour en faire une installation sportive et récréative régionale à usage universitaire.
Pavillons polyvalents	45	Se pencher sur l'augmentation de l'activité récréative du Colisée de Moncton sans produire d'incidence sur les salons professionnels existants ou augmentés.
Pistes de curling	46	Se concerter avec Curl Moncton Inc. pour se pencher sur les options permettant de réduire le nombre de surfaces glacées en faisant appel à des options de réutilisation adaptative qui créent un courant de recettes pour ce club.
Piste de marche intérieure	47	S'assurer que les installations polyvalentes éventuelles sont dotées de surfaces de marche et de course intérieures.
Piscines en plein air	51	Se concerter avec un centre communautaire du district récréatif 1 pour se pencher sur la création d'une piscine en plein air de taille communautaire, que ce centre communautaire pourrait exploiter.
Piscines en plein air	51	Mener une étude de la viabilité relativement à un partenariat avec des centres communautaires pour déterminer les dépenses en immobilisations et les charges opérationnelles, de même que pour établir la structure de gestion appropriée et les ententes de partage des coûts nécessaires pour assurer la viabilité des installations.

Sections	Pages	Mesures
Terrains de balle	53	Se concerter avec les groupes d'utilisateurs des terrains de balle afin de déterminer le type de commodités qui permettra de faire progresser ce sport et pour établir les points d'implantation, à l'intention des groupes d'utilisateurs, de lanceurs automatiques, de cages de frappeurs et de pavillons locatifs hors saison.
Terrains de balle	53	Mettre au point une stratégie à long terme pour la revitalisation des terrains afin de s'assurer que les surfaces gazonnées et les champs intérieurs constituent des surfaces de jeu sécuritaires et de grande qualité.
Terrains de balle	53	Se concerter avec les groupes d'utilisateurs des terrains de balle-molle afin d'évaluer les besoins relatifs à un stade de balle-molle comparable au Sportsplex Hal Betts.
Terrains rectangulaires en gazon naturel	55	Se concerter avec les organisations de rugby, de cricket et de disque volant suprême pour commander une étude de viabilité qui permettra de calculer l'ensemble des dépenses en immobilisations et des charges opérationnelles et de recenser les occasions de produire des recettes pour un complexe de deux terrains doté d'un pavillon. L'analyse de cette étude devrait aussi permettre de proposer des accords de partage des coûts et des opérations réunissant la Ville et les clubs.
Terrains rectangulaires en gazon naturel	55	Envisager d'ajouter un terrain de jeux au Sportplexe du CN pour offrir une autre activité aux enfants quand les autres membres de leur groupe participent à des activités organisées à cet emplacement.
Terrains de bowling	58	Travailler de concert avec la Ville de Riverview et les dirigeants du bowling pour se pencher sur un modèle prospectif durable, qui pourrait s'appliquer dans une installation.
Terrains de bowling	58	Se pencher sur les coûts et les avantages des heures de location et des revêtements de sol et des biens d'équipement portables pour le bowling dans une analyse du pavillon.

Sections	Pages	Mesures
Terrains de tennis	60	Se concerter avec Tennis Moncton pour aménager plusieurs terrains de pickleball dans le parc du Centenaire.
Terrains de tennis	60	Encourager Tennis Moncton à se concerter avec le Club de pickleball de Moncton pour élargir le club de tennis existant à une organisation regroupant les jeux de raquette qui peut profiter de l'augmentation du nombre de membres.
Terrains de volleyball de plage	62	Commander, pour le secteur riverain, un plan directeur détaillé, qui réunit le volleyball de plage et d'autres activités indiquées dans ce plan, en prévoyant d'aménager un espace confortable, social et sportif approprié, ainsi que des commerces de détail et des infrastructures actives sur les berges de la rivière.
Terrains de volleyball de plage	62	Se pencher sur la création d'un club de volleyball de plage qui peut administrer et exploiter les nouveaux terrains aménagés sur le territoire municipal.
Terrains de sports d'aventure en plein air	64	Commander une étude de viabilité détaillée pour la création d'un parc d'aventure en plein air polyvalent qui permet d'organiser comme il se doit toutes les activités de sports d'aventure dans le réseau des parcs de Moncton par rapport à la création d'une nouvelle installation importante dans le cœur de la ville.
Terrains de sports d'aventure en plein air	64	Se pencher sur la création d'un club ou d'une association de sports d'aventure en plein air, qui se concertera avec l'administration municipale pour gérer et exploiter un nouveau parc de sports d'aventure en plein air.
Pistes en plein air	65	Se pencher sur les options opérationnelles permettant aux résidents de Moncton d'avoir quotidiennement accès à la piste de l'Université de Moncton.

Sections	Pages	Mesures
Pistes en plein air	65	Se pencher sur les occasions de nouer un partenariat avec l'Université Crandall pour les travaux projetés de rénovation de la piste (pendant la durée du Plan directeur, soit 10 ans).
Terrains de disque-golf	66	Se concerter avec les représentants des organisations de disque-golf pour se pencher sur la nature des installations et leur emplacement afin de répondre aux besoins des résidents de cette ville. Il faudrait entre autres en discuter avec les collectivités voisines pour veiller à ce que les nouvelles installations soient différentes et parfaitement adaptées pour accueillir les visiteurs de plus en plus nombreux à se rendre dans la région de Moncton pour pratiquer ce sport dans ses installations.
Centres récréatifs adaptables	69	Commencer à évaluer les besoins pour l'aménagement d'un centre récréatif polyvalent dans le quartier 2, dans le cœur du centre-ville de Moncton. Il faudrait tenir compte de cette installation dans la planification de la bibliothèque et du marché et la concevoir pour répondre expressément aux besoins des populations qui se réunissent, ont des échanges sociaux et se divertissent dans le cœur urbain.
Centres récréatifs adaptables	69	Étendre au domaine public la vie à l'intérieur d'un centre récréatif dans le centre-ville en créant une esplanade publique d'envergure régionale, qui comprendrait des points de rassemblement et un espace pour des spectacles, une aire de jeux d'eau et des œuvres d'art public intégrées, des ombrières, des solutions de périphérie pour le commerce de détail, ainsi que d'autres événements et activités dans une initiative de planification détaillée.
Centres récréatifs adaptables	69	Se concerter avec le Repère Jeunesse de Moncton pour analyser les besoins à long terme dans les échanges sociaux et les activités et se pencher sur des travaux de modernisation grâce auxquels l'installation sera en mesure de répondre à ces besoins (notamment en prévoyant une piste de marche).

Sections	Pages	Mesures
Gymnases scolaires polyvalents	71	Continuer de travailler de concert avec le gouvernement provincial pour exploiter les gymnases scolaires polyvalents aux niveaux actuels par rapport à la population.
Gymnases scolaires polyvalents	71	Se pencher sur la possibilité d'en étendre l'utilisation pour en faire des espaces de jeux communautaires informels accessibles sur demande.
Terrains de pickleball intérieurs	73	Inclure, comme constituantes d'un futur centre polyvalent au centre-ville (appelé à servir les résidents des quartiers récréatifs 2 et 5).
Terrains de pickleball intérieurs	73	Prévoir d'aménager des terrains de pickleball dans le cadre des travaux de rénovation du Repaire Jeunesse de Moncton dans le quartier 1.
Terrains de pickleball intérieurs	73	Se concerter avec les organisateurs de pickleball pour faire savoir aux résidents du quartier 4 que des installations de pickleball sont actuellement disponibles dans le Centre communautaire Crossman/Aréna Kay.
Programmes de gymnastique	74	Confirmer la capacité de Beauséjour Gymnos à augmenter le nombre d'entraîneurs pour assurer les services dans un établissement agrandi, puis collaborer avec le club pour agrandir les installations dans l'établissement actuel ou pour repérer un bâtiment existant et sous-utilisé que l'on pourrait adapter à ses besoins.
Terrains polyvalents	76	Envisager de s'assurer que tous les nouveaux terrains aménagés dans les parcs ou non loin des centres récréatifs existants ou projetés comprennent des surfaces de jeu qui permettent d'organiser au moins des matchs de basketball, de hockey-balle et de pickleball et d'autres jeux adaptés à la collectivité qui regroupe ces installations.
Aires de jeux d'eau	77	Repérer un parc communautaire pour un projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau puisque le quartier 1 s'étend jusqu'à la limite nord-ouest de son territoire.

Sections	Pages	Mesures
Aires de jeux d'eau	77	Surveiller la croissance du quartier 3 et repérer un espace pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, puisque la population de ce secteur est appelée à augmenter.
Terrains de pickleball extérieurs	80	Collaborer avec Tennis Moncton pour aménager plusieurs terrains de pickleball dans le parc du Centenaire.
Terrains de pickleball extérieurs	80	Encourager le Club de pickleball de Moncton à collaborer avec Tennis Moncton pour étendre le club de tennis existant à une organisation regroupant les jeux de raquette qui peut profiter de l'augmentation du nombre de membres.
Installations conviviales pour les chiens	82	Repérer les secteurs du parc du Centenaire et du parc Mapleton dans lesquels on peut consacrer périodiquement des espaces où l'on peut se promener avec les chiens sans laisse.
Installations conviviales pour les chiens	82	Élaborer, promouvoir, réaliser et surveiller un projet pilote et mener une consultation communautaire pour ces parcs, pendant une période désignée, au cours de laquelle les chiens pourront se promener sans laisse dans les espaces désignés et le long des sentiers désignés.
Pavillons communautaires dans les parcs	83	Se pencher sur l'aménagement d'un abri communautaire dans le parc naturel d'Irishtown auquel les groupes récréatifs et d'amateurs de plein air pourront avoir accès afin de tenir des réunions ou d'exercer des activités programmées.
Centres sociaux	86	Élaborer et mettre en œuvre une politique sur l'inclusion sociale dans les loisirs, qui tient compte des obstacles qui se dressent contre les activités, des activités physiquement accessibles, des activités émergentes, des populations de personnes âgées et des centres sociaux. Cette politique devrait être fidèle à l'approche qui consiste à « n'exclure personne » dans la planification et la réalisation des activités récréatives.

Sections	Pages	Mesures
Centres sociaux	86	Se pencher sur la possibilité de faire du Centre communautaire des Lions de Moncton un centre de loisirs ouvert pendant toutes les saisons et destiné à tous les groupes d'âge, pour servir les collectivités voisines.
Financement des loisirs	87	Revoir son mandat pour veiller à ce que le Bureau des loisirs soit financé et exerce ses activités en privilégiant d'abord les loisirs, puis les services communautaires non récréatifs.
Financement des loisirs	87	Se pencher sur la possibilité de réintégrer, dans les services internes, la programmation et la réservation des installations.
Financement des loisirs	87	En association avec les municipalités et les commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick, se pencher sur l'élargissement des redevances d'aménagement à la perception des recettes pour les parcs et les installations au niveau de la collectivité et établir les points de repère voulus pour la perception des recettes.
Mesure n° 1 – Plateforme administrative	90	Commander l'analyse détaillée du modèle de prestation des services du Bureau des loisirs par rapport à la vision de ce plan directeur, à l'évolution de la Ville, au mandat du Bureau, ainsi qu'aux niveaux relatifs de budgétisation et de dotation. Dans cette analyse, il faut savoir que la Ville de Moncton évolue dans un marché concurrentiel et qu'elle doit jouer un rôle de chef de file dans la croissance résidentielle, récréative, commerciale et industrielle. Le Bureau des loisirs doit assurer les services relatifs à son mandat pour jouer un rôle de chef de file dans le cadre de cette croissance, afin de veiller à ce que Moncton soit concurrentielle.
Mesure n° 2 – Financement et plateforme d'utilisation	90	De concert avec la mesure n° 1, il faudrait évaluer attentivement les différents accords portant sur les groupes d'utilisateurs et sur les installations, les ententes de partage des coûts, les subsides et les subventions afin de savoir si les dépenses consacrées par Moncton aux loisirs sont équitables, inclusives et si elles cadrent avec le mandat du Bureau des loisirs.

Sections	Pages	Mesures
Mesure n° 3 – Politique inclusive	90	Mettre au point une politique détaillée et le texte du plan de mise en œuvre pour faire état de l'inclusion sociale dans les loisirs en s'inspirant du modèle qui veut que « personne ne soit exclu ». Il faut donc que le personnel de la Ville et le Conseil municipal confirment que toutes les populations de résidents sont servies équitablement et que les besoins de tous les résidents sont une constituante de tous les projets de planification et de réalisation.
Mesure n° 4 – Énergiser le Colisée de Moncton et le complexe de l'Agréna	91	Envisager de créer plus de possibilités d'utiliser l'Agréna comme pavillon polyvalent, en faisant appel à des infrastructures adaptables pour le revêtement de sol et l'équipement dans les différents sports intérieurs et extérieurs hors du calendrier des salons professionnels
Mesure n° 4 – Énergiser le Colisée de Moncton et le complexe de l'Agréna	91	Envisager d'augmenter les activités de location horaire de la patinoire et consacrer le vaste parc de stationnement à des événements récréatifs, dont des tournois de basketball 3 contre 3, afin de tirer le meilleur parti possible de l'installation pendant la saison des salons professionnels et grand public.
Mesure n° 5 – La culture canine	91	Se pencher sur le principe des aménagements dans lesquels on peut promener les chiens sans laisse dans le parc du Centenaire et dans le parc Mapleton, pendant les heures désignées et sur les sentiers désignés. La Ville peut recenser ces lieux et promouvoir cette activité à titre d'essai. Ce programme peut ensuite devenir une activité permanente et donner des résultats positifs.
Mesure n° 6 – Infrastructures des pistes d'athlétisme	92	Se concerter avec les représentants du Stade Moncton pour mieux faire connaître au public l'utilisation informelle des pistes d'athlétisme à l'intention des résidents qui habitent dans les quartiers de l'est de Moncton.
Mesure n° 6 – Infrastructures des pistes d'athlétisme	92	Travailler de concert avec l'Université Crandall pour rehausser ses installations en prévision d'activités informelles de la collectivité. Ainsi, les deux secteurs de la ville auraient accès aux sites d'athlétisme pour des activités informelles dans le contexte des modèles de calcul de la demande de ce plan directeur.

Sections	Pages	Mesures
Mesure n° 7 – Surmonter les obstacles	92	Veiller à ce que toutes les infrastructures récréatives nouvelles et existantes soient parfaitement accessibles.
Mesure n° 8 - Communication	93	Réintégrer la programmation en faisant appel aux plateformes modernes de programmation numérique. Cette interface permet de s’assurer que la Ville continue de suivre l’information sur les besoins et les impératifs des programmes.
Mesure n° 9 - Information	93	Faire appel aux nouvelles technologies et aux programmes qui permettent en même temps de fournir l’information et de susciter la participation aux activités et aux programmes existants et émergents.
Mesure n° 10 – Centre communautaire régional	94	Se concerter avec ses communautés universitaires et récréatives pour se pencher sur la possibilité de créer un centre récréatif polyvalent régional important, doté d’installations aquatiques modernes qui permettent d’organiser des événements d’envergure en répondant aux besoins de la collectivité. Dans cette analyse de la viabilité, il faudrait tenir des discussions avec la Ville de Riverview à propos du remplacement de sa piscine intérieure pour s’assurer que les installations sont complémentaires des infrastructures régionales.
Mesure n° 11 – Complexe de terrains	95	Se concerter avec les communautés du rugby, du cricket et du disque volant suprême afin de mettre au point un complexe de terrains conjoint pour organiser les activités quotidiennes et les événements. Ce complexe devrait comprendre des toilettes, des vestiaires, des espaces de rangement pour les participants et les visiteurs du complexe, en plus de donner aux groupes d’utilisateurs clients des occasions de réaliser des recettes sur les rafraîchissements et les produits alimentaires offerts. Le Sportplex du CN est un site potentiel à envisager.

Sections	Pages	Mesures
Mesure n° 12 – Parc d’aventure en plein air	95	Commander une étude de viabilité pour se pencher sur l’importance, le lieu, l’inventaire des activités et le modèle administratif d’un parc d’aventure en plein air important. Cette analyse devrait aussi comprendre une étude détaillée des coûts et des avantages pour prévoir toutes les retombées économiques, sanitaires et culturelles associées à l’installation proposée.
Mesure n° 13 – Adéquation régionale des installations	96	Se concerter avec Riverview et Dieppe, de même qu’avec les fournisseurs de programmes régionaux comme le boulingrin, le squash et le curling, afin de discuter des besoins de la région et de mettre au point des stratégies d’adéquation pour ces activités régionales.
Mesure n° 13 – Adéquation régionale des installations	96	Se concerter avec les responsables des activités émergentes comme le pickleball pour savoir si ces groupes ont des ressources financières suffisantes pour explorer les partenariats dans les aménagements avec les groupes d’utilisateurs existants dans les installations sous-utilisées.
Mesure n° 14 – Les loisirs dans le cœur urbain	97	Commander une étude détaillée qui précise, localise comme il se doit, conceptualise et explore la viabilité d’un centre récréatif qui intègre la bibliothèque, le marché et le centre récréatif ainsi que les commerces de détail et l’espace social, un pavillon adaptatif, une piste de marche, un centre de remise en forme et une esplanade publique importante avec des espaces de jeux actifs (aires de jets d’eau en zone urbaine, espaces pour les spectacles et les présentations, art public intégré et jeux en famille, comme une aire de jeux d’eau et un terrain de jeux).
Mesure n° 15 – Loisirs dans le secteur riverain	97	Dans le cadre de la mesure 14 ou indépendamment, mettre au point, pour le secteur riverain, un plan directeur qui localise, conceptualise et explore la viabilité des terrains de volleyball de plage, des espaces sociaux et de spectacles, des commerces de détail servant des rafraîchissements ainsi que des espaces paysagers piétonnables et augmentés et des paysages soigneusement entretenus dans le contexte d’une zone riveraine très résiliente.

Sections	Pages	Mesures
Mesure n° 16 – Piscine en plein air du quartier récréatif	98	Se pencher sur le type de piscine à aménager et sur la viabilité du financement, de même que sur la possibilité d’offrir opérationnellement des services relatifs à cette piscine sur tout le territoire de la ville, en menant entre autres une analyse détaillée des besoins, des opérations et du financement de toutes les piscines intérieures et extérieures de son territoire, selon les indices repères précisés dans ce plan directeur.
Mesure n° 17 – Aire de jeux d’eau du quartier récréatif	98	Se pencher sur les besoins projetés dans l’aménagement des parcs communautaires dans le secteur nord-ouest du quartier 1 et planifier une aire de jeux d’eau.
Mesure n° 18 – Centre aquatique du parc naturel d’Irishtown	98	Se pencher sur l’étude et la viabilité d’un centre aquatique et d’activités permettant d’offrir aux groupes de fervents de la nature et des loisirs une installation sur le bord du lac pour se réunir et apprendre, entre autres.
Mesure n° 19 - Université de Moncton	99	Entamer une discussion à propos du pavillon, du gymnase, de la piscine et de l’aréna de l’Université et se pencher sur les occasions de moderniser ces installations pour en faire les constituantes d’un centre récréatif.
Mesure n° 20 – Repère Jeunesse de Moncton	99	Se pencher sur les approches permettant de conforter le gymnase de l’établissement existant pour que la collectivité puisse s’en servir davantage, en prévoyant des activités comme le pickleball et une piste de marche et en se penchant sur les perspectives de croissance dans les quartiers récréatifs voisins, dans le contexte de l’analyse des besoins de ce plan directeur.

# NOTES DE FIN

- 1 « Plan Moncton – Stratégie de croissance urbaine », *Jasons Moncton*, Ville de Moncton : <https://jasonsmoncton.ca/planmoncton>.
- 2 « Moncton est le premier carrefour commercial et industriel dans la région de l'Atlantique », Moncton gagne, Ville de Moncton : <https://monctongagne.ca/recherches-et-donnees/>.
- 3 Association canadienne des parcs et loisirs et Conseil interprovincial du sport et des loisirs (février 2015), *Sur la voie du bien-être : Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*, Ottawa, Association canadienne des parcs et loisirs, 40 pages. [www.lin.ca](http://www.lin.ca).
- 4 Statistique Canada. 2017, Moncton [Région métropolitaine de recensement], Nouveau-Brunswick et Nouveau-Brunswick [Province] (tableau), Profil du recensement, Recensement de 2016, produit no 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 29 novembre 2017 : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.
- 5 Statistique Canada, 2022 (tableau), Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit no 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 13 juillet 2022 : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.
- 6 Statistique Canada, 2022, Perspective géographique, Recensement de la population de 2021, Moncton (Subdivision de recensement), gouvernement du Canada, Statistique Canada, le 13 juillet 2022 : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?topic=1&Lang=F&dguid=2021A00051307022>.
- 7 SIG de la Ville de Moncton, Rapport Esri, *Age by Sex Canada* (janvier 2022).
- 8 « Moncton », Ville de Moncton : [https://www5.moncton.ca/docs/immigration/GMIGM\\_Strategie\\_immigration\\_2020-2024.pdf](https://www5.moncton.ca/docs/immigration/GMIGM_Strategie_immigration_2020-2024.pdf).
- 9 Association canadienne des parcs et loisirs et Conseil interprovincial du sport et des loisirs (février 2015), *Sur la voie du bien-être : Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*, Ottawa, Association canadienne des parcs et loisirs, [www.lin.ca](http://www.lin.ca).
- 10 Association canadienne des parcs et loisirs et Conseil interprovincial du sport et des loisirs (février 2015), *Sur la voie du bien-être : Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*, Ottawa, Association canadienne des parcs et loisirs, [www.lin.ca](http://www.lin.ca).
- 11 *Le signal de ralliement* : Appel à l'action pour bâtir un système de sport réellement ouvert aux filles et aux femmes, Femmes et sport au Canada : <https://womenandsport.ca/fr/ressources/recherche-et-perspectives/signal-de-ralliement/>, juin 2020.
- 12 Darnell, S. (n.d.), MLSE Foundation, *Change the Game Research: A Study Focused on Youth Sport Access, Engagement, and Equity Factors in the Wake of the Pandemic* (juillet 2021), MLSE Foundation : <https://www.scirp.org/reference/referencespapers.aspx?referenceid=3111320>.
- 13 *Le signal de ralliement* : Appel à l'action pour bâtir un système de sport réellement ouvert aux filles et aux femmes : <https://womenandsport.ca/fr/ressources/recherche-et-perspectives/signal-de-ralliement/>, juin 2020.
- 14 *Le signal de ralliement* : Appel à l'action pour bâtir un système de sport réellement ouvert aux filles et aux femmes, Femmes et sport au Canada : <https://womenandsport.ca/fr/ressources/recherche-et-perspectives/signal-de-ralliement/>, juin 2020.
- 15 « De l'activité physique, 60 minutes chaque jour! », Statistique Canada : <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/310-de-lactivite-physique-60-minutes-chaque-jour>, le 2 février 2022.

- 16 « De l'activité physique, 60 minutes chaque jour! », Statistique Canada : <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/310-de-lactivite-physique-60-minutes-chaque-jour>, le 2 février 2022.
- 17 « Leçons d'une année de pandémie », *Rapport sur les parcs urbains du Canada de 2021* : <https://ccpr.parkpeople.ca/2021/fr/apercu/lecons>.
- 18 « Leçons d'une année de pandémie », *Rapport sur les parcs urbains du Canada de 2021* : <https://ccpr.parkpeople.ca/2021/fr/apercu/lecons>.
- 19 « Leçons d'une année de pandémie », *Rapport sur les parcs urbains du Canada de 2021* : <https://ccpr.parkpeople.ca/2021/fr/apercu/lecons>.
- 20 « Leçons d'une année de pandémie », *Rapport sur les parcs urbains du Canada de 2021* : <https://ccpr.parkpeople.ca/2021/fr/apercu/lecons>.
- 21 « Leçons d'une année de pandémie », *Rapport sur les parcs urbains du Canada de 2021* : <https://ccpr.parkpeople.ca/2021/fr/apercu/lecons>.
- 22 #ImmigrationÇaCompte : Suivi de l'immigration au Canada, gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/suivi.html#etablissement>.
- 23 Gosai, Kashyap et coll., « Le sport c'est pour la vie pour tous les nouveaux arrivants au Canada », *Le sport c'est pour la vie* : <http://sportpurlavie.ca/wp-content/uploads/2018/03/Le-sport-cest-pour-la-vie-pour-tous-les-nouveaux-arrivants-Web-2018.pdf>.
- 24 Lauckner, H., Gallant, K., Akbari, M. et coll., *Picturing Recreation: Newcomers' Perspectives on Experiences of Recreation*, Int. Migration & Integration (2022) : <https://doi.org/10.1007/s12134-021-00921-2>.
- 25 Callaghan, Shelley et coll. « Répondre aux besoins des nouvelles arrivantes : Guide pour le sport et l'activité physique », *Femmes et sport au Canada* : <https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2021/03/Repondre-Aux-Besoins-des-Nouvelles-Arrivantes-Guide-pour-le-sport-et-lactivite-physique-1.pdf>, 2021.
- 26 Gosai, Kashyap et coll., « Le sport c'est pour la vie pour tous les nouveaux arrivants au Canada », *Le sport c'est pour la vie* : <http://sportpurlavie.ca/wp-content/uploads/2018/03/Le-sport-cest-pour-la-vie-pour-tous-les-nouveaux-arrivants-Web-2018.pdf>.
- 27 Callaghan, Shelley et coll. « Répondre aux besoins des nouvelles arrivantes : Guide pour le sport et l'activité physique », *Femmes et sport au Canada* : <https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2021/03/Repondre-Aux-Besoins-des-Nouvelles-Arrivantes-Guide-pour-le-sport-et-lactivite-physique-1.pdf>, 2021.
- 28 Keefe, Jeremy, « Fredericton program provides young newcomers to Canada with donated bicycles », *Global News* : <https://globalnews.ca/news/3562745/fredericton-program-provides-young-newcomers-to-canada-with-donated-bicycles/>, le 28 juin 2017.
- 29 Callaghan, Shelley et coll. « Répondre aux besoins des nouvelles arrivantes : Guide pour le sport et l'activité physique », *Femmes et sport au Canada* : <https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2021/03/Repondre-Aux-Besoins-des-Nouvelles-Arrivantes-Guide-pour-le-sport-et-lactivite-physique-1.pdf>, 2021.
- 30 Callaghan, Shelley et coll. « Répondre aux besoins des nouvelles arrivantes : Guide pour le sport et l'activité physique », *Femmes et sport au Canada* : <https://womenandsport.ca/wp-content/uploads/2021/03/Repondre-Aux-Besoins-des-Nouvelles-Arrivantes-Guide-pour-le-sport-et-lactivite-physique-1.pdf>, 2021.
- 31 « L'immigration, ça compte pour les sports », *gouvernement du Canada* : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/assurer-croissance-canada/sports.html>.
- 32 Lauckner, H., Gallant, K., Akbari, M. et coll., *Picturing Recreation: Newcomers' Perspectives on Experiences of Recreation*, Int. Migration & Integration (2022) : <https://doi.org/10.1007/s12134-021-00921-2>.
- 33 « New Canadians and Sport: A Resource for Grassroots Sport », *Ontario Soccer Association* : [https://sdsc.e2esoccer.com/Downloads/OSA\\_Soccer\\_and\\_Settlement\\_Guide.pdf](https://sdsc.e2esoccer.com/Downloads/OSA_Soccer_and_Settlement_Guide.pdf).
- 34 Gosai, Kashyap et coll., « Le sport c'est pour la vie pour tous les nouveaux arrivants au Canada », *Le sport c'est pour la vie* : <http://sportpurlavie.ca/wp-content/uploads/2018/03/Le-sport-cest-pour-la-vie-pour-tous-les-nouveaux-arrivants-Web-2018.pdf>.



trace

NATURAL ENVIRONMENTS | BUILT ENVIRONMENTS